L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1664 - VENDREDI 21 JANVIER 2022 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Dossier

Distribution des aliments : les mélangeuses automotrices s'imposent



M. Portier

D'abord utilisées uniquement par les Cuma, les mélangeuses automotrices sont de plus en plus présentes chez les agriculteurs particuliers. Les éleveurs qui font cet investissement trouvent là une amélioration de leurs conditions de travail et les constructeurs multiplient les solutions technologiques. Découvrez les détails de cette tendance dans notre dossier thématique. *Pages 18 à 23*

Côte d'Or

› Journées bâtiments

Top départ imminent



Nièvre

› Installation

La jeune pousse du maraîchage



Yonne

› Forum des MFR

Une pluralité de métiers du territoire



Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

TRIOLIET
LA MACHINE QUI S'ADAPTE À VOS BÂTIMENTS
POUR DISTRIBUER & PAILLER
DEMANDEZ UNE DÉMO



Une gamme de 8 à 52m3

SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES et MÉTHANISATION
MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678
> Professionnel en assurances agricoles depuis 28 ans
> Présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres
6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com
Aviva France devient abeille ASSURANCES

Sommaire

Côte d'Or

04 • Journées bâtiments : Top départ imminent
05 • Station charolaise : Le 11 février est vite arrivé
06 • Reproducteurs charolais : Ça commence lundi
07 • Coronavirus : Une pleine mobilisation

Nièvre

08 • Installation : La jeune pousse du maraîchage
09 • Axéréal : Se métamorphoser pour avancer
10 • Service de remplacement : Un poste fixe et diversifié
11 • Repreneur : *« Nous voudrions enfin arrêter de travailler complètement »*

Yonne

12 • Viticulture : 29 vins médaillés lors du concours des vins de Chablis
13 • FDSEA : Comment fonctionne le label bas carbone grandes cultures ?
14 • Enseignement : Une pluralité de métiers du territoire proposée lors du forum des MFR

Région

15 • Viande bovine : *« Contractualiser pour qu'enfin nos coûts soient pris en compte »*
16 • Valorisation : Et le lisier devint engrais et amendement
17 • Viticulture : Climats de Bourgogne, une protection évolutive

Dossier

18-23 • Distribution des aliments

Filières

24 • **Cultures** Prix des engrais : Quel impact sur le raisonnement de la dose totale d'azote ?
25 • **Cultures** Autonomie fourragère : La betterave séduit
26 • **Élevage** Analyse : Les nouveaux facteurs du futur de l'élevage

Infos Services

27 • Économie et Gestion
28-29 • Analyses et tendances
30-31 • Petites annonces
32-37 • Annonces légales
37-39 • vie quotidienne

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

Édito

Approche sectaire d'un gourou du XXIè siècle !

Emmanuel Bernard, agriculteur dans la Nièvre, président de la FDSEA 58 et vice-président de la FNB, réagit face à l'action symbolique de Michel-Edouard Leclerc sur le prix de certaines baguettes de pain.

Cette nouvelle année apporte comme toujours son lot de bonnes résolutions. Michel-Edouard Leclerc explique dans les médias être aux côtés des producteurs, invoquant les alliances locales comme le Graal de la relation commerciale. Ensuite, dans la presse écrite, à coups de messages publicitaires, son enseigne explique en quoi il est important de faire des promotions afin de soutenir les producteurs ! Enfin, dans le cadre des mises en avant de produits, les magasins Leclerc proposent des promotions complètement délirantes… La baguette de pain, le litre de lait, le steak haché frais sont mis en rayon à des tarifs ne permettant pas de rémunérer tous les acteurs de ces filières. Ces pratiques ne choquent peut-être personne alors qu'elles participent à l'affaiblissement de notre souveraineté alimentaire. Que ce soit en productions végétales ou productions animales [1], les enjeux de valeurs sont essentiels. D'autre part, les prix pratiqués ne permettent pas de rémunérer la main-d'œuvre. Cela m'amène à poser deux questions : Comment Monsieur Leclerc peut-il se vanter d'être le grand défenseur du pouvoir d'achat alors qu'avec ses pratiques commerciales il n'intègre pas la rémunération de ses collaborateurs ?

Quel avenir pour notre sécurité alimentaire face à des pratiques d'un gourou de la destruction de valeur ?



Emmanuel Bernard réagit à la polémique provoquée par Michel-Edouard Leclerc.

Réussir SA

Emmanuel Bernard, agriculteur, président de la FDSEA 58 et vice-président de la FNB

(1) Pour la filière bovine, cela représente plus de 500 000 emplois en France.

en bref

Bovins viande La FNB défend la souplesse des contrats

Alors que la contractualisation est devenue obligatoire depuis le 1er janvier pour certaines catégories de bovins de races à viande, les responsables de la FNB (éleveurs de bovins viande, FNSEA) se sont employés le 18 janvier à défendre la souplesse des contrats. Lors d'une conférence de presse, son président Bruno Dufayet a balayé l'argument de la *« perte de liberté commerciale »*, brandi lors d'une manifestation en décembre par un collectif de négociants et d'éleveurs. Selon M. Dufayet, les producteurs peuvent *« avoir plusieurs contrats et multiplier le nombre d'acheteurs sur le même produit »*. Par ailleurs, la loi Égalim 2, qui fixe à trois ans la durée minimale des contrats, n'empêche pas de *« redéfinir les clauses chaque année »*, estime-t-il. La FNB a démarré fin 2021 une série de réunions sur le terrain pour *« informer au maximum les éleveurs »*. Elle prévoit d'en tenir *« une quarantaine »*, avant de *« remobiliser les éleveurs »* lors de son congrès, les 2 et 3 février à Aurillac (Cantal).

Évènement Le Salon de l'Agriculture maintenu

« Le Salon International de l'Agriculture 2022 se tiendra. C'est un temps fort très attendu, non seulement de la part de la grande famille agricole, mais aussi des citoyens, de nos responsables politiques et des médias », ont indiqué le 18 janvier les deux co-organisateurs le Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca) et Comexposium. De nombreuses incertitudes pesaient sur le déroulement de ce grand rendez-vous annuel de la plus grande ferme de France. La recrudescence du Covid avait fait se rencontrer récemment les représentants du gouvernement avec les organisateurs. Chacun affichait sa volonté de faire de ce 58e SIA, le salon des retrouvailles.

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

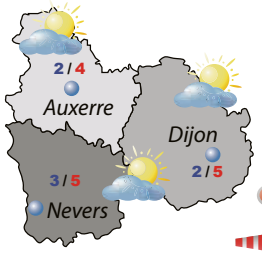
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 21 Janvier



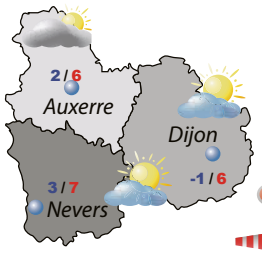
Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de nuages de beau temps.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 3 à 5°C

Vents : Nord-Est 10 km/h

Sainte Agnès
Soleil : 08h33 - 17h32
Lune : 21h17 - 10h41

Samedi 22 Janvier



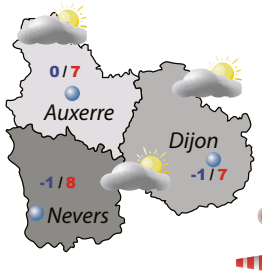
Agréable
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 5 à 7°C

Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Vincent
Soleil : 08h32 - 17h33
Lune : 22h30 - 10h59

Dimanche 23 Janvier



Variable
Le ciel sera nuageux et le soleil bien timide. Les vents soufferont faiblement.

T° mini : -1 à 1°C
T° maxi : 6 à 8°C

Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Saint Barnard
Soleil : 08h31 - 17h35
Lune : 23h43 - 11h16

Prévisions à 7 jours

Lundi 24 Janvier au Mercredi 26 Janvier

Un ciel nuageux à couvert s'annonce.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 7 à 9°C

Du Jeudi 27 Janvier au Dimanche 30 Janvier

Le soleil sera bien présent et accompagné de nuages de beau temps.

Vents : Est à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 6 à 8°C

clin d'œil



Présidentielles

Valérie Pécresse : « *L'agriculture française a besoin d'un sursaut* »

Dans un entretien accordé à Agra Presse, la candidate du parti Les Républicains, en déplacement dans le Doubs le 13 janvier, a dévoilé le volet agricole de son programme.



La Marne agricole

Valérie Pécresse s'est rendue dans le Haut Doubs, le 13 janvier, pour visiter une exploitation laitière.

Quel regard portez-vous sur le bilan agricole d'Emmanuel Macron ?

Valérie Pécresse : *« Je crois qu'Emmanuel Macron restera dans l'histoire comme le président du décrochage de l'agriculture française. C'est sous son mandat que la France, pour la première fois depuis 1945, est devenue importatrice nette de produits agricoles vis-à-vis de l'Europe. C'est un tournant symbolique et annonciateur de drames pour l'avenir, alors même que la population mondiale augmente et que nos concurrents étrangers réarment puissamment leur agriculture. Pendant ce temps, nous perdons des agriculteurs et nous avons accepté un Green deal dont la conséquence sera la réduction de 12 % de la production agricole de l'UE. Il y a besoin d'un sursaut. Je sais qu'un certain nombre d'acteurs, et notamment la FNSEA, pensent qu'ils ont échappé au pire, notamment dans la négociation de la Pac. Mais cela ne me satisfait pas. Nous avons affaire à un défi colossal : le renouvellement des générations, avec 50 % des agriculteurs qui partiront à la retraite dans dix ans. Pour le réussir, il faut convaincre les jeunes que l'agriculture a un bel avenir devant elle. Bien sûr, je suis pragmatique, et je conserverai tout ce qui a été fait de bien. Je ne dis pas que le bilan est tout noir, mais la tendance de fond, qui est à la baisse de la production agricole et à la dépendance des Français pour leur alimentation, est préoccupante ».*

Quelles sont vos priorités ?

V.P. : *« Je veux une nouvelle ambition, un nouveau pacte de confiance entre les agriculteurs et les Français, l'État et l'Europe. Ce plan d'avenir repose sur quatre fondements. D'abord les revenus et la compétitivité, car les agriculteurs sont des entrepreneurs. Le second est le renouvellement des générations, c'est-à-dire l'attractivité. Le troisième sera la simplification, la libération des énergies. De ce point de vue, le gouvernement a tiré à hue et à dia. Il a énormément surtransposé, alors même qu'il prétendait lutter contre ce phénomène qui est le vrai poison de la concurrence en Europe. Le quatrième pilier, c'est l'investissement dans la recherche et l'innovation. Je suis attachée à ce que l'Inrae se mette au service d'une recherche pour les agriculteurs. Ce sont évidemment les alternatives aux produits phytosanitaires, car les interdictions sans alternatives, cela ne marche pas. Il faut développer les partenariats public - privés et mutualiser la recherche agronomique au niveau européen ».*

Quelles seront les mesures phares à mettre en œuvre ?

V.P. : *« Sur le revenu, il s'agit de baisser les charges sociales et fiscales. Je vais réduire d'un tiers les cotisations vieillesse, une mesure qui concerne tous les salariés, mais vaudra également pour les agriculteurs. J'augmenterai de 50 % l'exonération de taxe sur le foncier non bâti, au lieu de 20 % aujourd'hui, avec une compensation pour les collectivités. Concernant la transmission et l'installation, je propose d'exonérer de toute charge patronale les contrats d'apprentissage dans les entreprises de moins de dix salariés. Cela permettra de développer encore plus l'apprentissage agricole. Je veux pérenniser les allègements de charge pour les saisonniers. Je veux un complément de retraite pour les cédants qui accompagnent l'installation des jeunes. Je souhaite la suppression de la taxation des plus-values lors des cessions à un jeune, et mettre en place un dispositif de portage de foncier au niveau national. Enfin, je confie les missions d'orientation aux régions, en lien avec les milieux économiques, ce qui permettra de susciter davantage de vocations agricoles dans les collèges. Je ne suis pas sûre que les métiers agricoles soient suffisamment mis en valeur actuellement dans l'orientation. Sur la simplification, je propose d'aller plus loin, avec la revue systématique de tout le stock de la réglementation française d'ici la fin de l'année. L'agriculture sera l'une des premières bénéficiaires du choc de simplification normative. Je veux en finir avec les surtranspositions européennes. Pour moi, en matière environnementale, il ne peut y avoir d'interdiction sans solution. S'il y a instauration de zone de non-traitement (ZNT), il doit y avoir compensation. Il faut mobiliser les NBT (nouvelles technologies de sélection variétale, ndlr), notamment pour l'adaptation au changement climatique, qui est une immense transformation que nous devons anticiper. Un autre très grand défi du quinquennat est le stockage de l'eau. J'aurai des choix clairs. La gestion de l'eau doit être écologique, mais permettre à notre agriculture de lutter contre le stress hydrique. Enfin, les agriculteurs doivent être rémunérés pour leurs services environnementaux, notamment par le stockage du carbone ».*

> *« La tendance à la baisse de la production agricole est préoccupante »*

Quelles mesures pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole ? Souhaitez-vous vous attaquer aux principaux postes que sont l'élevage et les engrais ?

V.P. : *« Je suis une écologiste des résultats. Il faut que l'on se mette dans la trajectoire zéro carbone 2050. Mais il ne me semble pas que la priorité soit à la réduction de l'élevage. S'agissant des intrants, il faut évidemment continuer de les réduire, mais cela passe par l'innovation, les technologies. Je suis pour une écologie du progrès, et certainement pas pour retourner à la binette. L'élevage a toute sa place dans l'alimentation des Français ».*

Quelle est votre position sur les plats végétariens en restauration collective ?

V.P. : *« J'ai trouvé très habile la campagne de promotion de la filière bovine française sur le flexitarisme. Il faut faire la promotion d'un modèle de gastronomie à la française, équilibré et dans lequel tous les bons produits de l'agriculture française sont mis en valeur. Après, il y a des choix individuels de vie, d'alimentation. Je suis une femme de droite, attachée à la liberté individuelle. Chacun est libre, mais les minorités n'imposent pas leurs règles à la majorité ».*

Reviendrez-vous sur la déclinaison française de la Pac 2023 ?

V.P. : *« Le plan stratégique national est déjà négocié, et à ce stade il est important de stabiliser cet accord. Cela dit, je m'autoriserai à revisiter certaines de ses bizarreries ou certaines contradictions, le cas échéant ».*

Après Égalim 1 et 2, souhaitez-vous revenir sur l'encadrement des relations commerciales ?

V.P. : *« Je crois que la régulation des prix par la loi a montré clairement ses limites. Michel-Édouard Leclerc nous annonce une baguette à 29 centimes. La guerre des prix dans la grande distribution peut être très toxique. Je suis favorable à ce que dans le cadre d'un grand plan pauvreté, nous travaillons sur la sécurité alimentaire des plus démunis. Mais il faut garantir le revenu des agriculteurs. Tordre les règles du marché dans tous les sens, certes il faut essayer, et faire en sorte qu'il existe un bon partage des marges, mais la priorité c'est la baisse des charges et des normes, et relocaliser de la valeur ajoutée dans les cours de ferme, développer les outils de transformation primaire et secondaire dans les exploitations. Le gouvernement en parle, mais cela reste lettre morte ».*

D'aucuns souhaitent une loi foncière pour le prochain mandat. Est-ce dans votre programme ?

V.P. : *« Je suis prudente sur cette question, j'ai peur d'une usine à gaz. Je préfère à la grande loi foncière des procédures de concertation respectueuses de chacun. Je suis très attachée à la préservation des terres agricoles et des espaces naturels. Mais je ne suis pas très à l'aise avec une logique qui consisterait à tout planifier, tout mettre sous cloche, car il y a des projets qui doivent se faire. Attention à ne pas surréglementer des espaces dont on aurait besoin plus tard ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR MATHIEU ROBERT (AGRAPRESSE)

Journées bâtiments

Top départ imminent

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose la visite de dix bâtiments d'élevage. Les rendez-vous débutent le 31 janvier.

Elles reviennent après un petit moment d'absence, au plus grand plaisir de celles et ceux qui ont des projets de construction ou d'aménagement sur leur exploitation. Les journées bâtiments se tiennent du 31 janvier au 4 février avec deux visites quotidiennes. Toutes les productions et secteurs géographiques sont concernés (voir encadré).

La chèvrerie d'Adrien Estivalet, à Ahuy, figure au programme. Ce jeune de 32 ans élève soixante chèvres Saanen, alpines et des Savoie depuis mai dernier. *« Ma priorité était de faire construire un bâtiment fonctionnel. Je ne suis installé que depuis janvier 2018 mais j'élevais déjà des chèvres depuis quelques années, dans un bâtiment qui était peu adapté »*, mentionne le Côte-d'Orien. Celui-ci s'est fait conseiller par Édouard Bénayas, ancien technicien à la Chambre d'agriculture. Plusieurs visites lui ont également permis de peaufiner son projet : *« je me suis inspiré de la chèvrerie d'un ancien maître de stage, à Chissey-lès-Mâcon. En Côte-d'Or, je m'étais également rendu sur les exploitations de Sarah Brocard à Sainte-Colombe-en-Auxois, de Thomas Maurice à Aubaine et d'Auriane Moyemont à Avelanges »*.



Adrien Estivalet accueillera les visiteurs lors de la deuxième journée, dans sa nouvelle chèvrerie à Ahuy.

Adrien Estivalet a notamment opté pour un large couloir d'alimentation. Une de ses cases est spécialement dédiée aux jeunes animaux. La mixité de son bâtiment lui permet d'avoir tout sur place ou presque avec du fourrage et la traite sous le même toit. L'idée était de gagner en efficacité pour lui permettre de se libérer du temps pour le travail aux champs mais aussi et surtout pour la transformation de ses 16 000 litres de lait. Ses bons fromages sont d'ailleurs vendus à la ferme, mais aussi à l'Épicerie du Bon vin à Ahuy et sur les marchés de Corcelles-les-Monts, Messigny-et-Vantoux, Ahuy et Gevrey-Chambertin.

AG

Contacts. Bovins allaitants et caprins : Cloé Bligny (06 80 92 89 65), ovins allaitants : Aurore Gérard (06 87 85 06 99), énergie : Sylvie Lemaire (06 75 88 63 76), bovins lait : Siméon Bernard (06 34 61 80 35), GDS : Gilles Rabu (06 86 80 02 77).

Le programme

Lundi 31 janvier : journée ovins allaitants

10 heures : chez Yannick Thibert à Villeberny. Bâtiment tout bois (charpente, bardage et aménagements) pour loger 280 brebis, couloir d'alimentation surélevé mécanisable avec cornadis, couloir de circulation latéral bétonné.

15 heures : à l'EARL Bayen (Nod-sur-Seine). Ancien bâtiment bovin/stockage céréales réaménagé pour loger une troupe de 100 brebis, structure métallique avec allée d'alimentation mécanisable, modulable pour le stockage de céréales, cornadis bois 110 places, nombreux aménagements et équipements autoconstruits.

Mardi 1er février

10 heures : à la SCEA Chèvrerie d'Ahuy (Ahuy). Chèvrerie de 60 places, bâtiment en bois (structure, bardage) mixte (logement des animaux et stockage), pignon ouvert côté stockage fourrage, atelier de transformation fromagère, quai de traite de 8 places.

14 heures : à l'abbaye de Cîteaux (Saint-Nicolas-lès-Cîteaux). Bâtiment bois pour séchage en grange, production de fourrage pour 75 vaches laitières, séchage de foin et de luzerne, système de griffe et ventilateurs électriques, fourrage entreposé sur grille métallique.

Mercredi 2 février : journée bovins allaitants

10 heures : chez Florent Tripodi (Bouilland). Stabulation aire paillée avec 2 lots de 32 vaches allaitantes + cases à veaux + cases de vêlage, bâtiment structure métallique avec 1 long pan ouvert, astuces pour faciliter le travail au quotidien, filet brise-vent sur long pan ouvert, caméra de surveillance fixe et éclairage Led, libre service pour les vaches avec râtelier sur mesure.

14 h 30 : au Gaec de la Ferme de Flacelière (Mimeure). Bâtiment structure métallique pour 110 vaches allaitantes et 48 jeunes sur aire paillée, bâtiment ouvert sur le long pan exposé sud, stabulation libre avec aire paillée, production d'électricité en toiture (panneaux photovoltaïques), parc de contention et quai de chargement, caméra sur rail et éclairage LED.

Jeudi 3 février : journée bovins laitiers

10 heures : au Gaec Gardey à Beaumont-sur-Vingeanne. Bâtiment structure métallique pour 125 vaches laitières, bâtiment avec logettes tapis, robot de traite de marque Lely, utilisation de brumisateurs, bâtiment jeunes pour 45 génisses.

14 h 30 : au Gaec de la Tour (Busserotte-et-Montenaille). Robot de traite de la marque GEA (présence du commercial), bâtiment structure métallique pour 145 vaches laitières sur caillebotis, logettes matelas Omega.

Vendredi 4 février

10 heures : au Gaec Asdrubal Père et fils (Is-sur-Tille). Bâtiments structure métallique sur aire paillée, atelier d'engraissement (jeunes et vaches), unité de méthanisation, système de contention innovant et efficace (dispositif de type « boîte à camembert), stabulation libre avec aire paillée intégrale, ventilation estivale.

14 heures : à l'EARL Salomon (Savoisy). Bâtiment structure métallique pour 65 vaches laitières, bâtiment aire paillée intégrale, robot de traite Delaval dernière génération.

Vente de céréales

On ne peut jamais savoir

Un producteur céréalier évoque ses ventes de l'année, dans un contexte de hausse des cours.

Un tien vaut mieux que deux tu l'auras : Mickaël Roze retiendra ce proverbe pour ne rien regretter cette année. Ses productions céréalières de 2021 ont été vendues à des prix couvrant ses coûts de production et c'est bien là l'essentiel. Mais quand même. Ce jeune agriculteur de 34 ans domicilié à Chazilly près de Pouilly-en-Auxois garde dans un coin de sa tête ce qu'il avait l'habitude de faire jusqu'à présent, c'est-à-dire stocker jusqu'à 90 % de sa production pour tenter de l'écouler aux meilleurs prix durant l'hiver : *« D'ordinaire, je regarde l'évolution des cours chaque matin en me levant, en prenant en compte les différentes tendances baissières ou haussières. Je commence à déstocker parfois en octobre, et cela peut parfois durer jusqu'en avril. Je procède en plusieurs paliers. Cette année, je me suis moins préoccupé de cette tâche car j'avais vendu 40 % de mon blé en contrat avant la moisson et autant durant la récolte »*.

S'il avait eu une *« boule de cristal »*, Mickaël Roze aurait bien sûr attendu le dernier moment pour vendre ses céréales : *« on ne peut malheureusement jamais savoir à l'avance et encore une fois, il ne faut rien regretter… Dans le contrat d'avant moissons, le blé était à 190 euros la tonne, ce prix était intéressant pour couvrir mes charges, c'est d'ailleurs la première fois que je m'engageais dans un tel dispositif depuis mon installation en 2013. Durant la moisson, j'ai vendu la même quantité de blé. Le meunier est parti entre 190 et 200 euros la tonne, c'était encore mieux. J'avais aussi pas mal de blé déclassé à cause des pluies, un tarif presque inattendu de 180 euros m'était alors proposé. Les 20 % de blé restants, du meunier, ont été vendus en novembre. Le prix n'avait plus rien à voir car il s'élevait entre 250 et 260 euros/tonne. C'était inédit pour moi. En attendant encore un peu plus, le blé aurait pu partir à 300 euros… »*.

Mickaël Roze a vendu l'intégralité de son colza à la moisson au prix de 540 euros la tonne : *« c'était là aussi intéressant alors qu'une année lambda, nous sommes aux alentours de 350 euros. Les prix sont finalement montés jusqu'à 700 euros, voire davantage par la suite »*.

En plus du blé, le jeune agriculteur s'était également engagé dans un contrat en orge. À l'issue de la moisson, 90 % de ses graines de mouture et de brasserie s'écoulaient à une moyenne de 180 euros/tonne : *« seuls 10 % de la récolte avait été stockée à la ferme. Les cours ont suivi la même tendance haussière et j'ai pu vendre à 220 euros. Je n'en avais hélas pas beaucoup ! »*.

Qu'en sera-t-il pour la prochaine moisson ? L'habitant de Chazilly stockera-t-il de nouveau une très grande partie de sa production ? *« La réponse est non »*, confie l'intéressé, *« cette flambée des cours est malheureusement accompagnée d'une flambée des charges et mon bilan au mois d'avril ne sera peut-être pas meilleur que celui des années précédentes. Pour ne citer que lui, le prix de l'engrais a doublé, j'achetais l'urée 400 euros/t l'an passé et là, il m'a fallu débourser le double, soit 800 euros… Avec de telles charges, il vaut mieux tenter d'assurer ses arrières, on ne sait pas de quoi l'avenir est fait. Je me suis donc engagé dans un nouveau contrat blé, entre 220 et 235 euros la tonne. Cela pourrait représenter 45 % de ma récolte. J'ai aussi un contrat en orge, à 200 euros »*.

AG



Mickaël Roze a vendu 80 % de sa production à l'issue des moissons, lui qui avait l'habitude de stocker et d'attendre de meilleurs prix en période hivernale.

Station charolaise

Le 11 février est vite arrivé

Les membres du GIE Charolais Évaluation se sont réunis la semaine dernière en assemblée générale. L'organisation de la vente aux enchères de février était au programme.

Dans trois semaines, on y sera. Vendredi 11 février, les hostilités seront lancées. La vente du GIE Charolais débutera comme tous les ans sous le coup des 14 heures au pôle agricole de Créancey après une exposition des animaux en matinée. Une quarantaine de reproducteurs passeront chacun leur tour sur le ring et seront tous proposés aux acheteurs. Réunis la semaine dernière en assemblée générale (avec pass sanitaire obligatoire), les membres du GIE Charolais Évaluation ont peaufiné l'organisation de ce grand rendez-vous de génétique que tout le monde espère réussi.

Un « super » lot

Jean-Pierre Godot, président du GIE, annonce un très bel ensemble de veaux pour cette édition : *« Les résultats intermédiaires sont très bons, tous les reproducteurs ont bien évolué. Concernant le GMQ, la moyenne s'élève à 1 826 grammes avant la dernière pesée, pour un objectif de 1 400. Ce millésime est très prometteur. Ses caractéristiques ? Il présente un peu plus d'animaux type viande que d'ordinaire. Nous avons également neuf veaux sans cornes, dont deux homozygotes »*. Ces futurs reproducteurs sont présentés sur le site internet de la station en format vidéo. *« Nous n'avons pas lésiné sur cette présentation, les vidéos marchent toujours très bien »*, indique Jean-Pierre Godot. Les veaux ont été filmés pour la première fois sur le ring du pôle agricole, après avoir été soigneusement lavés et peignés. *« C'est effectivement une nouveauté »*, poursuit le président de la station, *« les apporteurs de veaux ont été nombreux à venir participer à la préparation des animaux, même des personnes qui n'habitent pas le département ont fait le déplacement. En complément de cette présentation en ligne, il est bien évidemment possible de venir les voir sur place avant la vente, plusieurs éleveurs sont déjà venus. Il suffit de prendre rendez-vous »*.

Belle journée en perspective

Les membres du GIE espèrent bien assister à une belle journée d'élevage le 11 février, avec de belles ventes et un maximum de convivialité contrairement à l'an passé : *« nous allons tout faire pour qu'il y ait un maximum de présentiel, avec la possibilité de se restaurer sur place, tout en prenant les précautions sanitaires nécessaires. Nous nous plierons, cela va sans dire, aux consignes que nous donnera la préfecture, avec probablement l'obligation d'un pass vaccinal. En ce qui concerne les modalités, la vente en ligne et par téléphone sera une nouvelle fois proposée »*. La mise à prix est de 2 700 euros : *« ce prix est attractif au regard de la qualité du lot de veaux et toutes les exigences sur les reproducteurs. Pour mettre un reproducteur en station, il faut un bon niveau génétique de l'ascendance, de la morphologie, des tests sanitaires, une spermatogenèse, un génotypage… Tout cela a un coût. Nous proposons des animaux clé en main »*.


Lors de la visite de la station.

Une première participation



Nicolas Germanic propose pour la première fois un veau à Créancey. Cet ancien étudiant du lycée La Barotte, aujourd'hui âgé de 27 ans, est éleveur à Ormancey, en Haute-Marne. Ce passionné de génétique a revu pour la première fois son veau Rintintin depuis la rentrée en station de fin septembre : *« Il a bien profité depuis et affiche un GMQ de 1,9 kg, il est bien classé et aura de quoi ramener de la viande dans un cheptel. C'est la première fois que je viens ici, un très beau lot de veaux est en train d'évoluer. La vente du 11 février devrait logiquement être réussie. Cette année, j'ai également un veau au Marault, ce sera là aussi une première participation pour mon élevage. J'ai aussi un troisième reproducteur à la station de Sommepy-Tahure près de Châlons-en-Champagne, là où je me rends plus régulièrement »*.

Merci les partenaires

Jean-Pierre Godot profite de l'occasion pour remercier une nouvelle fois les partenaires de l'évènement, ces derniers permettront de donner un nouveau *« coup de main »* aux éleveurs dans leur investissement génétique avec comme chaque année, plus de 2 000 euros à gagner par tirage au sort. **AG**

Renseignements : 03 80 90 68 81
ou isabelle.brice@cote-dor.chambagri.fr

Sanitaire

Le charbon symptomatique refait surface

Une maladie infectieuse est à l'origine de pertes de bovins dans plusieurs élevages du département.

Le sanitaire n'est pas un long fleuve tranquille. Une poignée d'éleveurs le déplorent depuis quelques mois avec l'apparition de plusieurs cas de charbon symptomatique dans leur cheptel. Ludovic Lelong fait partie des sinistrés à Champignolles, petit village entre Arnay-le-Duc et Nolay : *« Pour moi, tout a commencé l'été 2020. En me rendant dans un de mes prés, un matin, j'avais aperçu un veau particulièrement nonchalant et pas très en forme. J'avais appelé le vétérinaire qui avait tenté de le remettre d'aplomb. En vain, car l'animal était mort quatre heures seulement après son intervention. Durant ce même mois d'août, j'ai perdu quatre bêtes avec à chaque fois les mêmes symptômes : des boiteries suivies d'une mort foudroyante. Des autopsies ont permis d'identifier le charbon symptomatique. Mes grands-parents rencontraient déjà cette maladie sur certains de leurs animaux à l'époque, mais nous n'avions pas eu le moindre cas dans le secteur depuis une cinquantaine d'années. »*. Ludovic Lelong, qui enregistre 10 pertes à ce jour dont une vache adulte, a vacciné l'ensemble de ses veaux et prévoit même la vaccination sur l'ensemble de son cheptel : *« c'est apparemment la seule solution pour s'en sortir. Plusieurs élevages* sont dans le même cas que moi. D'autres rencontrent peut-être cette maladie sans savoir qu'il s'agit de celle-ci. Le GDS a procédé à un recensement des cas. D'après les experts, certaines bactéries remontent en surface depuis la fin des sécheresses. Il n'y avait pas d'équarrissage dans le temps et les prés où avaient été enterrées des bêtes mortes seraient plus à risque que d'autres »*.

AG

* quatre en deux ans, selon les données du GDS.


Ludovic Lelong a perdu neuf veaux et une vache depuis l'été 2020 à Champignolles.

Le mot du GDS *« La prévention passe par la vaccination »*

Gilles Rabu, technicien au Groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or, présente les principales caractéristiques du charbon symptomatique : *« Il s'agit d'une maladie infectieuse aiguë, souvent mortelle, qui touche les bovins et les ovins. Il ne faut pas la confondre avec la fièvre charbonneuse, (charbon bactéridien ou anthrax) qui elle, est dangereuse pour l'espèce humaine. Les bactéries responsables du charbon symptomatique produisent des spores très résistantes dans l'environnement. Elles contaminent les animaux par ingestion ou contamination d'une plaie. Les symptômes peuvent inclure des difficultés à se déplacer, une baisse d'appétit, une forte fièvre, des gonflements au niveau des épaules, du dos ou du cou avec des crépitements à la palpation, mais aussi une production de gaz au niveau des régions concernées. La mortalité peut survenir dans les 48 heures. Le charbon symptomatique est une maladie des pâturages qui apparaît essentiellement pendant les mois d'été. L'infection se développe à partir de petites lésions des muqueuses. Les bovins âgés de six mois à deux ans sont les plus sensibles. Chez les ovins, les portes d'entrée de l'infection sont principalement les plaies. Lorsque la maladie est détectée à un stade précoce, un traitement à la pénicilline ou autre antibiotique à une dose élevée peut se montrer utile, mais il persistera des séquelles musculaires. La prévention passe par la vaccination de tous les animaux à risque »*.



▶ Agenda

Cantonales FDSEA

Les assemblées cantonales de la FDSEA se poursuivent avec des rendez-vous suivants :

- Recey : vendredi 21 janvier à 13 h 45
- Laignes : mardi 25 janvier à 14 heures
- Aignay-Baigneux : mardi 25 janvier à 20 h 30
- Auxonne-Pontailler : mercredi 26 janvier à 14 heures
- Genlis : jeudi 27 janvier à 9 h 30
- Vitteaux-Précy : jeudi 27 janvier à 14 heures
- Saint-Jean : vendredi 28 janvier à 14 heures
- Fontaine-Mirebeau : mardi 1er février à 9 h 30
- Dijon est : jeudi 3 février à 14 heures
- Dijon sud - Gevrey : vendredi 4 février à 14 heures.

▶ Formations

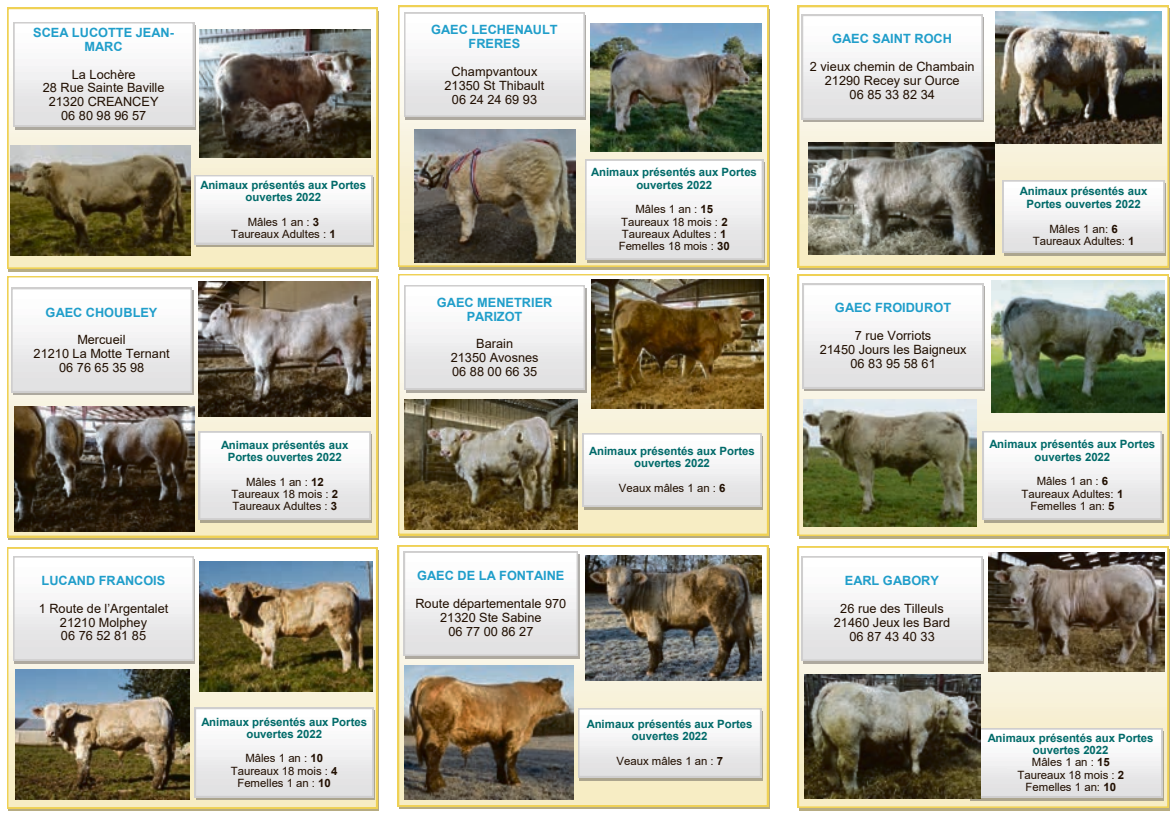
- **Initiation à l'homéopathie**
27 et 28 janvier 2022 + 1/2 journée le 17 mars 2022, Chambre agriculture, Pouilly-en-Auxois
Contact : Marie-Claude Guerrier-CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr
- **Rédiger son document unique d'évaluation des risques (DUER)**
Mardi 22 février 2022, Chambre agriculture, Pouilly-en-Auxois
Contact : Sandrine Corbon- CA21 - 03 80 68 66 42 – sandrine.corbon@cote-dor.chambagri.fr
- **Concilier les besoins des restaurants collectifs et les offres d'approvisionnement des producteurs locaux**
Mardi 25 et mercredi 26 janvier 2022, Lycée Dinet, Seurre
Contact : Séverine Gautier, Conseillère en Développement - CA21-03 80 68 66 50 - severine.gautier@cote-dor.chambagri.fr
- **J'intègre le désherbage mécanique sur mon exploitation**
Mercredi 2 février 2022
Poiseul la Ville
Contact : Mathilde Matrat- CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr

Reproducteurs charolais

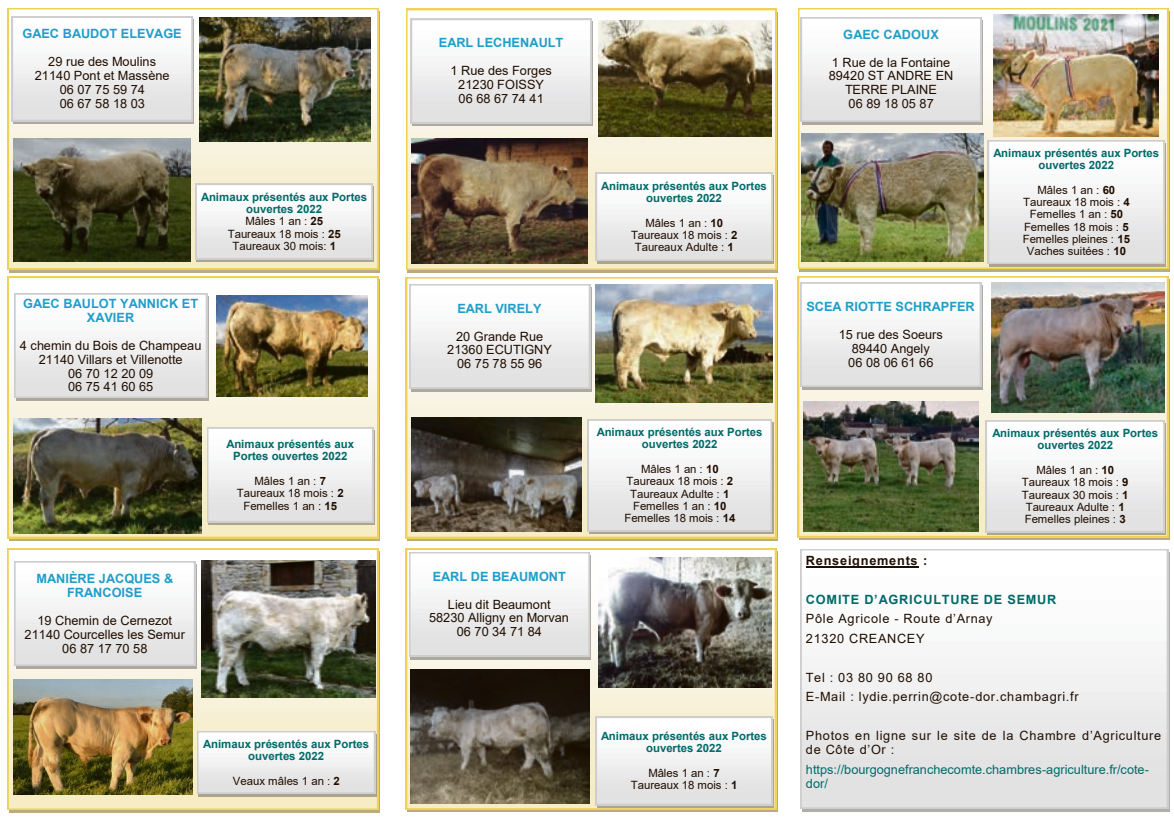
Ça commence lundi

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois donne le coup d'envoi de ses portes ouvertes.



Dix-sept élevages charolais proposent leurs portes ouvertes du 24 au 29 janvier, 439 reproducteurs sont proposés à la vente dans toutes les catégories. Jean-Luc Baudot, président du comité d'agriculture de Semur-en-Auxois, annonce des animaux d'une grande qualité : *« La réserve génétique est forte au niveau de nos membres exposants au concours charolais de Semur, preuve en est : nombre d'entre eux ont brillé au concours de Moulins en participant aux finales toutes catégories confondues et pour certains de grands prix ont été glanés. Le sérieux de ces éleveurs allié à leur professionnalisme font que je n'ai aucun doute quant à la qualité des animaux proposés lors de ces portes ouvertes. Chacun d'entre eux réservera le meilleur accueil aux visiteurs ! ».*

AG



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Viticulture

Reconnaissance de calamité agricole pour le gel d'avril 2021

Suite à l'épisode de gel du 4 au 8 avril 2021, la Côte-d'Or a fait l'objet d'une reconnaissance de calamités agricoles, le 17 novembre, lors du comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA). En principe la viticulture est exclue de ce dispositif mais compte tenu de l'ampleur des épisodes de gel, le dispositif des calamités est ouvert, de manière exceptionnelle, aux exploitations viticoles non-assurées.

Pour être éligibles, les dommages aux récoltes subis et reconnus doivent représenter une perte supérieure à 30 % de la production annuelle (2021) par rapport au rendement individuel sur 5 ans (via une moyenne olympique) et dépasser 11 % de la valeur du produit brut théorique de l'exploitation établi par rapport au barème départemental en vigueur.

Les dossiers individuels de demande d'indemnisation doivent être déposés uniquement par téléprocédure sur le site Télécalam.

Le site internet est ouvert jusqu'au 13 février 2022. L'ensemble des informations est disponible sur le site des services de l'État : http://www.cote-dor.gouv.fr/calamites-agricoles-r1119.html

À noter également, que l'ouverture d'un dispositif FranceAgriMer a été annoncée pour début 2022 pour les viticulteurs assurés. Les assureurs informeront les viticulteurs de la possibilité de demander cette aide et leur fourniront l'attestation nécessaire.

AG

Coronavirus

Une pleine mobilisation

La gestion de la crise sanitaire n'est facile pour aucune structure, et surtout pas pour les écoles. Rencontre avec Florence Lemaire, directrice de La Barotte à Châtillon-sur-Seine.


Florence Lemaire a répondu à nos questions le 10 janvier.

Combien de cas positifs ont-ils été recensés dans votre établissement depuis l'apparition du coronavirus ? Qu'en est-il de cette nouvelle vague ?
« Une dizaine de salariés et une vingtaine d'élèves ont déjà contracté le Covid depuis le printemps 2020. Nous n'avions rien eu entre la rentrée de septembre et les dernières vacances de Noël, mais le virus nous a vite rattrapés début janvier avec deux élèves positifs dans la même classe. Un autre jeune s'est révélé positif le week-end suivant. Ce n'est peut-être pas terminé… ».

Ce nouvel épisode est-il le plus compliqué ?
« Il est du même niveau que la première vague, même si je n'étais pas encore arrivée dans l'établissement. Nous étions totalement dans le flou lors de l'apparition du virus. Aujourd'hui, nous en savons un peu plus sur cette maladie mais de nombreux tests sont à réaliser, avec toutes les contraintes que cela engendre. L'ensemble du personnel de La Barotte est aussi pleinement mobilisé pour assurer un bon respect des gestes barrière et le port du masque, sachant qu'un certain relâchement est à déplorer dans ce domaine depuis les vacances de fin d'année. C'est un sentiment partagé par plusieurs d'entre nous : nous avons l'impression de nous occuper que du coronavirus. Nous en oublierions presque nos missions principales, c'est bien dommage. Il est vraiment temps que cette crise se termine ».

La qualité de l'enseignement est-elle impactée ?
« Malheureusement oui. Les périodes de distanciel que nous avons eues dans le passé ont été néfastes, certains élèves n'avaient pas toujours le matériel adéquat pour travailler de cette façon. Le relationnel et les liens sociaux sont très importants pour les jeunes. Et doit-on le rappeler : rien ne saurait remplacer un enseignement en présentiel, avec un professeur. Les sorties scolaires ont été annulées en ce début d'année, pour au moins trois semaines, c'est là encore un point négatif pour l'enseignement. J'espère que nous pourrons rapidement repartir de l'avant. Tous nos stages sont heureusement maintenus à ce jour, sous réserve d'avoir l'accord des maîtres de stage. Malgré toutes ces difficultés, notre établissement tient bon pour le moment, alors que plusieurs écoles ont été contraintes de fermer leurs portes. Toutes nos classes sont ouvertes, seuls les cas positifs et les cas contacts à risques sont chez eux ».

PROPOS RECUEILLIS PAR AG

Service de remplacement

Ils s'occupent de tout

Vingt-et-un agents du Service de remplacement opèrent chaque semaine dans des exploitations agricoles du département. Rencontre avec le *« petit nouveau »* : Lucas Mockel, dans le Sud Côte-d'Or.


Le jeune agent, la semaine dernière chez Lionel Boisselet sur la commune de Censerey.

Il est le dernier à avoir intégré le Service de remplacement. Lucas Mockel a été recruté il y a quelques mois par l'association départementale après un Bac pro CGEA, un apprentissage chez Didier Blandin à Saint-Prix-lès-Arnay et un CDD chez Jean-Philippe Buisson à Magnien. Ce jeune homme de 19 ans s'est déjà déplacé dans une trentaine d'exploitations depuis le début de son contrat. Lundi dernier, Lucas Mockel se rendait chez Lionel Boisselet à Nailly, Benoît Nauwynck l'accueillait les deux jours suivants à Saint-Prix-lès-Arnay, la journée du jeudi se déroulait chez Yves Coquillon, à Clamerey puis le vendredi se passait sur la ferme de Philippe Maurice à Commarin : *« Marie-Laure Cloarec et Fanny Clémence, basées à Bretenière, m'envoient chaque vendredi mon planning pour la semaine suivante, en fonction des demandes des adhérents. Je tourne dans de nombreuses fermes. Mon secteur s'étend de Saulieu à La Rochepot, en passant par Pouilly et Arnay. Je fais 40 heures par semaine, mes heures sont parfois modulables selon les besoins. Ce métier est très intéressant, nous touchons à tout, au fil des saisons ».*

« Pleinement satisfait »

Lionel Boisselet, éleveur de 90 vaches charolaises, lui avait confié la tonte et le traitement antiparasitaire de ses vaches le 10 janvier. Le gérant de l'EARL du Noyer, âgé de 54 ans, se dit pleinement satisfait de Lucas et des autres agents du Service de remplacement qui sont déjà intervenus sur son exploitation : *« Cela fait cinq ou six ans que je suis adhérent. Confier du travail à quelqu'un que l'on ne connaît pas n'a pas toujours été facile pour moi, j'avais une certaine appréhension. Mais toutes les tâches ont toujours été très bien effectuées. J'ai appris à faire confiance. Au début, j'ai commencé par me faire remplacer cinq jours fin août pour prendre des congés. Je pouvais partir en toute confiance, l'esprit tranquille. En juillet 2020, j'ai eu un accident du travail, une vache m'a foncé dessus dans un pré et m'a cassé une vertèbre. Je me suis fait remplacer, j'étais bien content d'avoir quelqu'un pour finir la fauchaison, rentrer des bottes et faire la moisson. Les agents sont efficaces et tout de suite opérationnels, c'est le but recherché ».* Renseignements sur le Service : 03 80 68 66 83.

AG

Les agents du Service
Châtillonnais : Maxime Bernon, Alexis Boiget, Antoine Cluzel, Rémi Ormancey, Laurence Robert, Nicolas Scottez. Auxois nord : Alexandre Billon Laroute, Baptiste Gueneau, Anthony Jeannot, Yves Lechenet, Pauline Menestrier. Auxois Morvan : Stéphane Gauchey, Franck Lalondre, Jean-Claude Laurent, Lucas Mockel, Alexandre Reaut, Loïc Barnay. Est Côte-d'Or : Ambroise Bailly, Jean-François Bandonny, Paul Joliet, Romaric Renon.

Deux nouveautés
- Le Service de remplacement a signé une convention avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour permettre aux agriculteurs et pompiers volontaires de se faire remplacer lors de formations.
- Les adhérents ayant souscrit à l'assurance remplacement peuvent bénéficier d'une journée à tarif réduit pour tester un nouvel agent et lui permettre de connaître l'exploitation si une urgence se présente.

Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

Installation

La jeune pousse du maraîchage

Olivier a monté son exploitation de maraîchage de légumes de plein champ en 2018. Cette année marque le début d'évolutions puisque c'est la première fois qu'il ouvre la vente de plants aux particuliers et que Prescilia, sa compagne, le rejoint sur le terrain.



La ferme de l'Huis Périgueux est ouverte au public pour la vente de plants à la ferme : le lundi, mardi et jeudi après-midi ; le samedi toute la journée et le mercredi de 17 heures à 19 h 30. Olivier et Prescilia vendent aussi leurs produits sur le marché de Moulins-Engilbert le samedi matin de 10 heures à 12 h 30. Pour les professionnels, la vente de plants se fait sur catalogue.

« *Cela était une évidence* » explique Olivier Boursillon, maraîcher à l'Huis Périgueux. Sur environ 3,5 ha, il cultive 5 000 m² de légumes de plein champ et dispose d'une serre multi-chapelles ainsi que de 3 tunnels. « *Au départ, le terrain était une grande friche… mais petit à petit cela prend forme* ». Si c'est la première année que la vente de plants est ouverte aux particuliers, l'activité principale de son exploitation reste la vente aux professionnels.

De l'assiette à la terre

Du haut de ses 32 ans, Olivier a beaucoup bougé, entre l'Auvergne, la Corrèze et Paris. « *Je voulais devenir cuisinier, au grand désespoir de mes parents qui à l'époque pensaient que cela était une voie de garage. Mais, j'y suis arrivé* ». S'il est heureux au départ, il déchante assez vite car la qualité des produits n'était pas toujours là. C'est ainsi qu'il décide de s'installer dans la Nièvre pour produire des plants dédiés aux professionnels avec, en complément, une activité de maraîchage. Aujourd'hui, Olivier fournit trois restaurants.

Retour aux racines

« *J'ai habité 18 ans à Évry (91), et en partant en Corrèze j'ai retrouvé une vie agréable… Vivre en cité, je sais ce que c'est et je ne veux pas y retourner. Le choix de la Nièvre, s'est fait tout seul, car ma grand-mère habitait là. On venait la voir durant les vacances scolaires pour « Faire le jardin de la mamie ». J'adorais ça. C'est d'ailleurs grâce à elle que je voulais devenir cuisinier et que j'ai toujours aimé jardiner* » se souvient-il. Depuis, Olivier a laissé tomber ses culottes courtes pour les bottes : « *Devenir professionnel dans ce domaine n'a pas été simple, mais quand on veut faire quelque chose qui nous tient vraiment à cœur, et qu'on se donne à fond, on y arrive* ».

Pas de cailloux dans les bottes

« *Je me suis installé hors cadre familial, et quand on a toutes les démarches administratives qui nous tombent dessus, on se sent tout petit. Mais, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Bio Bourgogne ou encore le CFPPA de Château-Chinon m'ont beaucoup aidé notamment grâce à l'aide DJA ou encore l'étude prévisionnelle. C'était un projet bien réfléchi puisque j'ai travaillé deux ans chez un maraîcher avant de me lancer. Je voulais voir ce que cela représentait vraiment comme charge de travail notamment. Puis, lorsque j'ai commencé j'ai été cotisant solidaire pendant 1 an auprès de la MSA. Mais dans tous les cas, une fois qu'on est sûr de ce que l'on veut faire, tout l'administratif est juste une étape à passer pour pratiquer ce que l'on aime* ».

Changement de vie

De son côté, Prescilia, 40 ans, se destinait à une carrière dans le monde équestre, mais cela n'a pas abouti. Elle enchaîna donc les petits boulots. « *On travaillait en face l'un de l'autre avec Olivier, lorsqu'il était cuisinier en Auvergne, c'est comme cela qu'on s'est rencontré* ». Depuis, ils ne se séparent plus vraiment : « *on a travaillé ensemble pendant deux ans chez le même maraîcher avant de s'installer, puisque son projet lui paraissait, comme à moi, une évidence. Et, aujourd'hui, je le rejoins enfin sur la ferme, car un salaire fixe n'est plus nécessaire pour vivre et que notre activité subvient à nos besoins ni plus, ni moins. C'est un bonheur* ». Tous deux se répartissent les missions de l'exploitation, même si Prescilia se charge de la vente sur les marchés. « *Le contact avec les gens est primordial, et c'est agréable* ». Si elle a toujours aimé la nature et le jardinage, le projet d'Olivier l'a tout de suite séduite : « *C'est une manière de revenir à l'essentiel. Nous n'avons pas besoin de grand-chose pour vivre, mais faire un métier qu'on aime n'a pas de prix. Et puis, ce n'est pas vraiment travailler* ». Olivier réagit : « *Avec l'arrivée de Prescilia, nous gagnons en temps et en confort de travail* ».

Les projets

Pour la suite, les deux maraîchers ont déjà des idées à mettre en place. « *Nous voudrions faire évoluer la ferme pour qu'elle soit plus vertueuse et plus pratique pour tout le monde. À terme, nous voudrions embaucher une personne à mi-temps sur la ferme et une autre qui pourrait être dédiée à de la livraison. Mais, dans tous les cas, nous voulons proposer des produits abordables, afin que tout le monde puisse avoir accès à la qualité* » conclut Olivier.

Chloé Monget



La motteuse permet à Olivier de gagner du temps.



Les ouvertures de la serre sont entièrement automatisées afin de s'adapter aux conditions météorologiques.

Aide de voisinage

« On pourrait penser que mon arrivée dans le coin aurait pu mal se passer, mais pas du tout. Lorsqu'on a signé pour les terres avec Prescilia, il y avait des bêtes de l'éleveur d'à côté dessus. Il voulait les retirer, mais on lui a expliqué que cela ne nous gênait pas car nous n'étions pas prêts à installer quoi que ce soit dessus et qu'avec leur présence, le terrain était entretenu. Nous avons de très bons rapports avec tous nos voisins, ainsi qu'avec les collègues maraîchers. Si l'un à un trop-plein de produits et que l'autre en manque, on échange. C'est très agréable de travailler en bonne intelligence » **pointe Olivier.**

Axéréal 2/2

Se métamorphoser pour avancer

Comme évoqué dans le n° 1663 de Terres de Bourgogne, Axéréal tend vers une métamorphose de son fonctionnement.

Afin de mieux comprendre la transition annoncée par Axéréal, Patrick Têtard, vice-président d'Axéréal, en tire les grandes lignes avec comme but principal : *« l'accompagnement des exploitants vers une agriculture plus adaptée aux demandes des clients et de la société »*.

Produits phytos

« Nous allons réduire la quantité de produits phytosanitaires sur nos sites. Nous misons notamment sur le développement des commandes en ligne, avec une livraison sur un lieu choisi (exploitation, domicile, etc.) ou dans un de nos points relais. Cette démarche permettra de gagner en compétitivité, en réduisant les prix des produits, jugés jusque-là trop élevés, tout en baissant également nos charges. En parallèle, nous allons accélérer notre travail sur des solutions combinatoires comme la mécanique ou encore la génétique, afin de répondre aux enjeux actuels sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Nous voulons apporter des solutions mixtes aux agriculteurs, et cela passera notamment par des réunions d'explications sur ces deux projets. Et cela n'affectera pas le nombre d'agents culture sur le terrain ».

Climat et avenir

Les changements dans la société ainsi que les aléas climatiques, devenus une norme, forcent le groupe à *« réfléchir à notre rôle, et celui de l'agriculture en général, que nous avons à jouer dans le défi climatique. De plus, les agriculteurs ne peuvent pas subir ces aléas tous les ans, il faut donc trouver des solutions pour être proactifs et dans l'anticipation. C'est pour cela que nous avons pris de l'avance là-dessus notamment avec les colzas bas gaz à effet de serre, de même pour les tournesols et prochainement pour les blés. À terme, nous voudrions proposer cette alternative pour toutes les productions afin qu'elles soient adaptées à la demande. Toujours dans cette optique, nous nous engageons pour l'installation des jeunes, avec de nombreuses propositions pour les accompagner dans leur démarrage, comme la certification bas carbone pour obtenir, à terme, la neutralité carbone sur leur exploitation. L'agriculture est innovante, et ce sujet est à prendre à bras-le-corps pour faire changer la vision que certains peuvent parfois en avoir ».*

Par filière

Afin que cette transformation se fasse pour plus de valeur ajoutée pour les adhérents, Patrick Têtard l'ancre sur les filières : *« nous essayons de tout retravailler afin d'obtenir des bonus pour nos productions, par exemple avec le développement de la haute valeur environnementale (HVE) ou le bio. Nous souhaitons poursuivre l'encouragement à rejoindre les filières pour les agriculteurs, leur permettant ainsi, s'ils répondent à un cahier des charges, d'obtenir un bonus. Axéréal est aussi très fière de contrats avec des clients de renom, comme avec Harris, pour valoriser au mieux les productions. Pour Axiane, la branche meunière, nous tendons vers une optimisation maximum des outils industriels avec le développement de nombreuses filières, comme Banette, et beaucoup d'autres. En élevage, nous avons opéré une restructuration et une transformation numérique avec un développement du volet volaille qui est la viande la plus consommée en France ».*



Photo : Stéphane Hussein.

Patrick Têtard, vice-président d'Axéréal, appelle les jeunes sociétaires à s'investir dans la coopérative et à prendre des responsabilités car : *« Ils sont l'avenir de la profession ».*

Devenir acteur

Pour justifier toutes ces démarches, Patrick Têtard souligne : *« Les outils numériques nous encouragent à nous réinventer car ils font changer la société et ses attentes plus rapidement. Nous devons nous adapter à cela, afin de continuer à offrir les meilleurs marchés à la production des adhérents. Nous prenons nos responsabilités avec ces décisions qui, nous en sommes convaincus, sont résolument modernes pour une coopérative. Nous ne voulons pas avoir à survivre. Nous voulons reprendre notre destin en main afin de devenir moteur ».* Patrick Têtard conclut : *« Nous voulons simplement que cet outil qu'est Axéréal se transforme pour ne pas nous échapper. Nous devons changer pour nous donner les moyens d'aller plus loin. Le but de tout cela est de produire… certes autrement, mais de produire quand même ».*

CHLOÉ MONGET

La Nièvre, la France : des valeurs ajoutées

Vice-président d'Axéréal, Patrick Têtard n'en reste pas moins un agriculteur nivernais : *« J'essaye toujours de représenter la Nièvre au mieux en la rendant plus visible. Sur ce territoire nous produisons plus que ce que nous consommons, de par le manque de population. Il est donc nécessaire d'exporter pour que toutes les productions soient valorisées, et cela ne va pas à l'encontre de la vente directe, par exemple, car les clients ne sont pas les mêmes. Mais, je pense que dans toutes ces transactions, il faut insister sur le fait que la production nivernaise, et française, est de qualité. Par ailleurs, au titre de paysans, nous produisons tout en entretenant le paysage et les territoires, ce qui nous octroie une place centrale et indispensable. Il faut que toute la profession reprenne son destin en main afin de montrer tout le panel de ses capacités ».*

▸ Formations

22 et 23/02 à Nevers
Faciliter les échanges avec la communication non violente

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur la communication non violente. L'objectif de ce module (durée 2 jours) est d'acquérir des repères concrets pour améliorer la relation et la communication et savoir prendre en compte la réaction de son interlocuteur pour lancer une communication constructive. À l'issue de ce module (= Module 1), un module 2 et un module 3 pourront vous être proposés. Tarifs : 100 € (agriculteurs) pour les ressortissants VIVEA. Contact et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

9/02, 16/02 et 12/04
Se convertir en bio en polyculture-élevage : quelle faisabilité sur mon exploitation ?

Sur 3 jours Bio Bourgogne propose une formation afin d'appréhender la faisabilité d'une conversion en bio. Plusieurs objectifs sont mis en avant pour y parvenir comme : évaluer les impacts réglementaires, agronomiques, zootechniques, économiques, sociaux et environnementaux d'une conversion à l'agriculture biologique de sa ferme ; analyser sa ferme dans la globalité par rapport à la labellisation bio et ces débouchés et au changement climatique ; établir un plan d'action réaliste à mettre en place à court terme sur sa ferme. Inscriptions obligatoires. Renseignements : Adrien Lurier – 06 77 30 78 82 ou adrien.lurier@biobourgogne.org

10/03
Équilibre minéral et prévention du parasitisme avant la mise à l'herbe de mes ruminants

Bio Bourgogne organise une formation ayant pour objectifs : de connaître les besoins des animaux en minéraux et oligo-éléments et savoir anticiper les situations à risque pour en éviter les carences ; d'établir une posologie d'administration des plantes moulues et/ou d'huile essentielle afin de stimuler efficacement les défenses immunitaires des animaux avant une période à risque ; de concevoir un plan de complémentation adapté à son élevage et à chaque catégorie d'animaux, intégrer ces mélanges dans un bloc à lécher fabriqué à la ferme. Inscriptions obligatoires. Renseignement : Damien Nicolas – 06 30 02 24 01 ou damien.nicolas@biobourgogne.org.

▸ En bref

Calamités agricoles Gel du 4 au 8 avril

Suite à l'épisode de gel du 4 au 8 avril 2021 sur le département de la Nièvre, un arrêté ministériel du 8 décembre reconnaît le caractère de calamité agricole pour pertes de récolte en pommes, poires, cerises, coings, prunes, mirabelles, groseilles, framboises, betteraves, choux, épinards, fenouils, radis, fraises, miel et raisin de cuve et pertes de fonds sur vignes, actinidiers, noyers pour le département de la Nièvre. À ce titre, les exploitants concernés peuvent demander à bénéficier d'une indemnisation. Pour cela, ils devront procéder à leur déclaration via la téléprocédure Télécalam accessible du 11 janvier au 11 février 2022 à l'adresse suivante :
http :// mes demarches. agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/demander-une-aide- pac/article/demander-une-indemnisation ou https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager
Les modes opératoires, notice et documents sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'état de la Nièvre via le lien « www.nievre.gouv.fr » (onglet Politiques publiques puis Agriculture / Aides conjoncturelles / Calamités agricoles).
Les organismes de services suivants peuvent aider les exploitants dans leur démarche : Chambre d'agriculture, CER France Alliance Centre, Sicafome, Elvéa.

DDT de la Nièvre : Service économie Agricole (SEA) ddt-calamite@nievre.gouv.fr ou 03 86 71 52 96 ou 03 86 71 52 23.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Service de remplacement

Un poste fixe et diversifié

Éric Roumier a intégré le service de remplacement il y a 3 ans. Une opportunité qu'il apprécie encore.



Éric Roumier, 28 ans, est également bouvier pour la Sicagemac de Corbigny.

« Quand j'ai terminé mes études, il fallait bien faire quelque chose. À l'époque, je travaillais à la Sicagemac à Corbigny et une connaissance m'a parlé du service de remplacement qui cherchait des salariés et plus particulièrement pour remplacer quelqu'un en congé paternité. Cette année, cela fait trois ans que je suis salarié en CDI, et je ne regrette pas mon choix » détaille Éric Roumier qui couvre le secteur de Corbigny, Clamecy, Montsauche-les-Settons…

Sans regret

Malgré sa passion pour le monde agricole, Éric Roumier ne souhaite pas s'installer : *« La conjoncture actuelle ne me pousse pas du tout à le faire. Il y a trop d'incertitudes notamment sur la rémunération »*. Au départ, Éric Roumier a fait des études dans le commerce en animalerie : *« mais ce domaine ne ressemblait pas du tout à ce que je pensais. Du coup, comme je connaissais bien le monde agricole, de par mon père qui est exploitant, je me suis lancé dans cet univers qui finalement me correspond nettement plus »*.

Multiples informations

Durant ces trois années au service de remplacement, Éric Roumier ne s'est pas reposé sur ses lauriers : *« On apprend continuellement. On voit différentes méthodes de travail. On a l'avantage d'avoir un CDI, mais de ne jamais faire la même chose puisque je suis amené à faire des remplacements parfois en simultané sur 2 à 8 exploitations. En somme, j'ai un poste fixe mais diversifié. Il faut aussi savoir que des formations nous sont proposées ; pour ceux qui ne sont pas du milieu, c'est très pertinent pour une bonne montée en compétences »*.

La simplicité

« Actuellement c'est assez dur de trouver des patrons lorsqu'on est salarié agricole, et les démarches administratives compliquées n'arrangent pas les choses. Au moins, là, tout est simple pour tout le monde. L'adhérent a juste à se faire connaître auprès du service s'il souhaite être remplacé, et nous, salariés, nous devons simplement remplir une fiche d'heure à rendre au service ». Malgré tout, un poste en service de remplacement requiert des qualités particulières.

Les atouts à avoir

« Lorsqu'un adhérent a besoin de se faire remplacer, c'est souvent du jour pour le lendemain. Il faut donc s'adapter sans cesse. Il faut également être autonome pour se débrouiller une fois sur l'exploitation, car les adhérents ne sont pas toujours là pour nous diriger – même s'ils laissent des indications ». S'il est salarié du service de remplacement, Éric Roumier a conservé son poste de bouvier auprès de la Sicagemac : *« je ne peux pas me passer du contact avec les animaux… sans eux, je suis perdu. Pouvoir allier mes deux domaines de prédilection est une véritable chance pour moi, et je remercie le hasard qui, finalement, fait bien les choses »*.

CHLOÉ MONGET

Le mot de l'adhérent

Maxime Soulier, 22 ans, exploitant agricole à Beaulieu, est adhérent au service de remplacement depuis 2021. *« J'ai adhéré en même temps que mon père (Denis Soulier) depuis qu'il manque un salarié sur l'exploitation. Déjà que nous sommes en sous-effectif, ce service est très utile en cas d'imprévu, comme pour remplacer quelqu'un victime d'un accident du travail, par exemple. C'est la première fois que je passe par ce biais, et cela est simple et efficace. On gagne en tranquillité d'esprit ».*



Maxime Soulier, 22 ans, exploitant agricole à Beaulieu

FDSEA 58

Mobilisé pour l'avenir

Pour débuter la nouvelle année, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, présente ses vœux.

« Cette année 2022 débute dans une incertitude sanitaire à l'instar de ce que nous avons vécu en 2021…
Cependant nous avons appris à vivre avec ces variants, nous avons réussi à reprendre quelques habitudes afin de nous retrouver physiquement lors de réunions familiales ainsi que professionnelles.
En agriculture, vivre dans l'incertitude, économique, climatique, sanitaire voire réglementaire est notre quotidien. Nous avons eu toute la panoplie de ces évènements avec une fin d'année qui nous amène dans une période d'inflation dont les conséquences seront à n'en pas douter très variables d'une exploitation à l'autre.
En matière de climat, l'année bien que meilleure pour les éleveurs fut marquée par un épisode de gel tardif qui a pénalisé bon nombre de producteurs du département notamment les viticulteurs ainsi que les maraîchers.
Sur le plan sanitaire, la réglementation se durcit pour la production bovine en matière de suivi de maladies. La grippe aviaire nécessite un confinement des volailles… Et les impasses techniques compliquent énormément le travail de protection des productions végétales.
Enfin la réforme de la PAC décidée en 2021 et mise en application début 2023 va nous obliger à « reparamétrer » nos exploitations.
C'est pourquoi, la FDSEA de la Nièvre qui s'est mobilisée sur tous ces sujets en 2021 va continuer ce travail de fond afin de vous informer, de vous former et de défendre vos intérêts dans tous nos domaines de compétences. Nous portons un message collectif qui doit amener la ferme Nièvre à se projeter dans un monde concurrentiel, complexe et qui nécessite pour chacun d'entre-nous de partager les expériences et de communiquer sur des objectifs qui doivent amener de la rentabilité.
Je n'oublie pas des sujets qui vont encore monter en puissance en 2022, l'enjeu du recrutement et l'attractivité du métier, je pense à la diminution de notre empreinte carbone, à la prise en compte du bien-être animal, à la pression sur l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.
Enfin un sujet est au cœur de notre métier, c'est celui de la communication. Quel enjeu ! Quel challenge. Certains d'entre nous maîtrisent en partie le sujet mais nous ne sommes pas assez nombreux. C'est à nous de communiquer sur notre métier et la campagne pour l'élection présidentielle nous montre à quel point nous avons du boulot…
Le travail ne manque pas, nous allons relever ces défis, j'en suis persuadé mais cela ne passera pas que par nous les représentants, tous les agriculteurs du département auront à un moment la capacité à défendre notre agriculture. Nous aurons à cœur d'en faire de même dans toutes les instances où nous siégeons. L'équipe administrative de la FDSEA, le Conseil d'administration seront pleinement mobilisés. Je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur de santé et de réussite. Je vous souhaite une année riche en projets professionnels et familiaux ».

EMMANUEL BERNARD



Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 au centre.

Repreneur

« Nous voudrions enfin arrêter de travailler complètement »

La ferme du port Aubry à Cosne-sur-Loire est en place depuis des décennies avec aux commandes : Clément Melet comme gérant. Bernard Robin est à la retraite depuis le mois de novembre 2021, Emmanuel et Marguerite Melet sont en retraite mais travaillent toujours comme salariés pour assurés une hypothétique transmission. Pour ces derniers, installés depuis 1976, trouver un repreneur relève du parcours du combattant.



« C'est une ferme à la ville » s'amusent Marguerite et Emmanuel en présentant la ferme du Port Aubry.

« *Nous sommes en retraite. Mais, dans la vie réelle, pas complètement* » souligne Emmanuel Melet (66 ans), désormais salarié de la Ferme du port Aubry mais toujours propriétaire, avec sa femme Marguerite (63 ans) qui précise : « *Cela fait 5 ans que nous pensons à transmettre, mais pour le moment nous n'avons pas de repreneur* ». Bernard Robin (63 ans) beau-frère d'Emmanuel, et auparavant responsable des céréales vient de céder cette dernière partie à Clément Melet.

Des visites non concluantes

« *Nous avons fait visiter l'exploitation à diverses personnes… Mais, à chaque fois cela ne va pas, car ils ne prennent en compte qu'un seul pan de l'entreprise, Ici, c'est un ensemble qu'il faut prendre en compte* » détaillent Clément, Emmanuel et Marguerite. En sus des 70 ha de prairie à récolter pour nourrir les chèvres, « *nous faisons tout de A à Z : nous pansons les 500 chèvres, nous faisons la traite matin et soir (tous les jours de l'année), nous réalisons le fromage, nous le vendons à la ferme et chez des grossistes… nous organisons des événements et accueillons le public… Clément, le gérant, doit aussi gérer une dizaine de collaborateurs – dont 7 permanents. Tout est complémentaire entre les prairies proches des bâtiments pour les animaux, la fromagerie attenante à la chèvrerie, la boutique qui propose aussi l'ensemble des produits locaux de la région et surtout la ville de Cosne où les gens peuvent même venir à pied du centre-ville. Tout cela en pleine appellation du Crottin de Chavignol. La ferme du Port Aubry est un peu la ferme de la ville de Cosne-sur-Loire où chacun des habitants peut retrouver son histoire depuis les années quarante, à l'arrivée du grand-père Ernest et de la grand-mère Odette d'Emmanuel, lorsqu'ils vendaient le lait de leurs vaches aux habitants de Cosne. Cette complémentarité permet à la ferme de tirer un revenu correct pour ses propriétaires et les 10 salariés qui y travaillent tout en permettant à tous de prendre week-end et congés en suivant une organisation minutieuse* ».

Les traits du prochain

Du fait de cette structure particulière, Emmanuel et Marguerite ont une idée en tête : « *Nous ne voulons pas mettre le repreneur en difficulté si nous savons qu'il ne correspondra pas. Par cela, nous pensons aussi aux collaborateurs pouvant perdre leur emploi si la reprise se fait mal. Nous ne voulons pas que l'entreprise disparaisse que ce soit pour eux, pour nos clients et pour nos fournisseurs nombreux localement* ». Ils ont déjà une esquisse de qui pourrait prendre la suite : « *Il y a trois profils possibles comme celui du chef d'entreprise sachant gérer une équipe et des moyens pour faire fonctionner le tout afin de tirer des bénéfices. Ce peut aussi être un couple se répartissant les tâches, à l'image de ce que nous avons fait durant toutes ces années. Enfin, cela peut être l'association de plusieurs agriculteurs. Dans tous les cas, il faut être polyvalent* ».

Incompréhension et aide

« *On ne comprend pas pourquoi personne ne veut ou peut reprendre. Sans doute la ferme du Port Aubry est hors des recherches des futurs agriculteurs potentiels. E t loin ou méconnus de personnes qui veulent réorienter leurs vies. On finit par perdre espoir… Mais on continue à travailler quand même. D'ailleurs, si le repreneur le souhaite, nous pouvons (en étant salarié quelques heures) l'accompagner dans les premiers temps pour les périodes les plus délicates. Nous mettons aussi le gîte situé sur la ferme dans la reprise, afin que l'acheteur puisse habiter sur place. Nous essayons de tout faire pour faciliter l'installation* ». Afin que les acheteurs aient une vision d'ensemble de l'entreprise, Bernard, Emmanuel et Marguerite ont obtenu l'aide de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : « *Christophe Bossaron, conseiller transmission, a réalisé un diagnostic, qui est une présentation détaillée avec des références sur 15 à 20 ans, avec les bons et les mauvais côtés. Il est important que les personnes intéressées sachent tout. Nous ne désirons qu'une seule chose : que la ferme continue à vivre et prospérer* ». Les associés du Port Aubry trouvent d'ailleurs que le dossier établi par Christophe Bossaron (03 86 93 40 47 ; mail : christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr) est particulièrement clair et donne une très bonne vision de l'entreprise aussi bien pour son état matériel que pour une vision de la reprenabilité.

CHLOÉ MONGET

La ferme du Port Aubry c'est…

400 000 euros de chiffre d'affaires pour la boutique et plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires pour les chèvres
70 000 visiteurs par an
20 000 tickets de caisse par an fait à la ferme
500 chèvres
Un cadre de vie facilité avec un accès aux écoles, services et commerces divers, à moins de 2 km de Cosne-sur-Loire et de l'accès à l'autoroute.

Bons baisers de Port Aubry

« Ce sont les grands-parents d'Emmanuel qui ont habité en premier dans la maison. Ils sont arrivés dans les années quarante pour aider à défendre le pont pendant la Guerre. Ils ont repris cette ferme en produisant du lait de vache. Nous l'avons repris lorsqu'ils sont partis à la retraite en 1976 » **raconte Emmanuel. Marguerite poursuit : « *Comme nous n'avions pas beaucoup de moyens, nous avons acheté la ferme, petits bouts par petits bouts. La première année, en 1976, nous avons subi la grande sécheresse, c'est à partir de là que nous avons décidé de nous lancer dans les chèvres au début des années quatre-vingt. Nous avons eu l'obligation et la force de nous adapter, et c'est quelque chose que nous avons toujours fait. Nous voulions ouvrir la ferme et c'est assez naturellement que nous avons commencé à faire des rencontres, des visites des journées portes ouvertes, spectacles ou encore des projections en plein air avec notre associé Bernard* ». Emmanuel souligne : « *On est très fiers de la ferme. Elle fait vivre plus de 10 familles et nous ne voudrions pas la voir dépérir mais il va falloir que nous cédions nos parts à un moment* ». Avec ce sentiment de vouloir tourner une page de leur vie, les deux époux désirent « *enfin arrêter de travailler* ». Ainsi Marguerite rêverait de pouvoir marcher dans les Alpes, et Emmanuel repartir faire de la plongée et ils aspirent aussi à partir voir leurs 5 enfants, 9 petits-enfants et même leurs 2 arrière-petites-filles.**



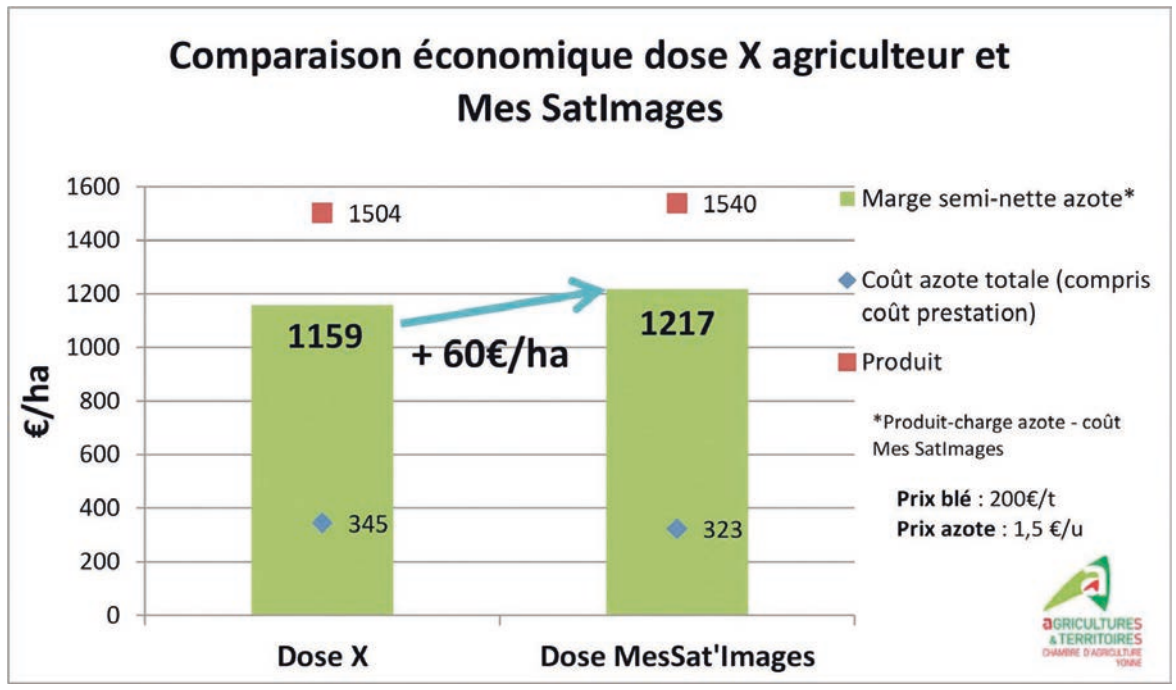
Les visiteurs vont et viennent toute la journée dans la ferme. Et la Terrasse du Port Aubry, gérée par Thomas, l'un des employés de la ferme, est ouverte tout l'été pour les accueillir du mercredi au dimanche de 15 heures à 19 heures.



Chambre d'agriculture

Mes Satimages : optimiser les apports d'azote et la marge face à la hausse des engrais

Il n'y a pas que la facture de gaz et d'électricité qui inquiète les agriculteurs. En effet, celle des engrais et notamment de l'azote devrait s'annoncer trois à quatre fois plus élevée qu'il y a un an. De 170 à 612 €/t (azote) et de 250 à 775 €/t (ammonitrate), ce sont respectivement les augmentations sur deux ans de la solution azotée liquide et de l'ammonitrate 33.5 %.



Représentant initialement en moyenne 30 % des charges opérationnelles, le poste azote pourrait grimper alors à 50 %. Quid de la future marge des céréales à paille et oléagineux ?

Dans ce contexte et plus que jamais, chaque unité d'azote apportée est précieuse et devra être réfléchie. Un des leviers à activer qui a montré son efficacité est le recours aux OAD (outils d'aide à la décision) et plus particulièrement Mes Satimages. Service testé et proposé depuis un an par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Mes Satimages délivre un conseil agronomique sur blé et colza pour optimiser sa gestion d'azote afin d'apporter la juste dose, au bon moment au bon endroit.

Comment cela fonctionne ?

Grâce aux images du satellite Sentinel qui passe sur l'Yonne deux fois par semaine (dans la plupart des départements, celui-ci ne passe qu'une fois par semaine), le besoin des plantes est analysé et un conseil est fourni à l'agriculteur.

Ce conseil est différent selon l'espèce : sur colza, un conseil est donné sur la dose d'azote totale à apporter (colza seul ou colza associé avec couvert non permanent). L'analyse est alors portée sur la biomasse entrée et sortie d'hiver. Rares sont les parcelles où la biomasse des colzas est homogène. Cela permet ainsi de constater l'hétérogénéité au sein d'une parcelle et d'ajuster au mieux sa fertilisation azotée. Quant au blé, un conseil est donné sur le dernier apport d'azote (blé tendre d'hiver, blé améliorant, blé dur, mélange de variétés). L'analyse est alors portée essentiellement sur l'INN (indice de nutrition azotée) avec des images au plus proche du dernier apport (quatre jours maximum avant que l'agriculteur n'intervienne), pour préserver tant le potentiel de rendement que la qualité.

En moyenne un gain net pour l'agriculteur de 60 €/ha est observé (soit directement par un rendement amélioré ou indirectement par une baisse de dose d'azote pour un rendement équivalent). L'expérimentation menée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne lors de la campagne précédente confirme ces chiffres (voir illustration).

Mes Satimages et l'agriculture de précision

Sur colza et blé, en plus des résultats, une carte de modulation est envoyée à l'agriculteur s'il est équipé. Toutefois, Mes Satimages est à destination de tous, puisqu'une dose moyenne à la parcelle est conseillée et peut être manuellement pilotée si des zones importantes se dessinent.

Disponible directement via Mes-Parcelles (logiciel de traçabilité développé par les Chambres d'agriculture) au tarif unique de 7 €/ha sur blé et 8 €/ha sur colza, carte de modulation incluse. Pour les non abonnés le service est disponible au même prix. Pour plus d'informations, contactez Guillaume Frémont au 06 71 34 25 77.

Viticulture

29 vins médaillés lors du concours des vins de Chablis

Le 36e concours des vins de Chablis s'est déroulé le samedi 15 janvier, à Beines. 29 vins ont été médaillés lors de cet événement présidé par Guillaume Baroin, journaliste, œnophile, gastronome et surtout passionné des vins de Bourgogne.

Le samedi 15 janvier, à Beines, s'est tenu le 36ème et traditionnel concours des vins de Chablis. Cette année, les 44 membres du jury, présidé par Guillaume Baroin, journaliste, œnophile et gastronome, ont dégusté les millésimes 2020 pour les appellations petit Chablis, Chablis et Chablis premier cru, ainsi que le millésime 2019 pour l'AOC Chablis grand cru. Sur les 262 échantillons présentés, 29 ont été médaillés.

Quant à la particularité de ce concours ? Les professionnels présentant des échantillons ne peuvent pas devenir membre du jury. Les dégustateurs sont des journalistes, restaurateurs, sommeliers, courtiers, œnologues, vignerons ou amateurs éclairés. Ils jugent les vins en deux temps : les échantillons ayant obtenu les meilleures notes lors de la première étape avec l'ensemble des dégustateurs passent ensuite l'épreuve du « *super jury* », le seul habilité à décerner les médailles. Pour rappel, les lauréats sont pendant un an les ambassadeurs des vins de Chablis lors des opérations menées en France ou à l'étranger par le BIVB.

CHRISTOPHER LEVÉ



Le 36e concours des vins de Chablis s'est déroulé le samedi 15 janvier, à Beines (photo BIVB).

Les lauréats du concours

Dans la catégorie petit Chablis 2020. Médailles d'or : domaine Moreau et fille, Lamblin fils, domaine Passy le Clou ; médailles d'argent : la Chablisienne (Pas Si Petit), domaine des Marronniers ; médaille de bronze : domaine Gautheron Alain et Cyril.

Dans la catégorie Chablis 2020. médaille d'or : domaine Bardet et fils ; médailles d'argent : Jean Collet et fils, domaine Guy Robin (cuvée Marie-Ange) ; médailles de bronze : domaine Chevallier, Antoine et Laurent Robin, domaine Verret.

Dans la catégorie Chablis premier cru 2020 rive gauche. Médailles d'or : domaine des Hâtes (Butteaux), domaine Pinso frères (Montmains) ; médaille d'argent : Simonnet-Febvre (Beauroy) ; médaille de bronze : domaine Pinson frères (Forêts), domaine Pinson frères (Vaugiraut), Lamblin fils (Vaillons).

Dans la catégorie Chablis premier cru 2020 rive droite. Médaille d'or : domaine Jean-Paul et Benoît Droin (Vaulorent) ; médailles d'argent : domaine Christophe et fils (Fourchaume), domaine Gautheron Alain et Cyril (Vaucoupin) ; médailles de bronze : domaine Gautheron Alain et Cyril (l'Homme Mort), domaine Courtault Michelet (Mont de Milieu).

Dans la catégorie Chablis grand cru 2019. Médailles d'or : domaine Jean-Paul et Benoît Droin (Vaudésir), Louis Jadot (Blanchot) ; domaine des Malandes (Les Clos), la Chablisienne (Preuses) ; médailles de bronze : Simonnet-Febvre (Blanchot), domaine Jean-Paul et Benoît Droin (Les Clos).

Les chiffres clés du concours

Le 36e concours des vins de Chablis, c'était : 262 échantillons, 44 membres du jury, 66 domaines ou maisons représentés et 29 vins médaillés.

FDSEA

Comment fonctionne le label bas carbone grandes cultures ?

Le 11 janvier, la section végétale de la FDSEA s'est réunie, à Auxerre. À cette occasion, Nathalie Gosselet, responsable des études économiques et environnementales à la FOP (fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux) était présente pour aborder la thématique du label bas carbone grandes cultures, son fonctionnement et ses opportunités pour les exploitations céréalières. Cette dernière a pris le temps de répondre à nos questions sur ce sujet.

Quel était le but de cette intervention lors du CA de la section végétale de la FDSEA de l'Yonne ?

Nathalie Gosselet : *« Le but de cette intervention était d'expliquer aux agriculteurs ce qu'il se passe actuellement sur le bas carbone et de leur présenter les éventuelles opportunités qu'il y a pour les exploitations de grandes cultures. C'était aussi de montrer que l'on est présent sur une démarche qui est en train de se construire et dont on ne mesure pas encore réellement l'importance que cela pourrait, ou pas, avoir en termes financiers pour les exploitations. L'objectif est de ne surtout pas vendre du rêve mais de présenter quelque chose de factuel pour commencer à y réfléchir ».*

Dans les choses qui peuvent être faites, comment cela se définit ?

NG : *« On a une initiative, portée par la France, qui est d'établir un label bas carbone. Le label bas carbone est un cadre de certification qui est franco-français et encadré par le MTES (ministère de la Transition écologique et solidaire). Il est à plusieurs niveaux. Il y a le ministère qui fixe un référentiel national, qui est déjà fait et qui approuve ensuite des méthodes sectorielles ayant été élaborées par les différentes parties prenantes et les différents secteurs. C'est dans ce cadre-là que les grandes cultures ont élaboré une méthode sectorielle dite la méthode grandes cultures. Cette méthode a été approuvée par le MTES. On en est là aujourd'hui. Maintenant, elle doit donner lieu à des projets locaux qui seront à l'initiative des interlocuteurs territoriaux et qui devront, pour chacun d'entre eux, être labellisés par les préfets de région. Ces projets donneront lieu à des réductions d'émissions ou du stockage carbone, qui se traduiront en crédits carbone, qui eux seront échangés sur des marchés de gré à gré et qui amèneront une rémunération que l'on espère intéressante pour les agriculteurs. On a maintenant la volonté de faire reconnaître le label bas carbone grandes cultures au niveau européen. La commission européenne a fait part d'une communication sur ce sujet qui s'appelle carbone farming, en décembre. Il va y avoir une conférence européenne sur ce point à la fin du mois de janvier, avec la mise en place d'un groupe d'experts. Il serait important pour nous que la France joue son rôle et fasse valoir l'avance qu'elle a pu prendre dans ce domaine ».*



Nathalie Gosselet, responsable des études économiques et environnementales à la FOP, a abordé la thématique du label bas carbone grandes cultures, son fonctionnement et ses opportunités pour les exploitations céréalières, lors du CA de la section végétale de la FDSEA.

Concrètement, par quels types de projet cela pourrait-il se traduire ?

NG : *« En grandes cultures, on n'a pour le moment pas de projet qui a émergé. La méthode met en avant des leviers qui permettent de générer un crédit carbone. On en a sur différents points : sur l'introduction ou l'expansion de couverts végétaux, sur l'apport et la nature de fertilisants, ou encore sur l'introduction de légumineuses dans la rotation. Ce dernier est un levier qui nous est cher dans la filière puisque les légumineuses fixant l'azote, leur introduction dans une rotation de grandes cultures permet de réduire les émissions et doit donc pouvoir donner lieu à l'attribution de crédits carbone ».*

Comment sont définis ces crédits carbone et qu'est-ce que cela va apporter derrière à l'agriculteur ?

NG : *« Au stade actuel, on a une méthodologie qui nous permet de calculer des réductions d'émissions. Ce qui est important, c'est que cette méthodologie est scientifiquement très sûre puisqu'elle est approuvée par le MTES. Au niveau du label bas carbone, les deux volets importants que l'on regarde sont à la fois la réduction des émissions de GES et le stockage de carbone dans les exploitations. On espère que ce label bas carbone va générer un plus au niveau des exploitations agricoles car c'est quelque chose qui pourra accompagner une transition vers des pratiques vertueuses, accompagner une démarche déjà entreprise par un agriculteur, ou le conforter dans une démarche qu'il souhaite mettre en place ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHER LEVÉ

« L'objectif est de valoriser les crédits carbone »

Présent également lors de ce CA, Gilles Robillard, vice-président de la FDSEA de l'Yonne, président de Terres Inovia et membre de la FOP, est revenu sur les objectifs du label bas carbone grandes cultures. ***« Il y a eu une loi sur la transition énergétique qui a été votée en 2017 avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Demain, les grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre seront taxées si elles ne concourent pas à cet objectif. Deux solutions s'offrent à elles : soit elles payent cette taxe, soit elles décident de compenser leurs émissions de carbone en rémunérant les pratiques qui permettent de le capter.***

Le secteur agricole, on le sait, peut être source de captation de carbone. En effet, le seul processus permettant de capter du carbone dans l'air, c'est la photosynthèse. Ensuite, la question est de savoir, comment nous, dans le secteur agricole, nous pouvons capitaliser là-dessus et en faire une valeur ajoutée pour les agriculteurs. Pour le valoriser, il faut avant tout être capable de mesurer le carbone qui peut potentiellement être stocké. Dans une trajectoire de neutralité carbone, l'enjeu est de savoir si, grâce à leurs efforts, les agriculteurs seront capables de stocker encore plus de carbone. Si on y arrive, il faudra déterminer comment valoriser les crédits carbone générés par l'amélioration des pratiques agricoles ».

▸ Agenda

22/01 Carrefour des carrières au féminin de l'Yonne

Le samedi 22 janvier a lieu le Carrefour des carrières au féminin de l'Yonne, de 9 h 30 à 12 h 30, à l'espace culturel d'Appoigny (route des Bries), sur la thématique « des métiers auxquels vous n'avez peut-être jamais pensé ». Un événement qui se déroule pour la 24ème année consécutive, organisé par l'association Fete (femmes égalité emploi), en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, l'éducation nationale, le Conseil départemental de l'Yonne et le fonds social européen. Cette manifestation consiste à présenter à des jeunes filles (collégiennes, lycéennes, étudiantes et femmes en recherche de projets professionnels) des métiers auxquels elles ne pensent pas spontanément. Pour cela, divers partenaires de l'emploi seront présents. Pour plus d'informations, contacter l'association Fete au 06 07 59 89 46.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

25/01 La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation
À Auxerre. Contact : Jules Martin 03 86 94 26 38.

27/01 et 03/02 MesParcelles : solution internet pour piloter mes vignes (nouveaux abonnés)
À Auxerre. Contact : Émilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

07/02 Mon installation : faire le bilan et garder le Cap
À Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

07 et 11/02 MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures (nouveaux abonnés)
À Auxerre. Contact : Émilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

08/02 La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation
À Auxerre. Contact : Jules Martin 03 86 94 26 38.

08/02 Gestion des adventices vivaces sans herbicides
À Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.

10/02 Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles
À Auxerre. Contact : Émilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.



Enseignement

Une pluralité de métiers du territoire proposée lors du forum des MFR

Le vendredi 14 et le samedi 15 janvier, un forum des métiers était organisé par les MFR de Bourgogne Franche-Comté, à Auxerre. Deux jours où les jeunes du département ont pu venir à la rencontre des professionnels de tous types de métiers, afin d'obtenir des renseignements et d'y voir un peu plus clair quant à leur avenir scolaire et professionnel.



Des classes de collèges de l'Yonne sont venues à la rencontre de professionnels lors du forum des métiers des MFR de Bourgogne Franche-Comté.

Nous avons tous déjà dû répondre à la fameuse question *«et toi, que voudrais-tu faire plus tard ?»* Une question posée de plus en plus tôt où les réponses claires et précises se font rares. Alors, pour aiguiller les jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle, les MFR de Bourgogne Franche-Comté ont organisé un forum des métiers, le vendredi 14 et le samedi 15 janvier, à Auxerre. *«Ce forum, qui a eu lieu pour la quatrième fois, a pour objectif de faire découvrir toute la palette de métiers qui existent sur le territoire et les formations nécessaires pour y accéder, de la 4ème au BTS»*, explique André Planchenault, directeur de la fédération territoriale de la branche ouest des MFR de Bourgogne Franche-Comté. *«Dans ces forums, nous avons à la fois des partenaires professionnels, qui peuvent parler de leurs métiers, ainsi que des représentants par filières de formations des MFR et des autres partenaires avec qui nous travaillons»*.

Tous les domaines sont représentés : l'agriculture, la viticulture, le sport, le service à la personne, le tourisme, la restauration, le commerce, le bâtiment, l'industrie et même l'armée (entre autres). *«Nous avons essayé de faire venir des personnes pour représenter le maximum de métiers possibles. Nous avons invité un ou deux partenaires par secteur professionnel. Le but n'est pas de faire venir tous les établissements mais de faire un focus sur chaque secteur de façon à donner des pistes de réflexion aux jeunes»*, poursuit André Planchenault.

Faciliter l'échange entre les élèves et le monde professionnel

Cette année, le programme a été élargi à deux jours afin de pouvoir travailler avec des collèges. *«Nous avons organisé la venue de collégiens, sur rendez-vous, pour permettre à ces jeunes de poser directement des questions à des professionnels sur leurs métiers. Cela facilite les échanges entre tous les protagonistes. Et rien ne vaut l'échange direct avec les acteurs et passionnés de leurs métiers pour les mettre en avant auprès des jeunes»*, continue André Planchenault. *«Nous parlons surtout métiers, même si derrière il y a des formations. Et en fonction de ces formations, nous ciblons les établissements qui peuvent répondre aux attentes des jeunes»*.

Si la majorité des partenaires présents provenaient de l'Yonne, d'autres, de la région, étaient également présents afin de proposer un plus grand nombre de métiers aux jeunes. *«Car certaines formations pour parvenir à ces métiers ne sont pas proposées dans le département»*, ajoute le directeur.

Un forum qui s'est tenu avant les journées portes ouvertes (qui auront lieu les samedis 5 février et 5 mars pour l'ensemble des MFR de Bourgogne Franche-Comté. Dans l'Yonne, cela concerne les MFR de Villevallier, Toucy et Gron). *«Cela permet aux jeunes et à leurs familles de faire des choix et de savoir dans quels établissements se rendre lors de ces journées»*.

De quoi donner une première approche bien utile à des élèves qui doivent, dès maintenant, envisager leur carrière professionnelle de demain.

CHRISTOPHER LEVÉ

EPL

Les vœux de Jean-Baptiste Thibaut



En ce début d'année, je m'associe à tout le personnel de l'EPL des Terres de l'Yonne pour vous souhaiter à tous une bonne année 2022.

L'année qui vient de se terminer a vu la Covid continuer de nous impacter fortement. Malgré cela, l'EPL et ses différents centres ont fait le choix d'assurer les cours et les différentes activités en présentiel et cela dans le respect des règles sanitaires. Ceci permettant de très bons résultats aux examens et un bon recrutement pour l'année scolaire qui a débuté.

Je tiens à remercier tout le personnel qui a su faire preuve d'adaptabilité et de dévouement pour y parvenir. L'enseignement fourni permet à nos jeunes et moins jeunes d'acquérir le savoir-faire et le savoir être, l'ouverture d'esprit et les connaissances pour répondre aux enjeux sociétaux, environnementaux et surtout économiques qui les attendent. L'agriculture ainsi que les services en milieu rural ont besoin de plus en plus de personnes pour assurer le renouvellement des générations et les soins de nos aînés. Mais je ne doute point que ces jeunes sauront relever le défi avec brio.

JEAN-BAPTISTE THIBAUT, PRÉSIDENT DE L'EPL

Les vœux d'Hélène Decultot, directrice du CFA agricole de l'Yonne

Une nouvelle année s'achève, et une autre commence !

Pour paraphraser Antoine de Saint-Exupéry, l'avenir ne se prévoit pas mais on le rend possible. Le CFA Agricole de l'Yonne, fidèle à ses valeurs et après une deuxième année sur le site de La Brosse, s'est efforcé de garantir un apprentissage de qualité.

Dans cette optique, l'année 2021 a été celle de l'innovation et de l'ouverture au numérique, notamment grâce aux prêts d'ordinateurs et à la culture par la mise en place de différents programmes comme celui de « jeunes en librairie ».

La professionnalisation de nos jeunes a été un vecteur décisif et s'est soldée par la distribution de premiers équipements. Le but étant toujours d'accompagner nos apprenants dans la réalisation de tous leurs projets comme la participation aux concours de meilleur apprenti de France dans cette prochaine année.

Nous avons su, ensemble, braver les obstacles de cette pandémie, et aller de l'avant pour atteindre des sommets. Nous vous en remercions et vous souhaitons à toutes et tous, une merveilleuse année 2022.

Groupama

Les vœux de Pascal Maupois



La pandémie de la Covid-19, qui a rythmé l'année 2021, a impacté le fonctionnement de nos instances mutualistes. Nous avons dû annuler beaucoup de réunions, notamment nos assemblées générales de caisses locales qui se sont tenues à huis clos, et de nombreuses actions locales n'ont pas pu avoir lieu.

Pour autant, nos équipes sur le terrain ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation, ce qui a permis de conforter la très bonne dynamique commerciale de notre caisse régionale, qui a aussi résonné dans l'Yonne sur l'ensemble des marchés.

L'assemblée générale annuelle de notre caisse régionale, réunie dans un format très réduit, a été l'occasion de remercier Eric Gelpe, notre directeur général depuis 2012 qui partait en retraite, et d'accueillir Laurent Bouschon, notre nouveau directeur général.

Dans le cadre du chantier *« dynamique mutualiste »*, une grande enquête a été réalisée en juillet 2021 auprès de l'ensemble des élus de Groupama, ce qui représente plus de 2 200 administrateurs pour notre caisse régionale. Le taux de participation a été particulièrement élevé, traduisant une forte mobilisation des élus pour leur mutuelle. Cette enquête permet d'éclairer nos travaux sur l'engagement des élus, leurs missions et leurs attentes.

En matière d'assurance climatique agricole, les années se suivent et se ressemblent. L'année 2021 a été marquée par un fort coup de gel dans le vignoble, qui a particulièrement affecté les viticulteurs de l'Yonne. La réforme de l'assurance climatique récoltes (MRC) et plus largement du dispositif de gestion des risques climatiques s'avère indispensable. Nous souhaitons que le projet de loi qui est actuellement débattu au parlement puisse être voté avant la fin de la mandature, pour une mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Cette année encore, nous avons voulu apporter notre soutien sous forme de mécénat à un projet patrimonial emblématique, à savoir la restauration de l'église de Venoy, en partenariat avec la commune et de nombreuses entreprises de l'Yonne. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers d'avoir apporté un concours déterminant pour cette restauration.

Pour 2022, nous préparons une action de prévention de grande ampleur, en partenariat avec l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Yonne, qui s'intitule « les gestes qui sauvent ». Sur plusieurs années, nous allons former nos sociétaires, nos collaborateurs, nos élus et le grand public pour qu'ils soient en mesure d'agir efficacement en cas d'urgence.

Pour les actions conduites en 2021 et celles que nous allons mener en 2022, je veux remercier les élus et les collaborateurs de Groupama, et en leur nom, vous souhaiter une belle année 2022.

PASCAL MAUPOIS, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION GROUPAMA DE L'YONNE ET VICE-PRÉSIDENT DE GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE.

Viande bovine

« Contractualiser pour qu'enfin nos coûts soient pris en compte »

Éleveur en Saône-et-Loire et coordinateur du Berceau des races à viande, Christian Bajard invite les éleveurs à faire sans tarder une proposition de contrats à leurs acheteurs. Dans leur intérêt et comme le prévoit désormais la loi.

Pourquoi les éleveurs doivent-ils proposer un contrat à leur acheteur ?
Christian Bajard : *« L'enjeu est très important. Jusqu'à présent, au sein de la filière nous avons essayé beaucoup de choses pour permettre aux éleveurs d'être rémunérés au juste prix. C'est une demande incessante que nous avons faite au sein de nos sections bovines départementales, régionales, du Berceau des races à viande, de la Fédération nationale bovine. Force est de constater que souvent nous nous sommes heurtés aux mêmes réticences et à des résultats très mitigés. Aujourd'hui, avec la contractualisation obligatoire, la situation change profondément car elle redonne la main aux éleveurs. C'est une opportunité inédite pour enrayer le déclin de la production bovine, pour donner envie et de la lisibilité aux jeunes, et surtout sortir d'une spirale de crises successives ».*

Concrètement, comment promouvoir la contractualisation auprès des éleveurs, alors que jusqu'à présent à peine 2 % de leurs volumes produits en relèvent ?
Ch.B. : *« On peut le faire en rappelant qu'avec la loi Égalim 2, la contractualisation devient obligatoire et qu'elle implique le respect des coûts de production des éleveurs, et pas n'importe lesquels, ceux de l'Idele validés par l'interprofession et établis tous les semestres. Nous avons bien conscience que cela constitue une révolution dans notre secteur, mais le jeu en vaut vraiment la chandelle. On ne peut pas d'un côté se plaindre que les prix sont trop bas et de l'autre ne rien faire pour que les choses changent ».*

Que répondez-vous à certains qui considèrent la contractualisation comme une atteinte à leur liberté ?
Ch.B. : *« La liberté est assez limitée quand on ne couvre pas ses coûts de production. On ne peut pas refuser d'aller chercher un outil qui permet d'être mieux rémunéré. Une fois le contrat proposé par l'éleveur, on entre dans un processus de négociation avec les opérateurs, qui eux-mêmes, vont devoir porter les contrats auprès des abatteurs et distributeurs. Le processus n'a rien de figé, bien au contraire. Tout le monde craint le changement et chacun l'aime le plus souvent pour les autres. Si la responsabilité de proposer des contrats incombe à chacun, c'est collectivement que nous serons en mesure de dépasser les difficultés ».*

Aujourd'hui sur le terrain, les questions sont nombreuses. À qui les éleveurs peuvent-ils s'adresser pour se faire aider ?
Ch.B. : *« Ils ne doivent pas rester seuls face à leurs interrogations. C'est pourquoi, depuis l'automne, des réunions d'information sont organisées dans la plupart des départements par le réseau syndical.*
Certaines Chambres d'agriculture devraient proposer un accompagnement, tout comme certaines organisations de producteurs non commerciales.
Aujourd'hui, la plupart des éleveurs savent qu'ils ont ce contrat à remplir et à proposer à leurs premiers acheteurs et sont donc plus réceptifs aux réunions. À terme, plus personne ne devrait pouvoir acheter de gros bovins sans un contrat. En revanche, les foires et marchés, les concours d'animaux de boucherie et les animaux reproducteurs en sont exemptés.
L'éleveur a la liberté de signer son contrat avec qui il veut. Il peut signer plusieurs contrats pour la même catégorie d'animaux avec plusieurs acheteurs ».

En quoi cette nouvelle donne présente-t-elle un intérêt pour tous les acteurs de la filière ?
Ch.B. : *« Si on ne bouge pas, on continuera à faire le constat d'un appauvrissement du secteur de la viande bovine, avec des revenus toujours en queue de peloton et une décapitalisation du cheptel qui pourrait être dramatique pour nos zones où il est difficile de faire autre chose que de l'élevage. De l'éleveur à l'abatteur, il demeure un intérêt commun de maintenir un niveau dynamique de production ».*

La contractualisation va-t-elle amener plus de transparence y compris au bout de la chaîne alimentaire avec les Grandes et moyennes surfaces (GMS) ?
Ch.B. : *« L'avantage de ces contrats, c'est effectivement que nous pourrons vérifier les allégations de la grande distribution en faveur d'une juste rémunération des producteurs. Les GMS surfent sur cette vague car les consommateurs y sont sensibles. À eux désormais de se donner les moyens de la respecter ».*


Christian Bajard coordonne le Berceau des races à viande du grand Massif central.

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE CHATENET

Christiane Lambert *« Gagner en lisibilité »*

Interrogée sur la mise en œuvre de la contractualisation dans la filière viande bovine à l'occasion d'une conférence de presse, la présidente de la FNSEA a indiqué que *« la loi alimentation est relativement complète pour tirer les prix vers le haut et tenir compte des coûts de production franco-français et des conditions de marché. La Fédération nationale bovine (FNB) est fortement mobilisée pour organiser des réunions de terrain depuis le vote de la loi le 18 octobre. C'est un changement culturel pour certaines professions qui n'avaient pas l'habitude de contractualiser avec des indicateurs objectifs de coûts de production. Cela crée un peu d'agitation sur le terrain. Plus que jamais, ce secteur qui, depuis plusieurs années, souffre de manque de revenu a besoin de jalons, d'éléments clairs pour gagner en lisibilité, investir… La FNSEA est mobilisée pour organiser des réunions d'information et des formations sur la loi Égalim en général et la contractualisation en particulier auprès des agriculteurs ».*

Productions

Une belle année pour le soja en BFC

Terres Inovia dresse le bilan des récoltes 2021 pour le soja : le rendement moyen national s'établit à 29 q/ha en 2021, en hausse de 13 % par rapport à la moyenne quinquennale, et les surfaces à 157 000 ha, soit 14 % de plus qu'il y a 5 ans. La dynamique de cette culture devrait bénéficier en 2022 de la volonté politique affichée par le plan Protéines français.

En Bourgogne Franche-Comté, les rendements se positionnent dans la moyenne nationale à 29 q/ha, avec de meilleurs résultats pour les semis de fin avril début mai (35-40 q/ha). L'état sanitaire des sojas a été bon. Hormis en début de cycle, le soja a été épargné par les ravageurs. La présence de maladies a été hétérogène à cause des conditions humides de l'été. La variabilité des attaques est due principalement à la fréquence de retour sur la parcelle de cultures hôtes (colza, soja, tournesol…), la pluviométrie et la correspondance plus ou moins importante entre floraison et sporulation du champignon. Les conditions de récoltes ont été favorables dans le Sud-Ouest mais difficiles dans le Nord à cause des pluies de septembre et octobre et d'une maturité parfois retardée. Que ce soit en conduite pluviale ou irriguée, les évolutions du contexte économique devraient entraîner une augmentation marquée des marges brutes du soja entre 2020 et 2021, estimée à + 38 % pour une même gamme de rendements. Pour un prix de vente compris entre 400 et 500 €/t, la marge brute du soja se situerait en conduite irriguée autour de 1 100 €/ha et de 760 €/ha en conduite pluviale. La maîtrise de la date de semis et le choix variétal constituent deux éléments cruciaux pour sécuriser la récolte et limiter des frais de séchage en augmentation à cause du renchérissement de l'énergie.

Économie en unités d'azote

Pour la campagne 2022, dans un contexte de forte augmentation du coût des engrais, le soja pourra valoriser son indépendance vis-à-vis des engrais azotés. Les effets économiques positifs du précédent soja sur le maïs seront également renforcés. La culture du soja permet, par exemple, une économie de 30 à 50 unités d'azote dans la fertilisation azotée du maïs suivant par rapport à un précédent maïs (soit 30 à 60 €/ha d'économie de charges). Ses faibles résidus permettent de réduire les coûts d'implantation de la culture suivante. La PAC (2023-2027) renforcera les moyens apportés à la culture au travers du premier pilier par un système d'éco-régime et par une aide couplée sectorielle. La tension du marché sur le tourteau de soja non OGM d'importation est très forte en Europe. L'écart de prix entre le tourteau de soja 48 % (de protéines) d'import non OGM et standard (c'est-à-dire OGM) dépasse +450 €/t sur la campagne en cours 2021-2022 alors qu'il était compris entre +100 et +150 €/t de tourteau entre 2012 et 2020. Cette tendance renforce l'intérêt de développer et consolider une filière française durable de soja tracé origine France, au bénéfice de la souveraineté alimentaire française. En 2021, dans le cadre du projet « Accroître la compétitivité et la durabilité des productions oléoprotéagineuses » du programme Cap Protéines, un réseau de 12 observatoires agronomiques pluriannuel a été suivi, soit 185 parcelles représentatives d'un contexte de production et adossées au minimum à un essai servant de support à une ou plusieurs problématiques locales. L'ambition est d'accompagner les agriculteurs et d'augmenter les surfaces, de façon à atteindre l'objectif de 250 000 ha en 2025 fixé par Terres Univia et l'ensemble de la filière.

TERRES INOVIA

Valorisation

Et le lisier devint engrais et amendement

Créée en octobre dernier, la société JurAgro-Services, basée à Bersaillin, entre Dole et Lons-le-Saunier, exploite le premier séparateur de phase mobile de France qui permet de transformer les lisiers et digestats en engrais liquide, directement assimilable par les plantes, et en amendement solide. Dans le contexte actuel de hausse des engrais, les demandes affluent.



Pierre-Emmanuel Belot a créé JurAgro-Services en septembre dernier.

« *Avec l'augmentation récente des prix des engrais, je me suis dit qu'il fallait valoriser ceux issus de la ferme* », raconte Pierre-Emmanuel Belot. « *Le lisier est un très bon produit mais il est délicat à gérer par rapport aux risques environnementaux. Depuis un moment je réfléchissais à une solution pour le rendre plus facilement exploitable* ». Salarié de l'Institut de l'élevage, il met au point un séparateur de phase mobile, juché sur un camion et décide en septembre dernier de lancer à mi-temps sa société JurAgro-Services, opérationnelle depuis le mois d'octobre. Il s'agit d'une première en France. Le système permet de séparer les éléments liquides et solides des lisiers et des digestats. La matière est pompée depuis la cuve de l'exploitation. Elle est ensuite hachée et broyée pour la rendre plus homogène, puis une vis sans fin l'entraîne dans un tamis aux mailles de 0,5 millimètre. Il en résulte deux produits différents à l'issue de l'opération, le premier liquide, le second solide. « *Séparer les phases des lisiers et digestats procure plusieurs avantages* », explique le fondateur de JurAgro-services. « *Le volume de lisiers dans les cuves est réduit de 10 à 30 % selon le taux initial de matière sèche, ce qui permet d'augmenter d'autant la capacité de stockage et les odeurs sont atténuées* ».


La phase solide peut servir d'amendement ou de litière.

« Le liquide pour nourrir les plantes, le solide pour nourrir le sol »

La partie liquide, qui conserve les éléments nutritifs, tels que l'azote et la potasse, est un engrais directement assimilable par les plantes, à action rapide et teneur élevée en ammonium. Comparé au lisier brut, son épandage est facilité, notamment lorsqu'un pendillard est utilisé. L'herbe reste propre car il n'y a pas de dépôt de matière organique qui peut former des croûtes sèches sur les prairies. Les épandages d'été sont ainsi simplifiés. Pas de croûtes non plus dans les fosses, ce qui arrive quand le lisier est trop épais et le rend difficile à travailler. Quant aux éléments solides, riches en matières organiques et en phosphore, ils se transforment en compost et peuvent servir d'amendement pour le sol sans l'acidifier. Non lessivable, la matière qui se dégrade très vite, peut donc être épandue tout le temps. Elle est aussi utilisable sous certaines conditions en litière pour les jeunes bovins et les bovins viande mais reste à éviter pour les vaches laitières. Cette phase solide se stocke proprement et ne dégage aucune odeur.

Une forte demande

Le séparateur de phase mobile de Pierre-Emmanuel Belot permet un débit de chantier élevé, de l'ordre de 60 à 100 m3 à l'heure, soit 500 à 1 000 m3 par jour. « *Il est en moyenne dix fois plus rapide que les séparateurs de phase fixes* », explique l'entrepreneur. Pour optimiser son efficacité, l'idéal est de disposer d'une seconde fosse pour recueillir la phase liquide. Quand ce n'est pas le cas, elle est reversée directement dans la cuve d'origine.

Depuis son lancement, JurAgro-Services reçoit de nombreuses sollicitations. « *Elles affluent de partout* », précise Pierre-Emmanuel Belot. « *Pour le moment, je travaille principalement sur la Bourgogne Franche-Comté. Je me déplace aussi en Savoie et en Haute-Marne et j'ai exceptionnellement déjà réalisé des chantiers en Belgique* ». Lorsqu'il accepte une demande, il se charge d'installer le matériel et gère intégralement le chantier. Il est possible de personnaliser le taux de matière sèche de la phase solide selon les souhaits du client. Les tarifs sont dégressifs selon le volume de lisier à traiter.

SÉBASTIEN CLOSA

Aides PAC

Télédéclarations des aides animales 2022

Pour les télédéclarations ovins, caprins et bovins en Côte-d'Or, Nièvre et Yonne, c'est en ce moment qu'il faut s'en préoccuper.

Les demandes d'aides animales doivent être télédéclarées sur le site Télépac, selon le calendrier suivant :
- aides ovines et caprines : jusqu'au 31 janvier inclus,
- aides bovines allaitantes et laitières : jusqu'au 16 mai inclus.

Pour les aides ovines : les éleveurs doivent détenir au moins 50 brebis éligibles.

Pour les aides caprines : les éleveurs doivent détenir au moins 25 chèvres éligibles.

Pour les aides aux bovins allaitants : les éleveurs doivent détenir au moins 10 UGB de vaches/brebis/chèvres (dont 3 vaches éligibles). La déclaration « vaches allaitante » est à réaliser à la date optimale pour chaque exploitation, en fonction de l'effectif éligible présent et de la date de fin de période de détention obligatoire. L'effectif éligible correspond au nombre de vaches et de génisses ayant vêlé, respectant un ratio de 0,8 veau né sur l'exploitation par vache avec une durée minimale de détention de 90 jours pour ces veaux. La période de détention obligatoire est de 6 mois, celle-ci débute le lendemain de la date de dépôt de la demande. Pour les aides aux bovins laitiers : le cheptel laitier doit avoir produit du lait entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022. La période de détention obligatoire est de 6 mois, celle-ci débute le lendemain de la date de dépôt de la demande.

Les éleveurs sont invités à lire attentivement les différentes notices détaillées mises en ligne sur Télépac (https://www.telepac.agriculture.gouv.fr - onglet « *formulaires et notices 2022* »).

Les éleveurs nouveaux demandeurs ou qui souhaitent des informations complémentaires, peuvent contacter les instructrices de la DDT aux numéros suivants :

- Côte-d'Or : Chantal Magnon au 03 80 29 43 20
- Nièvre : Michèle Méhéni au 03 86 71 52 85 / 52 24
- Yonne : Isabelle Loiseau au 03 86 48 42 28 (le matin).

Ceux qui souhaitent être accompagnés dans leur démarche de télédéclaration peuvent trouver une assistance téléphonique ou prendre rendez-vous, dans chacun des départements, auprès des structures suivantes :

Côte-d'Or :
- Dijon, DDT : 03 80 29 43 20
- Bretenière, FDSEA : 03 80 68 67 67
- Pouilly-en-Auxois, Chambre d'agriculture : 03 80 90 89 09
- Bretenière, Chambre d'agriculture : 03 80 68 66 00
- Châtillon-sur-Seine, Chambre d'agriculture : 03 80 91 06 76
- Vitteaux, Elvéa : 03 80 49 67 12

Nièvre :
- Nevers, DDT : 03 86 71 52 85 / 52 24
- Nevers, Chambre d'agriculture : 03 86 93 40 00
- Nevers, Elvéa 71-58 : 03 85 81 38 80
- Nevers, Sicafome : 03 86 84 28 75
- Nevers, CER France Alliance Centre : 03 86 71 92 50

Yonne :
- Auxerre, DDT : 03 86 48 42 28
- Auxerre, Chambre d'agriculture : 03 86 94 22 22
- Auxerre, FDSEA : 03 86 49 48 10

BERTY ROBERT

Viticulture

Climats de Bourgogne : une protection évolutive

Protéger une zone classée au patrimoine mondial de l'Unesco sans pour autant la mettre sous cloche : c'est le défi permanent qui se pose à l'association des Climats de Bourgogne. Leur conférence territoriale annuelle a eu lieu en décembre.



Au château du Clos Vougeot, la Conférence territoriale des Climats de Bourgogne a rassemblé élus du territoire, représentant de l'État et des organisations viticoles.

C'est un rituel bien établi depuis 2013 : la Conférence territoriale des Climats de Bourgogne se réunit une fois par an. Cette structure, au sein de laquelle sont réunis des acteurs politiques régionaux et des organismes viticoles est impliquée dans la gestion du territoire des Climats de Bourgogne, classé au patrimoine mondial de l'Unesco. La dernière réunion s'est tenue en décembre au château du Clos Vougeot, près de Nuits-Saint-Georges. C'était l'occasion de faire un bilan de l'année. L'association des Climats de Bourgogne a participé, en octobre, à la rencontre annuelle des lieux français inscrits au patrimoine mondial, qui rassemble près de 50 sites. Les autres temps forts de 2021 auront été, le 25 octobre, l'officialisation du choix de Dijon pour accueillir le siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) et la rencontre, quelques jours après, des 40 maires des communes concernés par le classement des Climats de Bourgogne. Un point a été fait sur l'utilisation du fonds patrimoine qui a permis, en 4 ans de rénover près de 6 kilomètres de murets dans les vignes, ainsi que 11 cabotes. Un inventaire des caves situées sur le périmètre des Climats a été lancé à l'été 2021 et se poursuit actuellement.

Évolutions de pratiques culturales

Par ailleurs, l'association des Climats de Bourgogne réfléchit à la manière la plus pertinente de s'associer à l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon, qui aura lieu le 6 mai. Au sein de l'association, on trouve plusieurs commissions spécialisées, dont celle consacrée au développement durable, qui porte un travail sur la réutilisation des sarments de vigne. Lors de la réunion du Clos Vougeot, l'accent a été mis sur la mission concernant la création d'un référentiel d'évaluation de l'impact sur la Valeur universelle exceptionnelle (VUE). Financée par la Direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement (Dreal) et la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), elle a été lancée en septembre et doit durer un an. L'objectif est de fournir un cadre permettant de protéger la zone des Climats et portera notamment sur les évolutions des pratiques culturales.

BERTY ROBERT

Entreprises

Déméterre, nouveau visage de Terre Comtoise dans le machinisme

Terre Comtoise, la coopérative franc-comtoise, membre d'Alliance BFC aux côtés de Dijon Céréales et Bourgogne du Sud, redimensionne son activité machinisme et lui donne une nouvelle identité.

Le groupe coopératif Terre Comtoise, dont le siège est situé près de Besançon, a annoncé la création de Déméterre, qui est à la fois une nouvelle filiale, une nouvelle identité, et la traduction d'une nouvelle démarche stratégique du groupe s'agissant de son activité machinisme agricole. Pour Philippe Tisserand, président de Terre Comtoise, *« c'est une nouvelle étape importante dans l'histoire de la construction de notre groupe coopératif. Pour les collaborateurs concernés, pour les fournisseurs, et pour nos clients, Déméterre sera synonyme de nouvelles opportunités et de plus d'agilité. Le machinisme est l'un des secteurs où il est nécessaire de s'adapter, d'anticiper. Cette nouvelle structuration nous permettra de répondre à ces attentes, pour être plus que jamais un acteur qui compte, au niveau régional et au-delà »*. Philippe Parmentier, directeur de l'activité machinisme au sein de Terre Comtoise, revient sur les raisons qui motivent la création de Déméterre : *« Il s'agissait d'abord de structurer et de formaliser une activité de concessionnaire de machinisme agricole qui existe de longue date au sein de la coopérative (avec les marques John Deere, Kühn, Kramer et la société Gauvain). Cette activité opère avec des entreprises de travaux agricoles qui ont le statut de tiers non-associé, vis-à-vis de la coopérative. Elle opère également avec des collectivités qui, elles non plus, ne pouvaient avoir le statut d'adhérent à la coopérative »*. Il y avait donc besoin d'un nouveau cadre légal pour ces activités.

Devenir un acteur de poids

La seconde raison, c'est que Déméterre possède et gère deux concessions historiquement intégrées dans Terre Comtoise. *« Avec la création de Déméterre,* poursuit Philippe Parmentier, *on sort le machinisme de la coopérative et on le marie avec la société Gauvain, filiale du groupe coopératif »*. Une troisième raison explique l'évolution à l'œuvre : la nécessité de peser dans les négociations face à des constructeurs - fournisseurs de dimension mondiale. *« Nous allons aussi gagner en attractivité afin d'attirer des jeunes dans nos métiers »*. Depuis près de cinquante ans, l'activité machinisme fait partie de l'ADN de Terre Comtoise, à côté de l'alimentation du bétail et des Céréales appro, des magasins Gamm Vert et de la marque Coquy, qui produit et vend des œufs de consommation. Le machinisme pèse pour 30 % de l'activité totale de la coopérative. 135 personnes travaillent pour ce secteur, sur un effectif global de 500 salariés et en 2021, le chiffre d'affaires de cette activité s'est monté à 62 millions d'euros, avec un peu plus de 2000 machines vendues sur un périmètre géographique qui couvre la Franche-Comté et une partie des départements de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire et de la Haute-Marne. Dans ce cadre, l'activité service après-vente représente près d'un quart du chiffre d'affaires. Avec son activité machinisme, Terre Comtoise ne constitue pas une exception dans le paysage coopératif français. On trouve des exemples du même type en Lorraine, en Normandie ou en Aveyron. *« On compte, en tout, une dizaine de coopératives agricoles en France qui commercialisent du matériel agricole »*, confirme Philippe Parmentier.



Terre comtoise

Déméterre, un nouveau non dans le machinisme agricole régional, mais une activité implantée de longue date.

La donnée numérique

La structuration traduite par la création de Déméterre se justifie enfin par le potentiel de données numériques que l'entité est amenée à traiter et à récolter. Les nouvelles technologies de guidage, d'outils d'aide à la décision, implantées dans les machines agricoles représentent un vecteur énorme de ce point de vue. Cette « matière » représente une valeur appelée à prendre de plus en plus d'importance dans la vie des entreprises. Terre Comtoise, et plus largement l'Alliance BFC sont intéressées au premier chef par cette dimension. *« Nous pouvons apporter beaucoup au service Agronomie et Recherche & Développement d'Alliance BFC »* conclut Philippe Parmentier.

BERTY ROBERT

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1664
VENDREDI 21 JANVIER 2022

Les critères pour bien choisir sa mélangeuse automotrice

Avec l'augmentation de la taille des élevages, la désileuse mélangeuse automotrice séduit de plus en plus d'éleveurs soucieux de leur confort de travail et du temps passé à l'alimentation des bovins.



Kuhn

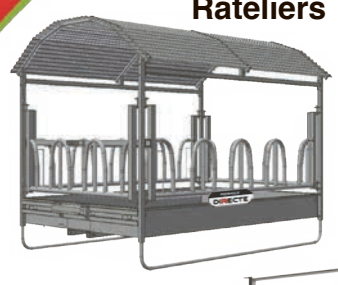
Pour charger de l'enrubanné, la fraise a besoin d'une puissance suffisante pour offrir un bon débit.

Promodis
Pro, Proche, Promodis

LES OFFRES ÉLEVAGE AVANT SAISON
jusqu'au 28/02/2022

FORMULE DIRECTE

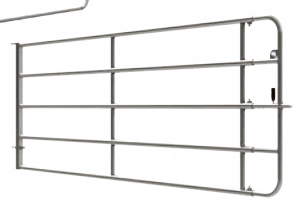
Rateliers



Modèle RCA
Galvanisé à chaud
Pieds réglables
Attelage 3 points

2m10 x 2m10 à partir de
890,00€
Prix HT
Règlement comptant

Barrière de prés
Gamme de 6 modèles:
1-2, 2-3, 3-4 m, 4-5 m,
5-6 m, 6-7 m



BHA3-4 / 3-4 m
140,00€
Prix HT
Règlement comptant

BHA5-6 / 5-6 m
170,00€
Prix HT
Règlement comptant



Ratelier circulaire
Râtelier rond 12 places Ø 2,30 m
Galvanisé à chaud
Attelage 3 points renforcé
475,00€
Prix HT
Règlement comptant



Bac ROTOTEC
BP1100 / 1 100 l.
119,00€
Prix HT
Règlement comptant

YAgri YONNE
3, bis rue des Entrepreneurs
89300 Joigny 03 86 91 79 09
yonneagri.fr

Méthivier
Agence de Toucy 03 86 44 01 08

Longtemps restées associées aux Cuma de distribution, les désileuses mélangeuses automotrices sont désormais majoritairement achetées en individuel, l'augmentation de la taille des élevages justifiant plus facilement le recours à ces machines, dont le prix catalogue varie de 125 000 à 150 000 euros pour les plus petits modèles. *« D'après les statistiques d'Axema, le marché se situe actuellement aux environs de 140 machines vendues sur les douze derniers mois. Cela prouve l'engouement pour l'automotrice, le volume moyen se situant plutôt à 100 unités par an*, observe Pierrick Blanchard, responsable commercial et marketing chez Kuhn. *Et sur ces 140 machines, plus des trois quarts correspondent à un investissement en propre. »*

Réduire le temps consacré à l'alimentation

Outre l'augmentation de la taille des troupeaux, les raisons principales conduisant les éleveurs à faire le choix de l'automotrice sont la contrainte de main-d'œuvre, la pénibilité et la multiplication des sites. Pouvoir tout faire avec une seule machine offre en effet certains avantages, à commencer par la réduction du temps de préparation de la ration. En prenant l'exemple d'une exploitation de 120 vaches laitières alimentées avec trois mélanges par jour, Kuhn estime qu'une automotrice de 15 m³ permet de réduire le temps de travail de près de 30 minutes



M. Portier

Le volume efficace d'une mélangeuse automotrice est supérieur à celui d'un bol de capacité identique, le fourrage étant déjà calibré par la fraise avant d'être mélangé.



M. Portier

La simplicité d'utilisation est souvent mise en avant par les constructeurs de mélangeuses automotrices.



Siloking

La maniabilité et la compacité sont parfois des critères déterminants dans le choix d'une mélangeuse automotrice.

(10 minutes par mélange) par rapport à un système avec une mélangeuse traînée de 16 m³ chargée au télescopique. Outre les minutes gagnées à ne pas passer d'un engin à l'autre, l'éleveur préserve son confort de travail en restant sur une seule machine. À partir du même exemple, en intégrant le coût de fonctionnement du tracteur attelé au bol et celui du télescopique, le constructeur estime que le coût journalier de l'automotrice est plus avantageux à partir de deux mélanges par jour et l'écart se creuse plus on fait de mélanges. À noter que cette comparaison ne tient pas compte du gain potentiel offert par la plus grande précision de chargement des ingrédients de la ration. Toutefois, si l'automotrice arrive à se démarquer par un coût d'usage inférieur, elle impose un « ticket d'entrée » qui n'est pas à la portée de tout le monde. Il faut pouvoir débourser plus de 100 000 euros en une seule fois. Plus abordable, l'investissement d'occasion est de plus en plus courant, en optant pour des machines de Cuma assez récentes et souvent bien entretenues. L'achat d'une automotrice peut aussi coïncider avec un changement de stratégie pour son parc matériel. Il est par exemple possible d'éviter le renouvellement du tracteur dédié à la mélangeuse et de troquer son chariot télescopique pour un simple tracteur avec chargeur.

Une machine compacte, maniable et pas trop lourde

Avant d'investir dans une mélangeuse automotrice, il convient de bien définir ses besoins. Il faut tout d'abord tenir compte des contraintes liées à l'environnement de travail. La hauteur des bâtiments, la position des auges et le parcours vont imposer certains compromis en termes d'encombrement, de maniabilité et d'équipement de distribution. Les machines utilisées en individuel sont généralement compactes et dotées d'un rayon de braquage assez court, grâce notamment à des essieux arrière directionnels à fort angle de braquage. Certains modèles peuvent aussi recevoir quatre roues directrices. *« Le poids de l'automotrice est un élément à prendre en compte pour limiter les contraintes sur des bétons peu résistants, que l'on rencontre encore souvent dans les élevages. Notre modèle liberty de 13 m³ affiche, par exemple, un poids à vide de seulement 7 600 kg »*, indique Jérôme Guiffard, commercial chez RMH. *« Le critère le plus important est la charge par essieu, notamment quand la cuve est pleine. Une machine légère à vide peut, du fait de sa conception, avoir une charge beaucoup plus importante sur l'un des essieux quand elle est pleine »*, précise Pierre Grevet, responsable marketing chez Lucas G.

Une fraise et un volume adaptés à la ration

En plus de l'effectif à nourrir, le type de ration à mélanger va influencer le choix du volume de la cuve et de la capacité de la fraise. Pour une ration riche en fibres longues ou en enrubanné, la fraise aura besoin d'une puissance suffisante pour offrir un bon débit de chargement. Certains constructeurs proposent notamment des versions spécifiques, comme l'illustre Jérôme Guiffard *: « Notre fraise dispose en standard de 48 couteaux cuillères, dont le nombre peut être doublé en option avec des couteaux droits pour la rendre plus performante dans la fibre. En revanche, dans cette configuration, on défibre plus le maïs »*. Le travail de la fraise a aussi une incidence sur le volume de la ration. *« Par son action de calibrage de la fibre, pour une même ration, le coefficient de remplissage de la cuve est meilleur pour l'automotrice,* considère Pierrick Blanchard. *Une automotrice simple vis de 15 m³ peut absorber autant de matière*

Simplicité et confort d'utilisation

L'automotrice offre l'avantage de pouvoir tout faire sans descendre de la cabine. Celle-ci doit ainsi délivrer un maximum de confort au chauffeur. La visibilité est un point essentiel sur lequel les constructeurs ont porté leurs efforts. Les dernières générations de machines profitent ainsi de grandes surfaces vitrées. Le système de ventilation doit se montrer efficace, les écarts de température entre l'extérieur et le bâtiment étant propices à la formation de buée sur les vitres. Pour parfaire la visibilité, la plupart des automotrices embarquent des caméras et un écran en cabine. De base, les constructeurs proposent deux caméras positionnées à l'arrière de la machine et au-dessus de la cuve. Des caméras optionnelles peuvent aussi être installées au-dessus des trappes ou du tapis de distribution.

Dans le cas d'une machine en individuelle, les utilisateurs privilégient la simplicité d'utilisation. « *Pour contenir les prix, nous avons fait le choix de limiter les automatismes sur notre modèle Liberty. Le réglage du régime moteur et la gestion de la descente de la fraise restent manuels* », illustre Jérôme Guiffard, commercial chez RMH. Les éleveurs se contentent également d'un système de pesée programmable standard. Pour les férus de technologie, des dispositifs plus élaborés avec transfert de données restent disponibles en option.

Équipement qui pourrait sembler superflu sur une machine en individuel, la télémétrie apporte de précieux indicateurs à l'éleveur pour analyser ses pratiques. Elle permet, par exemple, d'évaluer le temps inactif de la machine avec le moteur en marche. Elle indique avec précision la consommation de carburant et facilite le suivi de l'entretien. Pour un modèle monovis utilisé environ 300 heures par an et consommant en moyenne 13 l/h, le poste carburant représente près de 20 % des coûts d'utilisation et l'entretien 10 %.

VOUS ÊTES TOUJOURS LÀ POUR LUI



NOUS SERONS TOUJOURS LÀ POUR VOUS.

NOTRE ASSURANCE MULTIRISQUE AGRICOLE
VOUS SÉCURISE DANS L'EXERCICE DE VOTRE ACTIVITÉ.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Le contrat d'assurance Multirisque Agricole est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. TVA : FR95 352 358 865. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale.
01/2022 – 4043 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.
Crédit photo : Getty Images. BETC



Siloking

La cabine des mélangeuses automotrices doit intégrer de grandes surfaces vitrées propices à la visibilité.

qu'une mélangeuse traînée à double vis de 18 m³. » Attention également à la capacité réelle de la cuve qui peut être impactée par le point d'ancrage du convoyeur. En effet, une même machine peut se décliner en plusieurs volumes, uniquement en réhaussant la cuve et la vis. Mais, le gain de hauteur ne peut être parfaitement valorisé, que si la sortie du convoyeur est également plus haute, ce qui n'est pas toujours le cas.

Autre critère lié à l'organisation, le nombre de tours souhaité pour distribuer un repas peut conduire à préférer un modèle double vis. *« Passer à une double vis pour ne faire qu'un tour au lieu de deux avec une monovis n'est généralement pas rentable, car le surcoût à l'achat, les frais de fonctionnement et d'entretien plus élevés ne peuvent pas être compensés par le gain de temps »*, estime Pierrick Blanchard. Le spécialiste considère que la double vis peut s'envisager à partir de 130-140 vaches laitières, avec un troupeau qui n'a pas plusieurs lots.

Bien réfléchir à l'intérêt de rouler à 40 km/h

Avec le regroupement des élevages, de plus en plus de machines doivent intervenir sur plusieurs sites. Lorsqu'ils sont assez éloignés, la question de choisir un modèle homologué à 40 km/h, réservé habituellement aux Cuma, peut se poser. *« Attention de bien évaluer les gains potentiels, car les minutes économisées peuvent coûter cher, l'écart de prix entre les versions 25 et 40 km/h n'étant pas négligeable. Il faut un parcours roulant et suffisamment long pour valoriser le surcoût »*, avertit Pierrick Blanchard.

MICHEL PORTIER

SPÉCIALISTE DE L'ALIMENTATION



Solomix 2 1800 VLH-C

- Concept de mélange «Dual Flow»: vitesse et qualité de mélange inégalée !
- Vis verticales «Twin-Stream» : recoupe optimale de la fibre !
- Distribution à très haut débit par un tapis transversal courbe avec déport latéral
- Nouvelle turbine de paillage

VOTRE CONCESSIONNAIRE
SARL MANIÈRE
21690 Verrey sous Salmaise Tel. 03 80 35 80 66
TRIOLIET FEEDING TECHNOLOGY
www.trioliet.eu
Trioliet - Le meilleur mélange

• **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* •

Bonino Quatre modes de déchargement en un sur les remorques faucheuses autochargeuses

L'ensemble composé d'un tapis de distribution rétractable de 1,40 m de large et de deux rouleaux horizontaux de dosage, développé par Bonino pour les remorques faucheuses autochargeuses Venere et Giunone, propose quatre configurations d'utilisation. Cet équipement donne en effet la possibilité d'activer ou non les rouleaux doseurs pour déverser à droite ou à gauche le fourrage vert, ou vidanger le contenu directement au sol après avoir escamoté hydrauliquement le tapis sous la caisse.


Bonino

BVL Un godet pailleur de logettes grosse capacité

La gamme de godets pailleurs de logettes BVL s'étoffe avec trois modèles V-Comfort-Bedding 2.0. Destinés aux chargeurs télescopiques, ces équipements disposent d'une caisse monobloc de trois hauteurs différentes, sans rehausse. Ils intègrent deux vis de dosage, chacune entraînée par un moteur hydraulique, autorisant le démêlage d'une balle cubique. La matière est ensuite propulsée sur les logettes à droite ou à gauche par l'intermédiaire d'un tapis transversal en caoutchouc. Outre l'épandage de paille coupée, la sciure, les copeaux, la litière issue d'un séparateur de phase, ce godet peut aussi distribuer de la luzerne déshydratée. Il se décline également en version à attelage 3 points.

Volume : 2,3 ; 2,6 ; 3 m³
Besoin hydraulique : 42 l/min à 180 bars



M. Portier

Emily Le rotor Cyclone désile les plus hauts tas d'ensilage

Le rotor de désilage Cyclone d'Emily s'adresse aux grandes exploitations d'élevage et aux unités de méthanisation souhaitant gagner du temps au chargement, particulièrement dans les silos les plus hauts (6 m en moyenne). Cet équipement est d'ailleurs annoncé pour un débit trois fois supérieur à celui d'un rotor classique. Il est entraîné par deux moteurs hydrauliques et pourvu de grands doigts en Hardox, disposés hélicoïdalement pour amener la matière au centre et faciliter la reprise. Le Cyclone possède deux patins de dépose et s'adapte sur tous types d'engins de manutention. Un seul distributeur à double effet suffit pour son animation.

Largeur de travail : 2,40 m - Largeur hors tout : 2,60 m - Poids : 550 kg
Débit hydraulique requis : 40 l/min à 180 bars



Emily

• **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* •

Hustler Une dérouleuse-pailleuse polyvalente

Récemment remise à jour, la dérouleuse-pailleuse Hurricane LX 104 du Néo-zélandais Hustler (importé par Agrivert) accepte aussi bien les balles rondes que les balles carrées, pesant jusqu'à une tonne. Sa table relevable plaque la balle contre deux rotors de démêlage. Le rotor de paillage a pâles et couteaux projette la paille jusqu'à 10 m. Celui-ci peut s'escamoter pour la distribution. Un seul distributeur double effet est nécessaire, un boîtier en cabine permettant la sélection des différentes fonctions hydrauliques.



M. Portier

Joz Une nouvelle génération de robot repousse-fourrage



Joz

Le constructeur néerlandais Joz présente la troisième génération de son robot repousse-fourrage : le Moov 2.0. Extérieurement, il se démarque du Moov Pro par un nouveau capot supérieur. Les principales évolutions concernent le système d'entraînement des deux roues, qui utilise désormais deux nouveaux moteurs électriques plus puissants, associés à des réducteurs hypoïdes pour supprimer les chaînes utilisées sur le modèle précédent. Les deux roues motrices profitent désormais de pneumatiques pour améliorer l'adhérence et la troisième roue pivotante affiche un diamètre de 140 mm. Autre amélioration, le tambour inox repoussant le fourrage adopte un entraînement électrique, lui autorisant deux sens de rotation pour travailler à droite ou à gauche. La rotation du tambour peut aussi être stoppée pour passer d'un bâtiment à l'autre. En option, le Moov 2.0 peut recevoir un relevage du tambour dégageant une hauteur de 7 cm sous la jupe pour franchir des pentes jusqu'à 15 % ou évoluer sur des sols sales, sans risquer de souiller le fourrage. Autre option, la gestion de l'automate est capable de piloter automatiquement l'ouverture et la fermeture des portes, lorsque l'engin change de bâtiment. Joz indique avoir également optimisé l'accès aux composants du robot pour son entretien.
Vitesse : 12 m/min - Poids : 680 kg - Hauteur : 1 013 mm
Diamètre : 1 316 mm

Kuhn La mélangeuse automotrice SPW à double vis cible les exploitations individuelles

Jusque-là uniquement proposée en finition Intense adaptée aux usages intensifs, la mélangeuse automotrice Kuhn SPW à double vis verticale sera proposée à compter de 2022 dans une version Power ciblant les exploitations individuelles. Cette nouvelle mouture est capable de nourrir en un passage de 90 à 165 vaches laitières. Elle est animée par un moteur 4 cylindres Stage V de 167 ch placé à l'avant et sa vitesse sur route est limitée à 25 km/h (218 ch et 40 km/h sur la SPW Intense). Cette automotrice dispose d'une fraise d'une puissance de 120 ch, dont la vitesse de descente au désilage est régulée en fonction de la densité du fourrage, afin notamment de respecter l'ensilage de maïs. Elle bénéficie de la cabine Visiospace se caractérisant par son habitabilité et sa visibilité. La SPW Power dispose en standard de quatre roues directrices et s'accompagne d'un abonnement de 5 ans au système Kuhn Connect permettant de suivre les performances en termes de temps de travail par fonction (chargement, distribution, transport…) et de consommation de carburant. Le modèle de 22 m³ se caractérise par sa hauteur limitée à 3 m.
Capacité : 18, 19, 21 et 22 m³ - Puissance : 167 ch
Largeur sur route : 2,55 m - Garde au sol : 300 mm


Kuhn

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter agribourgogne.fr

SILOFARMER AGRICULTURAL MACHINERY
KONGSKILDE Moving agriculture ahead

Pailleuse distributrice 15.20

15 m³, goulotte de paillage + goulotte de distribution

Bol mélangeur VM 32

32 m³, 3 vis convoyeur frontal à plat

Votre distributeur
Ets LEVÊQUE 21 Saffres - 03 80 49 63 86

LUCAS
TENSIONS SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES,
ANTICIPEZ MAINTENANT
VOTRE INVESTISSEMENT POUR L'AUTOMNE !


Gamme CASTOR
distributrices pailleuses


Gamme AUTOSPIRE
mélangeuse automotrice


Gamme SPIRMIX
mélangeuses à vis verticale

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy **03 86 44 00 77**
Venoy **03 86 44 00 19**
dafp-agri.com
SARL **MANIÈRE** Verrey/Salmaise **03 80 35 80 66**

• Les *nouveautés* • Les *nouveautés* • Les *nouveautés* • Les *nouveautés* • Les *nouveautés* •

Lely Un grappin tout inox et plus efficace sur le robot d'alimentation Vector

Les cuisines des robots d'alimentation Vector devraient être plus propres grâce aux dernières évolutions apportées par Lely sur le grappin chargeant le bol mélangeur autonome. Ce godet adopte une nouvelle forme garantissant une meilleure fermeture, afin de ne plus perdre les céréales, les concentrés et autres granulés. Il bénéficie d'un système de raclage redessiné améliorant la précision de chargement et de nouvelles dents plus efficaces pour la reprise des fourrages à brins longs. Ce grappin gagne en longévité, car il profite désormais d'une construction intégrale en acier inoxydable lui permettant de résister aux attaques acides des aliments. Il n'utilise plus une corde pour fermer sa mâchoire, mais une chaîne en inox. Cet équipement, annoncé moins coûteux à l'utilisation, s'adapte sur les installations déjà en service.



Lely

Kuhn Cabine Visiospace et moteur Stage V sur les mélangeuses automotrices SPV



Kuhn

Les désileuses automotrices SPV de Kuhn à monovis verticale logent désormais un moteur quatre cylindres de 160 ch conforme à la norme Stage V. Ces machines profitent en standard de la cabine Visiospace à la visibilité accrue, d'un levier multifonction contrôlant l'avancement et du terminal tactile CCI 800 à écran couleur de 8 pouces. Elles sont proposées en trois finitions : Access, Power et Intense. L'Access dispose d'une fraise animée par un moteur hydraulique de 90 ch et est homologuée à 25 km/h. La version Power circule à la même allure maximale, mais voit la puissance de sa fraise portée à 120 ch, afin de préparer des rations plus riches en fibres. La SPV Intense bénéficie également de la fraise la plus performante, mais elle roule à 40 km/h. Ces mélangeuses automotrices affichent un rayon de braquage de 5 m, grâce à leurs quatre roues directrices. Elles s'accompagnent, en série et pour une durée de 5 ans, du dispositif de télémétrie Kuhn Connect permettant de connaître les paramètres de fonctionnement, tels que les temps passés à chaque activité (désilage, distribution, transport…) et la consommation de GNR, afin d'aider l'utilisateur à optimiser le coût de revient.
Capacité : 12, 14, 15 et 17 m3 - Puissance : 160 ch

Lucas G Une dérouleuse autonome

Lucas G étoffe son offre de solutions dédiées à la conduite d'élevage avec une dérouleuse autonome baptisée Ubi Switch. Pilotée à distance par radiocommande cette machine permet à l'éleveur de switcher d'un accessoire à l'autre pour la réalisation des différentes tâches liées à la conduite d'élevage. Ubi Switch permet de réaliser le paillage, le balayage et la distribution de fourrage.


Lucas G

Ubi Switch garde les caractéristiques classiques de la gamme Ubi, comme les dents escamotables, la rotation de la caisse à 180°. Elle est montée sur un châssis autonome entrainée par un moteur thermique de 34 cv 4 cylindres et piloté à distance par une radiocommande. Sur la partie supérieure de la dérouleuse, un démêleur à doigts rétractables est présent pour amener la matière avec régularité au niveau des différents accessoires.
Conçue pour répondre aux besoins du marché bovin, caprin, ovin et avicole, cette machine réalise la majorité des tâches liées au soin et bien-être des animaux, avec ces 5 premiers accessoires : projecteur de paille à 5 m de profondeur, orientable à 180°, disque de paillage sur 6 m de largeur, pailleur monodisque logette dont le flux est orienté pour pailler au sol, balayeuse hydraulique orientable pour les logettes et vis de distribution gauche ou droite pour tapis mécanisé ou couloir d'alimentation.
L'accrochage et la mise en sécurité des différents outils sont assurés par un porte-outil à parallélogramme hydraulique. Ubi Switch est équipé d'un multi-coupleur hydraulique qui permet un changement d'accessoire simple et sans outil, toutes les fonctions hydrauliques sont dès lors activables depuis la radiocommande. Cette machine possède une largeur hors-tout égale à 2 m pour accéder dans les moindres recoins de l'exploitation, de plus UBI switch est équipé de 3 roues motrices larges dont 1 directrice qui lui permet une évolution quel que soit le relief ou le dénivelé des terrains.

EUROMARK ELEVAGE
- CONCEPTEUR ET FABRICANT FRANÇAIS DE MATÉRIEL D'ÉLEVAGE DEPUIS 1991 -
La qualité au quotidien
Et si vous faisiez un mélange plus économique?
LA GAMME RD-HD:
REMORQUES DISTRIBUTRICES
Nos remorques distributrices sont conçues pour distribuer tous types de rations, ensilages, foins et enrubannages.
Elles traitent aussi bien le vrac que les balles rondes ou les bottes carrées.
De l'équipement de série à l'équipement optionnel, les matériaux ont été choisis pour garantir fiabilité, robustesse et durabilité à l'utilisateur, tout en proposant une machine simple d'utilisation.
Existe en 14 et 16 M³ de capacités utiles.
FABRICATION FRANÇAISE
emkeuromark
PAILLEUSES | DÉSILEUSES PAILLEUSES | MÉLANGEUSES | REMORQUES DISTRIBUTRICES
Plus de renseignements ?
02.99.06.12.60 ▪ www.euromark.fr ▪ commercial@euromark.fr

• Les *nouveautés* • Les *nouveautés* • Les *nouveautés* • Les *nouveautés* • Les *nouveautés* •

Robert Une pailleuse de logettes sur chargeur télescopique

Monté sur chargeur télescopique, la pailleuse de logettes DTH2 conçue par Robert accepte des balles rondes ou carrées. Dans le premier cas, elle dispose d'un hayon hydraulique pour charger et maintenir la balle. Dans le second, une rallonge de caisse autorise le chargement de balles cubiques de toutes longueurs, la largeur maximale atteignant 1,20 m. Dotée d'un tapis à chaînes plates, cette pailleuse intègre un démêleur et un tapis de distribution transversal, l'ensemble étant animé hydrauliquement (40 l/min mini). Hormis la possibilité de pailler les logettes à droite ou à gauche, le tapis de 60 cm de large peut être relevé de manière à créer un andain de paille central.



M.Portier

Sieplo Des godets d'alimentation tout Inox

Connu dans l'Hexagone pour sa gamme Greenline (chariots mélangeurs-distributeurs et robot d'alimentation FeedR) destinée principalement aux élevages de veaux ou de petits ruminants, le constructeur hollandais Sieplo commercialise désormais sa gamme Redline, par l'intermédiaire de la société Ernest Roth, importateur des valets de fermes et chargeuses articulées Schäffer. Celle-ci se compose exclusivement de godets attelés à un engin de manutention. Leur principale originalité se situe dans leur construction entièrement réalisée en acier inoxydable. Cinq modèles constituent la gamme : un godet désileur à fraise (600 à 2 000 l), un godet distributeur à vis (2 000 l), un godet distributeur de fourrage (1 900 l) en balle ronde doté de deux démêleurs et d'un tapis de distribution transversal, un godet pailleur de logettes (1 000 à 1 800 l) disposant de deux démêleurs et d'un tapis transversal, et enfin, un modèle désileur-mélangeur à une ou deux vis verticales (675 à 4 075 l) équipé de deux trappes latérales de distribution. Ce dernier est piloté par l'intermédiaire d'une télécommande, dotée d'un écran affichant les informations issues du système de pesée et les rations programmées.



Sieplo

Silofarmer Un kit de paillage sur la dérouleuse de balles rondes Twin-Pic

La dérouleuse de balles rondes Twin-Pic de Silofarmer se caractérise par son accrochage rapide via une interface pourvue de deux longs doigts pour manipuler les balles. Son attelage amovible est disponible en différentes configurations pour une utilisation avec le relevage trois points, un chargeur frontal ou un chargeur télescopique. Il loge le moteur hydraulique entraînant le fond mouvant de la dérouleuse et profite d'un nouvel accouplement à doigts en acier, qui est désormais articulé, afin de garantir un meilleur guidage et faciliter l'accrochage. La Twin-Pic se complète d'un kit de paillage composé d'un dispositif rotatif à peignes projetant jusqu'à 7 m. Cet équipement se relève, au choix, manuellement ou hydrauliquement.



D. Laisney

Tatoma Une pailleuse portée renouvelée

Tatoma donne un coup de jeune à sa pailleuse portée de 3 m3 avec le modèle EM-310-S. Conservant une turbine de 1,60 m de diamètre à 8 pales boulonnées, elle profite d'un nouveau démêleur à entraînement mécanique offrant davantage de polyvalence (paille, foin, enrubanné) et d'un fond mouvant à chaînes plates. L'entretien est facilité par des points de graissage regroupés et des accès aux organes mécaniques plus aisés. En revoyant la conception de sa pailleuse, Tatoma a également réduit son poids, de manière à limiter le gabarit du tracteur utilisé.



Tatoma

Robot System Un automate distributeur de concentré et repousse-fourrage



D. Laisney

L'automate Feed-R de Robot System est conçu pour distribuer à l'auge jusqu'à cinq aliments concentrés différents, ainsi que le complément minéral. Cet appareil, animé électriquement par des batteries au gel, est équipé d'une trémie de 1 300 l. Se repérant dans le bâtiment grâce à un fil intégré dans le sol bétonné, il dispose d'un cylindre repousse-fourrage.

Kongskilde Des mélangeuses pour les utilisations intensives


Kongskilde

Kongskilde propose une gamme complète de mélangeuses, de 6,5 m3 à 45 m3 pour les plus grands modèles, permettant d'alimenter des troupeaux de 35 à 350 vaches laitières, en un seul chargement. 21 modèles composent la gamme, en 1, 2 ou 3 vis verticales. Les mélangeuses Kongskilde sont entièrement modulaires : déchargement par portes, gamme Multi, intégrant un module de paillage, gamme B, avec convoyeur frontal placé à l'avant de la machine, gamme X, avec convoyeur 4 en 1 (convoyeur à plat, déport latéral, élévateur gauche et droit). Des modèles à hauteur ou largeur limitée sont également disponibles, permettant de répondre à toutes les contraintes de bâtiments.
Pour faire face à l'augmentation de la taille des troupeaux, des rations de plus en plus complexes, les mélangeuses Kongskilde peuvent être équipées de solutions telles que la nouvelle ligne de transmission HD sur les machines à grand volume. Ce boitier réducteur renforcé est équipé d'un système de refroidissement qui assure une température constante et optimale, pour les utilisations continues avec des charges importantes.
Par ailleurs, les mélangeuses Kongskilde peuvent être équipées d'options comme le Mix+, un concept de pièces d'usure interchangeables fixées sur l'extrémité de la spire permettant de fournir un mélange homogène et de qualité en toutes circonstances, améliorant la durée de vie des vis de mélange et réduisant ainsi les coûts de maintenance de la machine.
Les logiciels FeedManager et ProFeed + offrent un aperçu unique des ingrédients à charger selon un plan d'alimentation prédéterminé, puis comparent ce qui a été réellement introduit

Blé orge objectif protéines

Prix des engrais : Quel impact sur le raisonnement de la dose totale d'azote ?

Dans son dernier bulletin Blé Orge Objectif Protéines (Boop), Arvalis fait le lien avec la hausse des engrais azotés. Depuis septembre, ils ont subi une augmentation significative notamment à cause de la hausse des prix du gaz. Ce contexte économique nous incite à optimiser encore plus la stratégie de fertilisation à mettre en œuvre sur les céréales à paille.

coût azote (€/unité N) \ prix blé (€/tonne)	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260
0.30	17	19	21	23	24	26	27	28	28	29	30	30	31	31	32	32	33	33
0.35	12	15	18	20	21	23	24	25	26	27	28	29	29	30	30	31	31	32
0.40	8	12	14	17	18	20	22	23	24	25	26	27	27	28	29	29	30	30
0.45	4	8	11	13	16	17	19	20	22	23	24	25	26	26	27	28	28	29
0.50	0	4	7	10	13	15	17	18	20	21	22	23	24	25	25	26	27	27
0.55	-4	0	4	7	10	12	14	16	17	19	20	21	22	23	24	24	25	26
0.60	-8	-3	1	4	7	9	12	13	15	17	18	19	20	21	22	23	24	24
0.65	-12	-7	-3	1	4	7	9	11	13	14	16	17	18	19	20	21	22	23
0.70	-16	-11	-6	-2	1	4	7	9	11	12	14	15	17	18	19	20	21	21
0.75	-20	-14	-9	-5	-2	1	4	6	8	10	12	13	15	16	17	18	19	20
0.80	-24	-18	-13	-8	-4	-1	2	4	6	8	10	12	13	14	15	17	18	18
0.85	-28	-22	-16	-11	-7	-4	-1	2	4	6	8	10	11	13	14	15	16	17
0.90	-32	-25	-19	-14	-10	-6	-3	-1	2	4	6	8	9	11	12	13	15	16
0.95	-36	-29	-23	-17	-13	-9	-6	-3	0	2	4	6	8	9	11	12	13	14
1.00	-40	-32	-26	-20	-16	-12	-8	-5	-2	0	2	4	6	7	9	10	12	13
1.05	-44	-36	-29	-23	-18	-14	-11	-7	-5	-2	0	2	4	6	7	9	10	11
1.10	-48	-39	-32	-26	-21	-17	-13	-10	-7	-4	-2	0	2	4	6	7	9	10
1.15	-52	-43	-36	-29	-24	-19	-15	-12	-9	-6	-4	-1	1	2	4	6	7	8
1.20	-56	-47	-39	-32	-27	-22	-18	-14	-11	-8	-6	-3	-1	1	3	4	6	7
1.25	-60	-50	-42	-35	-30	-25	-20	-17	-13	-10	-8	-5	-3	-1	1	3	4	6
1.30	-64	-54	-45	-38	-32	-27	-23	-19	-16	-12	-9	-7	-5	-3	-1	1	3	4
1.35	-68	-57	-49	-41	-35	-30	-25	-21	-17	-14	-11	-9	-6	-4	-2	-1	1	3
1.40	-71	-61	-52	-44	-38	-32	-28	-23	-20	-16	-13	-11	-8	-6	-4	-2	0	1
1.45	-75	-64	-55	-47	-41	-35	-30	-26	-22	-18	-15	-12	-10	-8	-6	-4	-2	0
1.50	-79	-68	-58	-50	-43	-37	-32	-28	-24	-20	-17	-14	-12	-9	-7	-5	-3	-2
1.55	-83	-71	-61	-53	-46	-40	-35	-30	-26	-22	-19	-16	-13	-11	-9	-7	-5	-3
1.60	-87	-74	-64	-56	-49	-43	-37	-32	-28	-24	-21	-18	-15	-13	-10	-8	-6	-4
1.65	-90	-78	-68	-59	-51	-45	-39	-35	-30	-26	-23	-20	-17	-14	-12	-10	-8	-6
1.70	-94	-81	-71	-62	-54	-48	-42	-37	-32	-28	-25	-22	-19	-16	-13	-11	-9	-7
1.75	-98	-85	-74	-65	-57	-50	-44	-39	-34	-30	-27	-23	-20	-18	-15	-13	-11	-9
1.80	-102	-88	-77	-68	-60	-53	-47	-41	-37	-32	-29	-25	-22	-19	-17	-14	-12	-10
1.85	-105	-92	-80	-70	-62	-55	-49	-43	-39	-34	-30	-27	-24	-21	-18	-16	-14	-11
1.90	-109	-95	-83	-73	-65	-58	-51	-46	-41	-36	-32	-29	-25	-23	-20	-17	-15	-13
1.95	-113	-98	-86	-76	-68	-60	-54	-48	-43	-38	-34	-31	-27	-24	-21	-19	-16	-14
2.00	-116	-102	-89	-79	-70	-63	-56	-50	-45	-40	-36	-32	-29	-26	-23	-20	-18	-16

Ce tableau permet d'évaluer le rapport entre le coût de l'azote et le prix de la tonne de blé.

Dose d'azote et prix des engrais

L'ammonitrate, dont le prix moyen ramené au kilogramme d'azote s'établissait à 0,95 € sur les 5 dernières années, a vu son prix doubler. L'urée et la solution azotée subissent une hausse des prix similaire, voire encore plus importante. Cette envolée s'explique en majeure partie par l'explosion des prix du gaz naturel, nécessaire pour la production d'ammoniac, à la base de la production des engrais azotés. Cette tension sur les marchés peut entraîner de fortes incertitudes d'approvisionnement, avec des retards de livraisons (fabrication usine + problèmes de transport). Avec cette disponibilité en engrais tendue, on peut légitimement s'interroger sur le niveau ou réajustement de la dose totale d'azote à apporter. À partir de l'analyse de plus de 600 essais historiques comportant des courbes de réponse à l'azote, Arvalis a créé une matrice illustrant les variations d'écart de dose d'azote à apporter en fonction de deux variables : le prix de l'azote et celui du blé (voir figure 1).

Indicateur simple

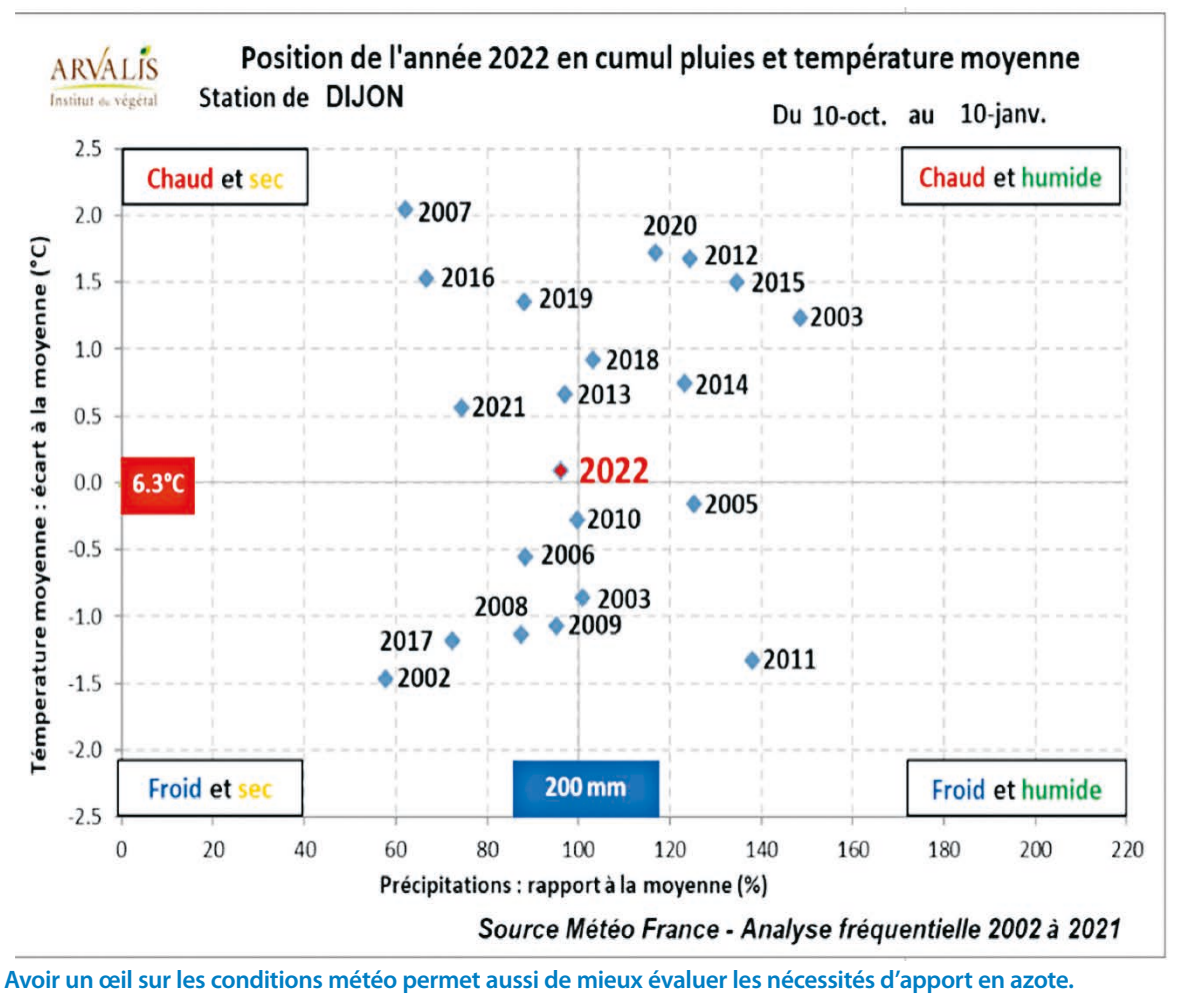
En règle générale, les conditions économiques ont peu d'impact sur le niveau de la dose totale d'azote, comme illustrée dans la zone blanche du tableau. Par exemple, on reste dans cette zone avec une plage de prix du blé allant de 200 à 230 €/T et un prix de l'azote de 1,40 à 1,50 €/kg (voir cercle rouge). En revanche, pour un prix d'achat des engrais de l'ordre de 1,95 €/kg, et avec un prix du blé négocié à 230 €/T, il faudrait alors réduire la dose d'azote totale d'environ 20 kg N/ha par rapport à l'optimum technique. Afin de juger rapidement de l'intérêt ou non à réduire la dose d'azote, on peut s'appuyer sur un indicateur simple : le ratio prix du blé sur prix de l'azote (exprimé en €/t de blé sur des € pour 100 kg d'azote). Au-dessus d'une valeur de 1,2 pour ce ratio, on ne remet pas en cause le niveau de la dose totale d'azote. Chaque agriculteur doit donc s'adapter en fonction de sa situation personnelle.

Mesurer le reliquat sortie d'hiver

Cependant, il faut garder en tête que la réduction de la dose totale peut engendrer une baisse du rendement et de la teneur en protéines. Si on reprend l'exemple précédent, avec une baisse de 20 kg N/ha de la dose totale, on perd en moyenne sur blé 1,5 q/ha et 0,3 point de protéines. De plus, l'impact de la réduction de la dose totale sur le taux de protéines peut être atténué par une meilleure répartition des doses par apport. En particulier, il faudra toujours privilégier les apports tardifs en cours de montaison (2 nœuds à dernière feuille) pour maintenir des taux de protéines satisfaisant les débouchés. La stratégie de fertilisation azotée est fondée, pour le calcul de la dose d'azote totale a priori, sur la méthode du bilan. Dans ce contexte économique inédit, une mesure devient plus que jamais importante : celle du reliquat sortie d'hiver. Elle permet en effet d'estimer la quantité d'azote minéral contenue dans le sol disponible pour les cultures et de calculer au plus juste la dose d'engrais totale prévisionnelle.

Cette mesure doit être réalisée aussi bien sur les blés tendres que sur les orges d'hiver et de printemps. Une fois le niveau de la dose totale a priori défini, il faudra veiller par la suite à bien valoriser tous les apports, sujets que nous aborderons dans de prochains messages.

Éléonore Pascal et Luc Pelce (ARVALIS), Jérémie Blas (CA21), Emmanuel Bonnin (Soufflet agriculture), Jean-Michel Bouchie (Axereal), Christine Boully (Bourgogne du Sud), Patrick Chopard (CA39), Emeric Courbet (CA70), Damien Derelle (SeineYonne), Romain Flamand (SAS Bresson), Jean-Michel Guittard (Terre Comtoise), Philippe Koehl (Interval), Dominique Lachaud (SAS Ruzé), Camille Lambare (CRA BFC), Marie-Agnès Loiseau (CA89), Mickaël Mimeau (Dijon Céréales), Franck Schnoebelen (CA25-90), Antoine Villard (CA71) et Cédric Zambotto (CA58)



Avoir un œil sur les conditions météo permet aussi de mieux évaluer les nécessités d'apport en azote.

Autonomie fourragère

La betterave séduit

En 10 ans, les surfaces de betteraves fourragères ont connu une augmentation de 50 %. Capable, en mobilisant peu de surface, de fournir un aliment en grande quantité et riche en énergie, elle séduit les éleveurs en quête d'autonomie. L'offre variétale s'étoffe et l'innovation sécurise la culture.



En Saône-et-Loire, plusieurs éleveurs se sont lancés dans la culture de betteraves fourragères pour nourrir leurs troupeaux.

La betterave fourragère permet de produire une grande quantité d'un aliment concentré en énergie en mobilisant peu de surfaces. Très appréciée des animaux, résiliente face aux aléas du climat, utile dans la rotation et polyvalente pour les différentes rations, elle a de nombreux atouts pour séduire les éleveurs. C'est également une culture profitable pour l'environnement puisqu'il s'agit d'une excellente pompe à nitrates. C'est probablement grâce à ces multiples bénéfices qu'en 10 ans, les surfaces de betteraves fourragères ont connu une augmentation de 50 %. L'interprofession des semences et plants (Semae) en partenariat avec l'Association pour le développement de la betterave fourragère monogerme (ADBFM) finance et anime, depuis près de 40 ans, un réseau d'essais qui permet d'évaluer les différentes variétés. Quatre essais, avec un protocole commun, ont été semés cette année dans l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Seine-Maritime et le Nord. Chacun comporte les mêmes 24 variétés et suit un dispositif à quatre répétitions.

Qualité et rendements élevés

Après l'année 2020 où, malgré des conditions très difficiles, la betterave fourragère avait prouvé ses capacités de résilience en maintenant une teneur en matière sèche (MS) moyenne supérieure à 17 %, cette année 2021 renoue avec les rendements élevés. Ainsi, avec un taux moyen de MS de 16,97 %, le rendement moyen du regroupement des quatre essais dépasse les 100 tonnes de racines par hectare. Cela a permis de produire, en moyenne, plus de 18 tonnes de MS par hectare, l'équivalent de plus de 20 000 UF/ha. Parmi les 24 variétés évaluées cette année dans le réseau d'essais, on distingue trois types de betteraves fourragères. Cette diversité permet à tous les éleveurs de choisir le type qui conviendra le mieux à leurs usages, leurs objectifs, leurs animaux et leur genre d'alimentation. Le type *« Moyennement riche en MS »* : ce sont des betteraves polyvalentes pouvant être pâturées et/ou distribuées entières ou en morceaux aux animaux. Le type *« Riche en MS »* est plus productif (MS/ha) et se conserve mieux. Il est préférable de ne pas les donner entières aux animaux. Le type *« très riche en MS »*, plus récent, est aussi le plus productif en rendement MS par hectare. Sa teneur élevée en sucres solubles le destine à des rations bien adaptées. Ces betteraves doivent être distribuées en morceaux.

L'innovation des semences activées

L'innovation variétale a permis de proposer aux éleveurs des variétés tolérantes à la rhizomanie et au rhizoctone brun, des maladies très pénalisantes pour lesquelles la génétique constitue le seul moyen de lutte. Depuis quelques années, une autre innovation s'est imposée sur le terrain : l'activation des semences. Ce procédé consiste à initier, de manière précise et contrôlée, les toutes premières étapes de la germination des semences. Ainsi les semences activées présentent une meilleure homogénéité à la levée et une vitesse de germination accrue particulièrement lorsque les conditions sont difficiles. Culture plus homogène, réduction des pertes liées aux attaques de ravageurs, interventions de désherbage facilitées… Ces atouts intéressent beaucoup les agriculteurs qui plébiscitent de plus en plus les semences activées. Celles-ci représenteraient cette année 76 % des semences commercialisées. Dès l'année prochaine, elles seront donc privilégiées dans le réseau d'essais. Vous pourrez retrouver ces informations sur le site www.betterave-fourragere.org.

Marc Labille

Note : Sur le site www.betterave-fourragere.org de nombreuses rubriques techniques sont en ligne ainsi qu'une carte collaborative des prestataires de services. Elle recense les entreprises ou Cuma qui proposent des services de prestation de semis, de récolte et de distribution des betteraves fourragères.

► En bref

Semences L'interprofession affiche un conseil d'administration plus « ouvert »

Semae (interprofession des semences) a annoncé le 14 janvier les nominations de Sylvain Ducroquet et Stéphane Crozat, respectivement président et vice-président de sa nouvelle section Diversité des semences. Sylvain Ducroquet (50 ans) est par ailleurs président du Staff (trieurs à façon), Stéphane Crozat (50 ans) directeur du CRBA (Centre de ressources de botanique appliquée). Tous deux intègrent le conseil d'administration de Semae. La section Diversité des semences *« illustre l'ouverture de l'interprofession des semences et plants et sa volonté de traiter tous les sujets des semences »*, selon le communiqué. Créée l'an dernier, elle comprend à parts égales des membres historiques et des nouveaux entrants.

Céréales Report de Phloème, les biennales de l'innovation céréalière

Initialement prévu les 25 et 26 janvier, Phloème, congrès dédié aux innovations céréalières organisé par Arvalis-Institut du végétal, est reporté aux 3 et 4 novembre prochains. Ce report est dû à la crise sanitaire. Le lieu ne change pas : ce sera toujours à la Cité des Sciences et de l'Industrie, à Paris. www.phloeme.com

Légumes Lancement d'une AOP de mise en marché dans l'Ouest et le Centre

Quatre organisations de producteurs (OP) spécialisées en légumes sous serre et de plein champ – Océane, Vitaprim (Loire-Atlantique), Solarenn (Ille-et-Vilaine), Kultive (Loiret) – viennent de monter une association d'OP (AOP) de mise en marché. Baptisée Les maraîchers français, ses statuts ont été déposés en novembre, mais on n'apprend son existence qu'aujourd'hui. Sa mission ? *« Proposer des volumes de tomates et de concombres à un prix déterminé à certaines périodes de l'année »*, explique son président, Laurent Bergé. Celui qui préside également la coopérative de Loire-Atlantique Océane et l'AOP nationale Tomates et concombres de France souligne l'intérêt de *« massifier l'offre »* sur le marché au moment des pics de production. L'AOP Les maraîchers français *« cherchera aussi à travailler à l'exportation et à mutualiser des achats »*, précise encore son président.

Blé L'export vers l'Algérie cale, les stocks sont au plus haut

FranceAgriMer a révisé à la baisse le 12 janvier les exportations de blé tendre, qui calent vers l'Algérie, faisant gonfler les stocks au plus haut sur 17 ans. 9 Mt (contre 9,2 Mt le mois précédent) sont prévues en 2021-2022 à destination des pays tiers. La campagne actuelle connaît *« un démarrage tardif »*, a expliqué le chef de l'unité Grains et Sucre Marc Zribi, citant du retard à la récolte. Autre raison : une parité de l'euro face au dollar moins favorable qu'elle ne l'est devenue aujourd'hui. Mais c'est le *« ralentissement »* des livraisons à l'Algérie qui soulève le plus d'interrogations. Elles atteignent 1,154 Mt de blé tendre à mi-campagne, sachant que le volume *« classique »* est d'environ 4 Mt sur une année entière. Une situation politique *« complexe »* entre Paris et Alger est évoquée par Marc Zribi quand la presse raconte des tensions diplomatiques entre les deux pays. Cette perte de débouché *« pourrait être en partie compensée par de nouveaux volumes en Égypte, Maroc ou Chine »*, considère-t-il. Après 60 000 t conclues fin décembre avec l'Égypte, plusieurs bateaux sont attendus par les opérateurs sur la deuxième partie de campagne, rapporte FranceAgriMer. D'importants stocks de report sont toutefois prévus, à 3,6 Mt (contre 3,5 Mt en décembre), du jamais vu depuis 2004-2005.

Alimentation animale Des tensions sur le soja

Le ministère américain de l'Agriculture (USDA) a revu nettement à la baisse l'estimation mondiale de la production de soja pour 2021-2022, plombée par les mauvais chiffres brésiliens et argentins, selon son rapport mensuel Wasde publié le 12 janvier. *«Sans être une vraie surprise, c'est l'élément marquant du rapport, qui est par ailleurs plutôt neutre pour le maïs et légèrement haussier pour la production mondiale de blé»*, par rapport au mois dernier, a déclaré à l'AFP Sébastien Poncelet, analyste au cabinet Agritel (Argus Média France). Le rapport américain table sur une coupe sombre de la production de soja au Brésil, qui tombe à 139 millions de tonnes en janvier (-5 millions par rapport aux prévisions de décembre), mais aussi en Argentine (-3 millions à 46,5 millions de tonnes) et au Paraguay (-1,5 millions à 8,5 millions de tonnes). La baisse dans ces trois pays est largement due aux fortes chaleurs qui sévissent dans la région, assèchent les sols et menacent de griller les cultures. *«Cela entraîne une baisse des stocks mondiaux, qui repassent sous les 100 millions de tonnes (à 95,2 millions), en dessous du niveau de la campagne de 2020-2021»*, a souligné l'analyste d'Agritel. Cette correction des prévisions devrait maintenir la tension sur les cours du soja, bien que les marchés l'aient déjà en partie anticipée avec des prix en hausse ces dernières semaines.

Analyse

Les nouveaux facteurs du futur de l'élevage

En décembre, l'économiste de l'Institut de l'élevage Philippe Chotteau était en Saône-et-Loire, à Charolles, invité de l'assemblée générale de la coopérative Avéal. À l'aube de 2022 et alors que la nouvelle Pac se dessine, il a livré sa vision pour l'avenir de l'élevage.



Si le marché est porteur pour la viande bovine et qu'il y a sans doute des espoirs dans la reconquête de l'autonomie protéique, l'économiste Philippe Chotteau s'inquiète de l'absence *« de signaux pour stopper la décapitalisation »*.

Invité de la dernière assemblée générale de la coopérative Avéal en décembre, le chef du département Économie de l'Institut de l'élevage (Idele) a donné un éclairage fort utile en cette période de bouleversement. Le bassin charolais s'apprête à affronter un nouveau système d'aide, mais aussi à subir les conséquences du Pacte Vert, sorte de défi environnemental imposé par l'Europe, sans oublier le plan de relance protéique. Tout cela intervenant dans un contexte de marché perturbé, avec une flambée des prix des matières premières, un revenu trop bas depuis des années, une décapitalisation sans précédent et une démographie des éleveurs inquiétante. *« La décapitalisation des élevages sévit depuis cinq ans »*, notait Philippe Chotteau qui pointait aussi l'érosion démographique des éleveurs spécialisés avec le spectre d'ici 2030 du départ en retraite de la moitié des actuels chefs d'exploitation… *« Dans dix ans, on devrait avoir perdu 600 000 vaches allaitantes en France et 200 000 rien que pour le nord Massif Central »*, poursuivait-il. Le bassin charolais est bien concerné par cette décapitalisation et, selon l'expert, la première des races à viande perdrait même plus que les autres (- 14 % en dix ans).

Les abattages se maintiennent

Bien que la consommation de viande bovine soit en baisse, la demande en viande bovine française résiste et le volume des abattages se maintient. Ce sont les volumes d'importation qui diminuent. *« Dans un contexte de baisse du cheptel de production viande et lait, ce sont les animaux de la décapitalisation qui approvisionnent ce tonnage abattu »*, faisait remarquer Philippe Chotteau. Dans les actes d'achat, l'origine locale semble rassurer, encore plus que le bio, et la vente directe est en plein essor. Autre tendance lourde : la part de la viande hachée a progressé de 13 % entre 2017 et 2020. Avant le Covid, plus d'un tiers des carcasses bovines passait en haché. Cette part a augmenté depuis ce qui fait dire à l'économiste que la problématique du poids de carcasse perd de son importance, vu que de moins en moins de pièces de viande sont mangées entières. À ce propos, Philippe Chotteau révélait que la charolaise était celle qui s'était le moins alourdie depuis dix ans.

Opportunités sur le marché allemand

« Si la moitié des mâles produits continue d'être exportée en broutards, on relève une montée des exportations de broutardes, et ce en dépit de la demande en femelles de viande », pointait l'expert. L'Italie demeure le principal débouché des broutards français et les flux vers les pays tiers se maintiennent. Dans la viande, Philippe Chotteau évoquait de nouvelles perspectives sur le marché allemand, lequel délaisserait les viandes de porcs perçues comme très industrielles au profit du bœuf bénéficiant d'une image plus vertueuse. Mais cette demande est assortie d'exigences et de cahiers des charges (non OGM, bien-être animal, etc.). Pour compléter ce tableau, l'économiste évoquait l'explosion des prix : énergie, lubrifiants, matériel, bâtiments, fret… L'Indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa) est en hausse de 10 %. À cela s'ajoute la hausse du prix des engrais, l'envolée historique du prix des oléagineux et celles des tourteaux non OGM… Tout cela tandis que, *« comme d'habitude, le prix de la viande ne suit jamais ! »*, reconnaissait Philippe Chotteau. *« Si bien que le revenu des éleveurs reste mauvais depuis sept ans, avec un prix qui ne couvre pas le coût de production »*, convenait l'intervenant. Une injustice que les Égalim tentent de réparer, avec, notamment, l'instauration de la contractualisation.

Pac peu favorable

C'est dans cette situation difficile qu'intervient la nouvelle Pac dont la mise en place s'annonce *« très compliquée »*. En dépit d'un *« budget relativement sauvé »*, les éleveurs subiront une Pac qui n'est *« pas favorable aux bovins allaitants »*, synthétisait Philippe Chotteau. L'économiste de l'Idele révélait qu'avec ces nouvelles aides en baisse, le prix de revient au kilo d'une vache de réforme passerait de 5,10 € à 5,24 €. Un effort énorme devra donc être fait sur la rémunération du produit… De fait, avec la nouvelle Pac, les éleveurs allaitants perdront entre 11 et 30 % sur les aides couplées. Avec l'instauration d'un nouveau plafond, *« le système n'incitera plus à capitaliser individuellement »*, si bien qu'une érosion du cheptel est attendue, estimait l'expert. Dans le même temps, les protéines végétales seront favorisées. Un paiement vert voit le jour basé sur un système d'éco-régimes. En clair, les éleveurs auront-ils intérêt à aller chercher ces nouvelles aides vertes ? Lesquelles peuvent passer par l'application du plan protéines végétales (lire encadré).

Changement de priorité

Au terme de cet exposé, Philippe Chotteau retient tout de même *« un marché porteur »*. En outre, le bovin français bénéficie de *« sa bonne image »*. Pour les éleveurs, l'économiste voit aussi *« des perspectives dans la reconquête de l'autonomie protéique »*. Mais, a contrario, *« on ne voit pas de signaux pour stopper la décapitalisation »*. Philippe Chotteau redoute un attrait accru pour les grandes cultures. *« L'ombre des accords de libre-échange plane toujours,* complétait-il. *Une chose semble en tout cas acquise : la course à la productivité avec une génétique qui visait le seul alourdissement, c'est fini »*. Les enjeux environnementaux, sociétaux et la Pac semblent opérer une rupture. Désormais, on irait vers des systèmes plus diversifiés… Dans les systèmes d'élevage, il faut désormais *« travailler la productivité physique »*, incitait l'expert qui cible le nombre de veaux sevrés par vache, l'âge au premier vêlage, l'intervalle vêlage - vêlage. De la génétique, on attend qu'elle atténue la pénibilité du travail : vêlage, qualités maternelles, etc. *« Il faut aussi soigner l'attractivité du métier », rappelle l'économiste*. La qualité des produits est essentielle puisqu'il faut tenir compte, plus que jamais, des attentes des consommateurs, aussi contradictoires et farfelues soient-elles… Dans la continuité de la qualité, l'avenir de l'élevage passe aussi par une revalorisation du prix de vente de ses produits. Enfin, devant les adhérents majoritairement charolais d'Avéal, Philippe Chotteau assurait qu'il n'y avait *« aucune raison d'aller chercher l'angus… »*. En effet, pour lui, les races françaises ont toutes de quoi s'adapter grâce à leur diversité intrarace.

MARC LABILLE

Aller chercher de la protéine

Sur la question de l'autonomie alimentaire, la France a pour objectif de doubler sa surface d'oléoprotéagineux et sa surface fourragère, indiquait Philippe Chotteau. Un objectif sur lequel planche l'Idele en menant des travaux sur l'autonomie protéique des élevages. Nombre de ces essais sont menés à la ferme expérimentale de Jalogny, en Saône-et-Loire. De ces travaux ressort qu'il faut développer la finition des animaux au pâturage, récolter des fourrages plus riches (fauches précoces), tout cela visant à limiter les achats de protéines. Il y a aussi un besoin en recherche sur les semences fourragères, pointait le représentant de l'Idele qui évoquait *« un problème de communication pour toucher le plus grand nombre d'éleveurs »*.

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Consommation

L'agriculteur doit-il livrer à domicile ?

Crise sanitaire et couvre-feu ont modifié la consommation et introduit un nouvel acteur : le livreur. Ce phénomène urbain peu visible par l'agriculteur induit une autre répartition des marges. Comment réagir face à ce nouvel intermédiaire ?



À l'heure du repas, l'habitant des campagnes ouvre placard, réfrigérateur ou congélateur afin de cuisiner ou réchauffer quelque chose. Il ne lui viendrait pas à l'idée, dès que l'appétit le prend, d'ouvrir son smartphone pour commander un *« poké bowl livré en 30 minutes »*. Il ignore le rodéo des scooters pétaradant tard dans la nuit, des cyclistes sillonnant désormais jusqu'aux villes moyennes. On connaissait les livreurs de pizza à mobylette ; les attentats de 2015 ont incité les urbains à commander de leur canapé. Des poids lourds de la distribution tels Uber Eats et Deliveroo (dont Amazon est actionnaire) ainsi que d'autres start-up (Frichti, Just Eat…) ont investi massivement dans la filière numérique avec une offre diversifiée, séduisante et facile à commander, des plats préparés dans des restaurants ou des cuisines avec juste un comptoir, acheminés au moindre coût par des livreurs guidés et contrôlés au smartphone.

Une invraisemblable exclusivité

Le couvre-feu imposé à 18 heures puis 19 heures en fin d'année 2020 a offert une fabuleuse opportunité aux livraisons à domicile, doublée d'une invraisemblable exclusivité donnée à la filière numérique : déjà pénalisés par l'interdiction du service en salle, les restaurants furent contraints de fermer dès l'heure du couvre-feu, sans même pouvoir proposer à leurs clients des repas à emporter. Ainsi, tout citadin souhaitant dîner, qui n'avait pas l'envie ou la possibilité de cuisiner, ni anticipé son sandwich, devait obligatoirement payer une livraison à domicile sur écran. Les critiques sont pourtant nombreuses : certaines cuisines peu contrôlées, main-d'œuvre souvent clandestine, sans papiers et sous-payée, qui se nourrit aux Restaurants du cœur ou dévore la commande : selon une enquête d'*US Food*, 28 % des livreurs auraient cédé à la tentation. Les scooters polluants et bruyants, les vélos pressés sont dangereux pour eux-mêmes et pour les passants. Le recours aux vélos municipaux subventionnés contraint le contribuable à financer les profits d'Uber, Deliveroo et autres. Multiplier les intermédiaires ajoute des risques sanitaires. Le repas terminé, les emballages et suremballages individuels, les petits sachets pour les sauces restent à éliminer – autre coût laissé au service public.

La place de l'agriculteur

Fournisseur irremplaçable de la chaîne alimentaire, l'agriculteur risque-t-il d'être éclipsé par ces nouveaux intermédiaires ? Le marketing américain de l'appli et la logistique de livraison, le smartphone chinois, l'essence du scooter rognent la part agricole dans la facture payée par le client final. Difficile de visualiser l'agriculteur à travers les plats tendances proposés – *gua bao, summer protein bowl* et autres *« menus de match »* ou *« pack apéro »*. L'étude Pixpay sur les habitudes des adolescents révèle que la *« food »* constitue le budget le plus important des adultes de demain, qu'ils préfèrent Uber Eats à Deliveroo pour les livraisons, et O'Tacos à Burger King pour leur pause repas. Des marques, plus que des aliments. *« Pourtant, la crise sanitaire incite une partie des consommateurs à vouloir mieux comprendre l'activité agricole, à se recentrer sur la production fraîche et locale. Les urbains se posent les bonnes questions et le ministère a mis en ligne fraisetlocal.fr »*, observe Paolin Pascaud. Il a fondé la plateforme d'achat agriconomie.com *« afin de faire économiser de l'argent et du temps aux agriculteurs, que nous estimons à plus d'une centaine d'heures par an, car nous livrons tout à la ferme. Le temps est en effet précieux pour ces professionnels qui travaillent davantage que les médecins »*.

À chacun son métier

Certains agriculteurs se lancent dans la vente directe, une Amap ou la Ruche qui dit oui. Parfois, ils installent un distributeur automatique, se réunissent pour ouvrir un magasin, expérimentent le *« click and collect »* créent un *« drive des campagnes »* comme Hervé et Sabine Maury dans le Tarn-et-Garonne. Un investissement en temps et en argent. Certains, tels les champagnes Telmont, lancent leur e-commerce avec livraison à domicile dès la rentrée de septembre, mais leurs bouteilles sont déjà prêtes pour le consommateur et se conservent aisément. Pour Paolin Pascaud, cuisiner et livrer au porte-à-porte n'est pas le métier des agriculteurs, qui doivent se concentrer sur leur production et laisser la logistique aux spécialistes. Même conseil chez Promus.fr, qui distribue des produits agricoles sourcés aux cuisines des restaurants et cantines. *« Il faut un agrégateur, un seul interlocuteur, ces clients ne pourraient recevoir les livraisons d'une nuée d'agriculteurs »*. Antoine Pulcini, le fondateur, répond au besoin des consommateurs pour les produits frais et locaux, *« avec une traçabilité, des labels, une certification bio ou HVE, une qualité. Le vrai sujet, c'est choisir ce que l'on mange ! »*.

PIERRICK BOURGAULT

▸ En bref

Climat Chaud et humide : un mélange pire qu'estimé pour le travail en extérieur

La chaleur humide qui rend le travail en extérieur difficile et dangereux provoque la perte de 677 milliards d'heures de travail par an dans le monde, selon une étude publiée le 13 janvier dans la revue *Environmental Research Letters*, qui craint que le réchauffement aggrave encore la situation. Sur les quatre dernières décennies, qui ont connu un réchauffement significatif, les pertes de productivité liées à la chaleur humide ont augmenté d'au moins 9 %, selon l'étude. Selon ces chercheurs américains, qui chiffrent cette perte à 2 100 milliards de dollars par an, les effets négatifs de cette chaleur étouffante sur les ouvriers du bâtiment ou les travailleurs agricoles sont sous-estimés. Les chercheurs ont incorporé à leur recherche des résultats publiés l'an dernier qui estiment que la productivité baisse à une température moins élevée et moins humide qu'estimé précédemment. Ainsi, entre 2001 et 2020, l'exposition à ces températures élevées combinées à une humidité importante a fait perdre au total 677 milliards d'heures de travail par an dans le monde pour les gros travaux en extérieur, selon l'étude.

Gels d'avril 2021 Bruxelles valide les aides directes

La Commission européenne a annoncé le 14 janvier avoir donné son feu vert aux aides d'États d'un montant de 250 millions d'euros débloquées par la France pour soutenir sous forme de subventions directes les agriculteurs touchés par les épisodes de gel survenus entre les 4 et 14 avril 2021. Selon Bruxelles, *« l'ampleur de l'impact négatif économique des gels d'avril 2021 sur le secteur concerné est de nature à justifier la compensation des dommages subis par les entreprises en aval »*. La Commission estime que les éventuelles distorsions de concurrence engendrées par ces soutiens seront limitées au minimum. Suite à cet épisode, la France avait par ailleurs soutenu les viticulteurs, arboriculteurs et entreprises touchés avec d'autres mesures (report et exonération de cotisations sociales, dégrèvements de taxes foncières sur le non-bâti, avance de trésorerie remboursable…).

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 18/01/2022

Commentaire

Effectif global : 744
Taux de vente : 99%

Petit marché mais de bonne qualité. 99% de vendus.

BROUTARDS LAITONNES / GENISSES /TAURILLONS: Vente rapide et totale dans toutes les catégories avec une hausse générale des cours. L'offre est nettement insuffisante pour satisfaire des besoins qui se montrent de plus en plus importants.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : L'offre reste limitée cette semaine alors qu'il y a de forts besoins. Les cours sont en légère augmentation une fois de plus. 2 invendus seulement.

PROCHAIN MARCHE MARDI 25 JANVIER 2022

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 483- Vente : 98%*
M	E	400-450	2,93 €	2,93 €	2,93 €	-
M	U	300-350	2,86 €	3,02 €	2,92 €	+0,02
M	U	350-400	2,78 €	2,94 €	2,84 €	+0,03
M	U	400-450	2,77 €	2,87 €	2,83 €	+0,06
M	U	450-500	2,78 €	2,80 €	2,79 €	+0,11
M	R	250-300	2,76 €	2,90 €	2,79 €	+0,16
M	R	300-350	2,73 €	2,82 €	2,77 €	+0,14
F	U	300-350	2,84 €	2,92 €	2,87 €	+0,06
F	U	350-400	2,69 €	2,78 €	2,73 €	+0,01
F	R	250-300	2,70 €	2,75 €	2,73 €	-
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif: 50 - Vente : 100%*
M	U	400-450	2,82 €	2,82 €	2,82 €	-
M	U	450-500	2,63 €	2,63 €	2,63 €	-
F	U	350-400	2,72 €	2,72 €	2,72 €	-
F	U	400-450	2,62 €	2,70 €	2,64 €	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 211 - Vente : 100%*
F	E	- 5 ans	2,70 €	3,12 €	2,80 €	+0,07
F	E	5 à 10 ans	2,62 €	3,13 €	2,80 €	-
F	U	- 5 ans	2,28 €	2,62 €	2,43 €	=
F	U	5 à 10 ans	2,06 €	2,58 €	2,34 €	+0,03
F	U	+ 10 ans	2,01 €	2,39 €	2,18 €	+0,06
F	R	- 5 ans	1,85 €	2,26 €	2,12 €	+0,03
F	R	5 à 10 ans	1,80 €	2,24 €	2,08 €	-0,04
F	R	+ 10 ans	1,82 €	2,04 €	1,91 €	+0,06
F	U	24 à 36 mois	2,36 €	2,58 €	2,57 €	-

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 17/01/2022

Bovins : 198

Broutards :	**(345 - 400 kg)**	**990 - 1100**	**2,74 - 2,81**
Broutards :	**(410 - 465 kg)**	**1110 - 1280**	**2,66 - 2,75**
Laitonnes:	**(280 - 370 kg)**	**780 - 1000**	**2,69 - 2,81**
Génisses 24 - 36 mois:	**(605 - 835 kg)**	**1360 - 2010**	**2,15 - 2,41**
Vaches légères :		**1110 - 1400**	
Vaches entre deux :		**1410 - 1540**	
Vaches lourdes :		**1550 - 1850**	

Apports moins importants cette semaine mais qui restent de bonne qualité. La demande est bien présente et les tarifs progressent de nouveau.
Commerce toujours actif en laitonnes à des tarifs fermes. Vente globale.
Apports plus importants en vaches et de bonne qualité. La demande est plus active orientant les cours à la hausse. Seul invendu !!

Bovins gras : 3

Prochains marchés :
Bovins et ovins le lundi 24 janvier 2022 aux horaires habituels.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Les acheteurs sont nombreux avec des besoins plus importants. Pour autant l'offre reste modeste et donc insuffisante. Les sujets lourds et valablement vaccinés sont recherchés pour l'Italie ou Pays-Tiers à des tarifs fermes à haussiers ; le placement des sujets non vaccinés est plus fluide cette semaine, à des cours globalement stables. En femelle, l'activité garde son dynamisme habituel face à une offre insuffisante, les tarifs sont stables.
Gros bovins maigres : Les acheteurs sont nombreux avec des besoins importants que la modestie de l'offre ne permet pas de couvrir. Les tarifs sont fermes à haussiers en toutes catégories sur des ventes quasi-totales. Les bonnes vaches d'embouche et de réformes sont d'ores et déjà prisées vue la rareté de l'offre.
Boucherie : Les besoins restent importants cette semaine face à des apports toujours modestes. Les achats sont dynamiques en toutes catégories : les femelles supérieures sont recherchées et profitent de tarifs fermes. Les cours des races mixtes et laitières repartent à la hausse après une période de stabilité en fin d'année et atteignent des niveaux historiques.
Veaux : L'ambiance reste calme même si la détente se confirme en marchandise de qualité permettant de très légères progressions tarifaires. L'équilibre reste cependant fragile entre offre et demande. Les achats sont toujours prudents pour les sorties d'été. En veaux gras sur l'Aveyron ou la Corrèze, l'activité reste soutenue.
Ovins : En agneaux, les volumes sont restreints face à des besoins réguliers et plutôt dynamiques. Les acheteurs peinent à couvrir leurs commandes. Les cours sont fermement maintenus pour cette semaine. En agnelets, la présentation s'étoffe permettant de satisfaire une demande active. En brebis, l'offre se replie face à des acheteurs mobilisés, d'où des tarifs haussiers.

17 JANVIER 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : demande toujours bien présente, et supérieure à l'offre, particulièrement en mâles et également en vaches laitières. Les prix sont en hausse, et les vaches allaitantes devraient suivre

Bovins maigres : la tendance haussière se confirme avec une bonne dynamique de marché.

POLITIQUES

Le texte de loi concernant la réforme du **dispositif français de gestion des risques** sera examiné par le Sénat cette semaine. A ce stade, la loi définit le nouveau modèle, mais pas les modalités de déclenchement, il s'agit donc d'une coquille vide. Pour les éleveurs, la réforme ne sera réussie que si les assurances se déclenchent dès 20 % de pertes, et le fond public dès 30% de pertes.

ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'appel à projets de FranceAgriMer sur la structuration des filières, l'interprofession a lancé un **travail sur le veau durable**, avec pour objectif de favoriser et d'orienter la transformation des élevages français de veaux de boucherie, vers une production compétitive et compatible avec les attentes sociétales. Ce projet sur 3 ans inclura notamment un programme de recherche sur les nouveaux modèles d'élevage, mais également la construction d'une nouvelle station expérimentale à Mauron (56) et un échange entre professionnels pour la promotion de cette nouvelle filière

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

La loi Egalim1 avait, à son adoption en 2018, fixé la date de janvier 2022 pour que la restauration collective respecte 50% de produits de qualité et durables, dont 20% en bio. C'est donc un premier palier qui doit être désormais vérifié, et aidera à la mise en avant des viandes françaises dans la RHD, un des objectifs du Plan de filière viande bovine

FOCUS

Loi Besson-Moreau, les COOP sont directement concernées. Il faut qu'elles définissent leurs règles de prix des apports, selon des dispositions conformes à la loi, et qu'elles en informent dès à présent leurs adhérents. Il y aura alors « effets similaires à un contrat » tel que la loi le demande.
Si ce n'est pas le cas, la FNB préconise aux adhérents d'adresser dès maintenant des propositions de contrats à leur coopérative !

EN REGION

La **démarche Eleveur et Engagé** a fait l'objet d'un reportage diffusé sur France 3 , sur base d'un tournage réalisé dans le Cher auprès d'un des 5 magasins engagés, et des 35 éleveurs qui approvisionnement cette filière.
Le reportage met en exergue le principe de meilleure rémunération des éleveurs , et d'un approvisionnement local de bêtes sélectionnées.
https://www.youtube.com/watch?v=QUdvnjQEoX4

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB tient une **conférence de presse l**e mardi 18 janvier, pour présenter la situation en production bovin-viande en ce début d'année 2022 et les thèmes principaux de son congrès des 2 et 3 février prochain à Aurillac. Les revenus qui ne progressent pas et l'enjeu de mis en œuvre de la loi Egalim2 seront au centre des débats, ainsi que la nécessité de cohérence des politiques.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

5 %

C'est l'écart entre la moyenne de hausse des **prix des produits alimentaires** (5,5%) en un an dans les pays de l'OCDE, et la France qui se situe clairement au plus bas avec uniquement +0,5% . Alors que les coûts de production ont très fortement progressé, la distribution en France serre toujours les producteurs.

Bovins

MAJ 12/01/2022

Le Guide de lecture

Pourquoi ces indicateurs ? l'objectif est de fournir des données chiffrées, avérées sur le marché de la viande bovine afin d'en faciliter la lecture. Ces données permettent ainsi aux éleveurs de faire face aux intox qui circulent régulièrement, et entretiennent une certaine morosité.

Abattages : En France, les abattages de gros bovins sont un indicateur très fiable de la demande en viande française, et donc de la consommation. En moyenne annuelle, les volumes abattus par semaine sont de 60 500 têtes mais ils varient de 58 000 à 64 000 selon les périodes de l'année (avec une période plus basse en été et une hausse à l'automne). De plus, les semaines de 4 jours ouvrés représentent en général 90 % des volumes d'une semaine complète. La référence utilisée ici est la moyenne hebdomadaire cumulée de 2021 depuis la première semaine jusqu'à la semaine de l'indicateur. L'utilisation d'une moyenne cumulée permet de tenir compte de l'impact saisonnier ; la référence à 2021 est préférée à une moyenne pluriannuelle compte-tenu de la décapitalisation des cheptels bovins, qui explique que la production s'érode. La dernière ligne permet d'avoir la vision du cumul des abattages depuis le début de l'année 2022 par rapport à 2021.
Le visuel "abattage hebdo gros bovins" permet de situer rapidement la semaine écoulée par rapport à la référence. Les pastilles permettent de voir s'il y a des tendances spécifiques entre les catégories d'animaux (jeunes bovins, vaches allaitantes, vaches laitières).
Les données d'abattage sont des données hebdomadaires Normabev, concernant les abattoirs qui produisent plus de 1500 tec par semaine.

Exports vifs : Le suivi des volumes exportés est un indicateur de l'état du marché du maigre, en particulier avec l'Italie et l'Espagne qui sont les 2 principaux débouchés de la France (en 2018, d'après données FAM-Douanes françaises, à elles 2, l'Italie et l'Espagne représentent 91 % des exports annuels de bovins vivants). Si la moyenne est un indicateur, il est assez difficile d'avoir une référence hebdomadaire fixe concernant les marchés d'export qui sont, de nature, assez fluctuants d'une semaine à l'autre, la vision cumulée sur plusieurs semaines est donc pertinente. Pendant la période Covid, la DGAL a accepté de communiquer à la filière viande bovine les volumes hebdomadaires exportés sur l'Italie et l'Espagne (bovins vivants, y compris veaux), ce qui nous permet d'améliorer notre connaissance de l'état du marché. Les références inscrites dans le tableau sont les moyennes constatées en 2021, depuis le début d'année. Le tableau met en évidence les volumes pour chaque semaine ainsi que le pourcentage d'évolution de la semaine par rapport à la même semaine de 2020. La dernière ligne établit le taux d'évolution entre 2022 et 2021, en cumul depuis la première semaine. Le visuel "export vif Italie" permet de situer rapidement la semaine écoulée par rapport à la même semaine de l'année précédente. Les données sont fournies par les services du Ministère de l'Agriculture (DGAL) à l'Interprofession.

==> Le code couleurs du tableau : Les caractères sont inscrits en rouge lorsque la valeur est inférieure à la référence et en vert lorsqu'elle est supérieure (sans application d'un pourcentage d'évolution minimum). Concernant le cumul, le fond de la case est en vert clair entre +0% et +5% puis en vert foncé en cas de hausse supérieure à 5%. Elle est en orange claire en cas de baisse de 0 à -5 % puis en orange foncé si la baisse est de plus de -5%.

Suivi d'écoulement des animaux : Pour répondre aux interrogations de la filière sur le marché du jeune bovin de type viande en la période Covid, Idele a mis en place, à la demande d'Interbev, un indicateur de suivi des écoulements des jeunes bovins. L'indicateur modélise le nombre de JB qui devraient être abattus ou exportés sur une semaine donnée, compte-tenu des effectifs présents en ferme et de leur âge (basé sur les moyennes historiques par catégorie d'âge). En comparant cette modélisation aux sorties effectivement constatées, on estime le nombre de JB constituant un retard ou une avance de sortie. L'indicateur cumule le nombre d'animaux constituant ce "retard" ou "avance" depuis le début d'année. Ces volumes sont à mettre en perspective des volumes de JB abattus en France chaque semaine, qui sont en moyenne de 12 500 têtes, et de la période de cumul. Ce sont donc des données GEB-Idele d'après SPIE-Normabev-Bovex.

Cotations : les cotations françaises sont celles publiées de manière hebdomadaire par FranceAgriMer : vaches R= de type viande -10ans +350 kg hors Blonde d'Aquitaine et Parthenaise (Bl/Parth) ; JB U- de 12-24 mois de type viande hors Bl/Parth ; broutards mâles de race charolaise U de 400 kg. Même si la méthodologie des cotations compte quelques manquements certains, il s'agit de la seule référence nationale officielle de suivi des prix. Enfin la cotation italienne est celle de Modène concernant les JB U, charolais (origine France) qualité supérieure (avant mai 2021, c'était la cotation JB U, charolais, origine France, de 700 à 750 kg de poids vif). Cette cotation italienne est publiée en € par kg vif et est rammenée au kg de carcasse avec un coefficient de 0,59. Les références françaises sont les valeurs des indicateurs de prix de revient élaborés d'après la méthode interprofessionnelle, à jour pour le 1er semestre 2021 (c'est donc sortie ferme et sans prise en compte des frais d'approche).

Le ciseau des prix : il permet de comparer, depuis 1997 (base 100), les évolutions des prix à la consommation (IPC viande bovine d'après INSEE), les charges afférentes à l'exploitation (IPAMPA viande bovine GEB-Idele d'après INSEE-Agreste) et les prix payés aux producteurs (prix moyen pondéré - cotations FAM)... mettant en évidence que les hausses de prix à la consommation ne sont pas répercutées aux producteurs, qui voit dans le même temps ses charges augmenter.

Ovins / Caprins

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 17/01/2022**

Ovins : 118	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux	135 - 150	(2,00 - 3,52)
Brebis	75 - 112	(1,06 - 1,19)

Commerce calme en agneaux avec des invendus. Vente globale en brebis à des tarifs reconduits.

Prochains marchés :
Bovins le lundi 17 janvier et ovins le lundi 24 janvier 2022 aux horaires habituels.



Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse
(5ème quartier inclus) frais de transport inclus

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 10/01/2022 au16/01/2022

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	8,69 -0,03	8,61 -0,03	-	-	-	-	-
	R Var.	7,90 -0,11	8,20 =	8,14 =	-	-	7,99 -0,06	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	8,33 -0,11	8,27 -0,16	7,31 =	-	-	8,14 -0,07	-
	R Var.	7,36 -0,19	8,02 -0,11	8,04 -0,06	7,27 -0,08	8,11 -0,07	8,01 -0,08	7,70 -0,08	-
	O Var.	7,62 -0,11	7,869 -0,16	7,975 -0,24	7,14 -0,36	7,64 -0,10	7,37 -0,18	7,27 -0,15	-
4 (gras	R Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Sorties d'agneauxun peu en hausse dans un commerce traditionnellement calme.

Zone sud : Application du réseau.

Matériel

Tracteur

01 - Vds beau Berlingot Partenaire frigo 04/2012, 211500 km, caisse frigo Lamberet, compresseur thermo-king. Ensemble frigo révisé (3000 euros de facture). Distrib. vidange filtre et CT OK. 2 pneus neige à vendre. Véhicule en parfait état. Prix 9400 euros.
✆ **06 87 05 63 94**

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toutes marques tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

01 - Vds bon foin + regain enrubannage BR prairie temporaire + permanente.
✆ **06 74 18 42 54**

15 - A vendre tracteur Renault Super 7, 2 roues motrices,bon état, moteur Perkins. Prix à débattre.
✆ **06 44 37 27 28**

26 - Vends tracteur Kubota speed dual 5101, 105ch, 06/2018, 750h, gtie 2 ans, 16 options, fruitier, TBE.
✆ **06 14 94 31 22**

38 - Achète pièces ou épave Ford 7000 4RM.
✆ **04 74 85 80 32 HR**

42 - Vds tracteur JD 6115 M - an 2005 - 4200 h - relevage avant 3 D - 4 pneus neufs - 4400 Ð.
✆ **06 31 17 10 42**

54 - Calibreuse œufs 6.000/h. avec marqueuse, 2m x 2m, 3.500 a photos.
✆ **06 77 95 43 15 ou volacamp@yahoo.fr**

54 - Cages lapin pro + alim auto et pipette volailles + divers matériels avicoles, photos :
✆ **06 77 95 43 15**

74 - Recherche tracteur Vendeuvre Super GG 3 et 4 cylindres, Farmal M-H roue crop John Deere B-A.
✆ **06 07 88 81 09**

88 - Vends tracteur Deutz Agrotron 112 CV de 2007 5000 heures avec chargeur et 1 outil très bon état.
✆ **06 07 61 82 64**

88 - Vends tracteur Deutz Agrotron 112 CV de 2007 5000 heures avec chargeur et 1 outil très bon état.
✆ **06 07 61 82 64**

89 - Vends tracteur Someca 800, 8.800 heures, moteur refait à 2.000 heures, pneus 16.9.34. Un pont, une cabine et direction assistée. B.E. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Travail du sol

58 - Vends brabant 3 socs (0209)
✆ **06 74 60 10 73**

58 - Vends broyeur Rousseau, année 2012, 4.60 m., repliable, prix: 8 500 euros HT (0306)
✆ **06 77 81 48 20**

Récolte

01 - Vends foin + regain prairie naturelle BR 125, récolte juin bonne qualité. Livraison assurée.
✆ **06 16 28 80 56**

21 - Vends 130 T. luzerne bio, andaineur à tapis, pressage en coupe, format 120 x 90, 8 ficelles, 180 Ð la tonne (0305)
✆ **06 07 49 13 48**

38 - Cause retraite vends faucheuse Pottinger 5 disques 2.20 - enrubanneuse Roffo portée - Faneuse Kuhn 4 toupies 4.60 - Foin enrubanné.
✆ **04 75 48 58 51/ 06 19 77 22 97**

Traitement

01 - Vds pulv. Hardi DPA 21m OK 2024 Kuhn engrais à pesée Sulky Optiline 3m Kuhn 3m Kuhn 4m Ribouleau 5 rgs presse JD 336 autochargeuse NH.
✆ **06 03 62 57 03**

Epandage

71 - Vends semoir à chaux 2,50 m, large, marque Altec, comme neuf, 1.000 euros, idéal pour poulailler.
✆ **06 74 51 03 29**

Divers

- 46 - Achète Bourgoin GR 10, MD 8, GX presse balle ronde. Si répondeur, laissez un message
✆ **06 17 70 29 12**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

01 - Vds Deutz 4 51 cornadis 5m 7 pls barrières abreuvoirs Lakcho salle de traite Wesfalia pour pièces herse rotative KE303 pour pièces chaine à fumier Miro 45m.
✆ **07 88 45 32 66**

01 - Vds 400 L de fuel domestique acheté 99 cents le litre en novembre 2021 (facture de Bresse fioul distribution présentée). Cause bien immobilier vendu et qui va être démoli. A venir pomper dans la cuve à Péronnas 01960 Prix : 65 cents le litre.
✆ **06 78 10 68 42**

01 - Vds double rouleau frontal 3m motoréducteur 380 W remorque 4 roues demi faîtières fibro radiants avicoles pendouillards Berthoud pompe batterie 12 V, cuve 3000L.
✆ **06 81 97 38 01**

01 - Vds char, tombereau, tonne à eau galva 500L bon état prix à débattre.
✆ **03 85 31 60 97 HR**

10 - Cause retraite vend semoir pneum. Nodet 6 rangs, 3 m., révis., plateau betterave, tournesol, maïs, 1 500 Ð HT, - roues 9.5/48 PR8 Klébert plus ou moins neuves, 1 600 Ð HT, - roues Cage 18.4/38, - jantes fonte Fiat 16.9/38, 9 masses AR Soméca, 360 kg (0312)
✆ **03 25 70 01 68 après 20 h**

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0105)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (0303)
✆ **06 71 10 93 35**

21 - Vends jumelage 58070R38 - 184R38, roue étroite 270 95R32, 270 95R48 Kléber, 4 cuves (0301)
✆ **06 70 29 29 32**

26 - Vds herse 4 éléments BE, 250 euros à débattre. Compresseur taille 1988, vol. 750L, 2 enrouleurs avec tuyaux 200M env., 2 sécateurs BE, 500 euros à débattre.
✆ **06 87 51 48 38**

26 - Recherche barre de coupe + lames Stockey Schmitz pour tracteur Deutz 4006+charriots autochargeuse Kemper BE 125.
✆ **06 74 80 86 71**

38 - Cherche planteuse pommes de terre, légumes... Super-Prefer
✆ **06 73 53 85 49**

38 - Vends pulvérisateur 800L complet Blanchard 2500 euros - Semoir engrais 800L 1500 euros et divers matériels.
✆ **06 75 17 98 83**

38 - Vends machine bif haché réfrigérée.
✆ **06 80 54 18 15**

38 - Cause retraite vends matériel charc rem refr pro - Etal 3m embos villa25 fab farine broyeur - mel peseuse tremis - vis à Gr-Presse Welger RP200 - Fan Kuhn 5m combi- sem céréales 3m pulve Berthoux 12m
✆ **06 74 07 08 08**

42 - Vds mélangeuse BVL 10 m3 6500 Ð + tracteur RLT 4x4 57 cv 6200 Ð - vibroculteur Sulky 3 m rouleau Packer 3 r semoir Nodet 13 rangs semoir engrais Vicon godet ensilage 1.35
✆ **06 62 85 16 90**

58 - Vends tracteur Case Maxum 125, 2 700 h., rel. avant, pneu 20% Michelin, TBE, - semoir à maïs 4 rangs à disque Rau-Vicon étéat neuf, - déchaumeur à disques 3 m. avec rouleau Vring + semoir Delimbe, état neuf, - vis à grain sur chariot 10 m., diam. 250, 30 T/h, - andaineur Lely 4.50 m, - faneuse Lely, 7.60 m., - faucheuse conditionneuse Vicon 3.20 m., - tonne à eau sur chassis, 3 000 litres Galva, - pulvérisateur Kuhn, 18 m., Opae, 1 200 l., CT OK, 2024, - désileuse dist. Agram 1.5 m3, TBE, - remorque distributrice 6 m3 avec mélangeur, BE, - godet céréales, 600 l., plateau maître 8 m., 7 T., bennes 10 T. Promodis et Gyrax 13 T. + rid. ensilage, - tank à lait compact, 4 200 l. Prominox (0201)
✆ **06 06 49 04 11**

58 - Vends 2 pneus 235x60R16 jamais servis 120 euros/2, - 2 pneus 1102R48, 40 % d'usure 450 euros/2, à débattre, - applatisseur céréales Toy double Entrain 3 cv. (0206)
✆ **03 86 50 05 79**

69 - Vend groupe frigorifique Bitzer 8650 W. avec évaporateur ventilé Eco Prix 2000 Ð.
✆ **06 98 35 96 82**

71 - Vds andaineur Fella 426, état neuf, vds presse Someca M11, ensileuse herbe Taarup 502 à fléau.
✆ **06 41 59 10 33**

89 - Vends séparateur Daguet 120 qx, repeint moteur et courroies neuves, 2 grilles, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

38 - Vends cause cessation Cornadis 9 places 6 mètres TBE prix 300 euros secteur sud Isère.
✆ **06 81 57 03 34**

42 - Vds salle de traite 2008 très bon état décro. automatique 10 postes DELAVAL
✆ **06 16 20 47 11**

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick up (0310)
✆ **06 42 69 14 31**

69 - Master Bétaillère caisse alu neuve Corneloup, 91200 kms, 2013, 23800 HT Véhicule révisé Garage.
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

69 - Vds Citroën Xsara HDI 90 cv 2003 223000 Km 5 P. attelage, 6 roues complètes CT OK. 1100 Ð.
✆ **06 64 69 64 55**

71 - Vds Opel Astra break 1.6 cdti, 5.790 Ð, 2014, 149.900 km, diesel. 110 ch, très bon état général, révision et entretien faits et à jour (pas de distirbution sur ce véhicule), contrôle technique vierge, options : clim bizone, vitres électriques, fermeture centralisée.
✆ **06 28 80 36 91**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre luzerne TB qualité récoltée avec andaineur à tapis.
✆ **06 83 33 41 45**

01 - Vds luzerne certifiée bio presse en grosse botte rectangulaire catégorie 2 px 135 euros HT la tonne départ Ferme ; luzerne enrubannée 70 euros HT la tonne.
✆ **06 88 73 70 73**

07 - Vends foin récolte 2021 bottes rondes 120 x 120
✆ **06 86 64 68 38**

26 - Vends foin PN 1 et 2 ème coupe, balle ronde 120X120 et paille tritricale nord Drôme.
✆ **06 88 48 14 29**

26 - Vends luzerne récolte 2021 2e et 3e coupe de très bonne qualité en bottes rondes 120X120.
✆ **06 67 83 09 18**

38 - Vends foin balles rondes récolte 2021 1.2 coupe TBQ - Paille balles rondes livraison possible.
✆ **06 62 83 04 91**

38 - Vends bottes ronde très bon enrubannage R. Grass 2021 Crémieu.
✆ **06 14 47 49 53**

39 - Vds luzerne enrubannée 48 balles rondes par camion
✆ **06 15 26 60 79**

42 - Vds maïs BIO, maïs ensilage et maïs épis, certifié Bio + fourrage foin enrubannage....
✆ **06 23 23 73 91**

42 - Vds foin 2021 en bottes rondes très bonne qualité
✆ **06 24 46 10 75**

58 - Vends paille blé 80 x 120, 55 euros/tonne départ, - foin 80 x 120, 120 euros/tonne départ (0205)
✆ **03 86 50 05 79**

74 - Vends foin bottes carrées hauteur 70 et 90. Vends regain balles rondes.
✆ **06 21 39 02 96**

DIVERS

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37

25 - Exploitation laitière AOP Comté secteur Pontarlier 170 ha 500.000 l recherche associé.
✆ **06 42 41 85 88**

Plants, pépinière

26 - Vends plants de lavandes et lavandins Grosso, Ada, Maillettes et Diva. Thym T5-55, T36, romarin, camphre.
✆ **06 76 92 81 71**

Fourrage

03 - Vends foin 2021 bonne qualité bottes carrées 500kg 100euros/T.
✆ **06 86 98 91 85 06 07 66 11 26**

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix départ : 80 Ð/tonne, possibilité transport (0202)
✆ **06 85 73 22 68**

39 - Vends et achète paille foin de qualité livraison assuré.
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Agriculteur région Lacs 700 m, vend foin et regain B.C. 90-120. Possibilité livraison.
✆ **06 30 24 35 28**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche et luzerne. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ **04 74 00 30 70**

69 - Vends foin balle ronde 20 bottes environ - Herse 4 compartiments 3.20 m..
✆ **04 74 26 32 89 ou 06 41 39 38 81**

69 - Vends foin bio 2021 en balles rondes. Prix à voir sur place.
✆ **06 88 78 98 01**

71 - Vends foin en bottes rondes, diamètre 125, récolte, mai juin 2021.
✆ **06 07 04 81 62 ou 06 35 54 21 73**

71 - Vends foin de prairies naturelles 2021, 220x120x70, 100 tonnes, disponibles.
✆ **06 16 50 72 21**

73 - Vends 600 bottes foin 15/17 kg + 16 balles carrées regain B qualité 2021.
✆ **06 73 05 60 43**

Propriété

47 - Recherche habitation ou grange même à rénover + terrain 4 - 10 ha, libre avril 2022 (0307)
✆ **06 65 40 85 43**

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

21 - Proximité Beaune, offre pavillon champêtre contre quelques services divers à couple jeunes retraités. Envoyer CV et Lettre de motivation à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 21110 Breteniere (0304)
✆ **00 00 00 00**

69 - Vends vigne en Beaujolais, appellation Julienas et Chenas, le tout mécanisable, prix à débattre (0302)
✆ **06 10 43 35 81**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
reportages
vidéos
démonstrations
sur notre chaine

Terres de Bourgogne
Journal agricole et rural
1, rue des Coulots - CS 80075 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Immobilier

71 - À vendre chalet double parois ou bois de construction, poutres, chevrons, lambris, parquets. Prix à débat.
✆ **03 85 44 81 02**

Bâtiments



Location

Agricole

69 - Loue parcelle 05 Ha de pêchers irriguée 16 variétés conviendrait pour la vente au détail.
✆ **06 98 35 96 82**

69 - Recherche vigne en Beaujolais Mâconnais Côte Chalonnaise.
✆ **06 80 73 62 27**

Emploi

Offre

AGENT MÉCANIQUE AGRICOLE YONNE RECHERCHE

MASSEY FERGUSON

- 1 VENDEUR H/F confirmé(e) en matériels agricoles
- 1 MECANICIEN (NE) en matériels agricoles

Veuillez transmettre CV & lettre de motivation par mail :
lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique pour prise de RV : 03 86 75 20 98

13 - Domaine familial au coeur de la Provence, 60 ha vignes, 60 ha cultures céréalières en certification HVE, recherche ouvrier polyvalent pour tous travaux vignes et autres, conduite MAV et tracteurs tous travaux, participation aux choix stratégiques de conduite des cultures. Recherche profil motivé, expérience souhaitée, salaire à définir.
✆ **06 22 54 51 62**

21 - Exploitation céréalière dans l'Auxois recherche un profil de chauffeur et mécanicien agricole, motivé et autonome, CDI, temps partiel. Etudie toutes propositions (0103)
✆ **06 61 73 01 21**

89 - Recherche ouvrier agricole élevage bovins viande, travail en autonomie ayant une bonne connaissance du matériel, possibilité logement (0308)
✆ **06 86 58 47 72**

Offre de service

69 - Recherche étalonnier, gestion des étalons lors du recueil de semence Marcy L'Etoile. Renseignements auprès de M. Costantzer.
✆ **06 33 77 05 99**

Animaux

Bovin

01 - Vds Blonde d'Aquitaine : mâles repro de 12 à 20 mois type mixte (1 avec gène sans corne). Elevage inscrit depuis 1982. Livraison possible.
✆ **06 77 19 11 44**

01 - Vds taureau Limousin 2 ans très bonnes origines HBL ttes garanties sanitaires.
✆ **06 66 33 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, - vaches pleines vêlage février - mars (0309)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vends 2 TB taureaux charolais 2 ans HBC et au choix gros mâles de 15 mois. CORNELOUP Denis 03 AVRILLY
✆ **06 79 78 91 95 ou 04 70 55 34 09**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 25 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (5006)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel-
06 74 69 62 41 Bertrand



21 - Vends mâles limousins types mixtes HBL 13 - 15 mois, TB génétique, TGS (0109)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Vends bon taureau charolais 5 ans, HBC, TGS. Colliette Sylvie 21210 Villargoix (0203)
✆ **06 70 74 97 70**

21 - Vends 1 génisse Jersiaise à terme fin janvier et 1 génisse Vosgienne de 1 mois (0207)
✆ **06 20 21 09 94**

21 - Vends taureaux 2 ans et 1 taureau de 6 ans, - veaux 1 an HBC, TGS. Lechenault Yves 21230 Foissy (0208)
✆ **06 68 67 74 41**

39 - Vds 12 jeunes vaches limousines pleines, vêlage printemps été 2022. Vds taureaux limousins 1 an au choix Indemn. IBR BVD. Liv. poss.
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vds vaches Montbéliard prête au veau ou fraiche au lait
✆ **06 81 22 86 60**

42 - Vds plusieurs génisses PH 2 à 6 mois CL IBR BVD
✆ **06 61 53 08 31**

54 - Gaec des Hirondelles vend taureaux Prim'Holstein, bonne génétique, livraison possible.
✆ **07 87 86 70 63**

58 - Vends reproducteurs charolais 2 ans, HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (5004)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends taureaux charolais 30 mois, IND IBR, FCO (0210)
✆ **06 74 60 10 73**

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, vêlage facile, sans cornes. EARL Colmont (0311)
✆ **06 08 78 05 01**
06 99 25 33 53

69 - VDS Laitonnes Limousines pour l'élevage et jeunes mâles reproducteurs HBL ou non très bonne origine et docilité
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vds taureau 3 ans né ds l'élevage, taureaux 2 ans, HBC, TGS, liv poss. Ducert Claude, Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds génisses 1 et 2 ans inséminées (VF) ou non, vaches suitées veaux 2 M à 10 jrs (dont certaines déjà IA), grd choix taureaux 18 M et veaux 15 M hivernés au pré, pères Ocelo JB (BrésilienneX Major) et Okapi (Px synthèse Marault et Charolles 2021). 1 taureau adulte (Orig. Picaut 57) IBR OK, TGS, Vaccin FCO 4 et 8, livraison. Gaec Devillard Jacq et Caro 71120 Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

89 - Vends 3 taureaux charolais 2 ans HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (0211)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

74 - Secteur Haute-Savoie. nous vendons quarante chevrettes saanen, alpines et croisées, cornues, échographies pour mises bas début février, contrôle laitier jusqu'en 2020, environ 780 l, 200 à 230 E selon le nombre. Filipin Catherine.
✆ **06 60 42 88 33 ou 06 62 85 07 88**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

42 - Vds 1 porc fermier 150,kg - Cuzieu.
✆ **06 78 58 11 39**

Chien

38 - Vends 4 chiots border collie 2mois non LOF disponible id mère 250269606564887 300 euros
✆ **07 50 50 03 06**

58 - Vends 5 chiots Border croisés Berger des Pyrénées non Lof nés le 04/09/2021 n° ID de la mère : 250269802904469 (0106)
✆ **06 15 85 31 07**

Divers

07 - Spécialiste lapins garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

68 - Recherche Toyota à partir de 1980 dans l'état sans CT+Tous Pick-up
✆ **06 42 69 14 31**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON

Le 03/12/2021, le Tribunal judiciaire de Dijon a prononcé la clôture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON

Le tribunal judiciaire de Dijon, première chambre civile, par jugement rendu le 03 décembre 2021 a :

- prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

Maître Anne PAGES, demeurant 9 avenue Paul Doumer - 89200 Avallon

Profession : avocate

Non inscrite au RCS.

AL210332344

➜ NOMINATION

ROUVRAY PLAST

Président

Dénomination : ROUVRAY PLAST.

Forme : SAS.

Capital social : 50000 euros.

Siège social : Allée LORRAIN, 21530 ROUVRAY.

531323681 RCS de Dijon.

Aux termes d'une décision en date du 7 janvier 2022, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président à compter du 7 janvier 2022, WELL-IN-PLAST SAS, sise ZI route de Souppes, 77570 Château-Landon, sous le numéro 908041866, immatriculé au greffe Melun, représentée par Monsieur Fabrice LAURENS, en remplacement de Monsieur WYSOCKI Martin.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL210332359

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ZACLYS

SARL au capital social de 5000€
3G rue Jeanne Barret 21000 Dijon,
887 488 427 RCS Dijon

Transfert du siège social

D'un Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/11/2021, il résulte que le siège social a été transféré au 15 rue des Halles 75001 Paris. Modification des statuts en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL210332121

RCA

Par décision du 10/01/2022, les associés de la société RCA, SCI au capital de 1 000 euros, Siège social : 34 Boulevard Eugène Spuller 21000 DIJON, RCS DIJON 879 732 485, ont décidé de transférer le siège social a été transféré au 7 Boulevard de la Trémouille 21000 DIJON, à compter du 10/01/2022. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis – la gérance

AL210332334

SDL

Par décision du 15/12/2021, l'associé unique de la Société SDL, SARL au capital de 2000 euros, Siège social : 15 Rue du Réservoir 21240 TALANT, RCS DIJON 489 363 218, a transféré le siège social de la société pour le fixer au 2 Grande Rue 52160 VILLARS SANTENOGE à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS DIJON. Pour avis – la Gérance

AL210332377

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET IMMOBILIER « SAFIM »

SARL au capital de 363 125 €
Siège social
1 Impasse des Groseillers
21120 CHAIGNAY
433 938 842 RCS DIJON

L'AGE du 15 décembre 2021 a décidé de réduire le capital social de 24 788,47 € et de 330 336,53 € par voie de réduction de la valeur nominale et du nombre des parts. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : Ancienne mention : le capital social est fixé à 363 125 €. Nouvelle mention : le capital social est fixé à 8 000 €.

Pour avis, le Gérant

AL210332335

S.A.R.L. L'HOTEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 520 000 euros
Siège social
5, rue Samuel Legay - 21200 BEAUNE
433 235 090 R.C.S. DIJON

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 Juin 2021, le capital social a été réduit de 416 000 euros afin d'apurer les pertes et augmenté de 601 600 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 520 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 705 600 euros

Pour avis La Gérance

AL210332341

JMB HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 6 190 200 euros
Siège social
2 route de Beaune
21630 POMMARD
892 018 474 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 28 décembre 2021 a décidé et réalisé une augmentation du capital social d'un montant de 9 730 783 euros par voie d'apport en nature et en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à 6.190.200 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 15.920.983 euros.

POUR AVIS Le Président

AL210332373

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SOCIETE FINANCIERE SOFIBO

Société par actions simplifiée
au capital de 1 758 750 euros
Siège social
1 rue de la Motte
21200 MONTAGNY LES BEAUNE
814 494 464 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 6 janvier 2022, il résulte que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Patrick BERGER n'a pas été renouvelé et qu'il n'y a pas lieu de désigner un remplaçant.

Pour avis Le Président

AL210332343

192K

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social
6 rue de Musigny 21000 DIJON
830 763 645 RCS DIJON

Par délibération du 22/11/2021, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 6 rue de Musigny, 21000 DIJON au Centre d'Affaires AZAP, 1 avenue de la Gare TGV 90400 MEROUX-MOVAL à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts ainsi que de nommer M. Michael SERDET, demeurant 2 rue du Clos Monsieur, 25190 SOLEMONT en qualité de Président en remplacement de M. Eric MOUTOT, démissionnaire.

POUR AVIS. Le Président

AL210332348

LASERTEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 272 800 euros
Siège social
43 rue du Faubourg Gallas - Arcelot
21310 ARCEAU
380 623 314 RCS DIJON

TRANSFORMATION SAS

Par décision du 31/12/2021, l'assemblée générale des associés a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 272.800 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : Toutes les cessions, à quelque cessionnaire que ce soit, associé ou non, conjoint, ascendant ou descendant du cédant sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. M. Pascal MARIVET demeurant à 49 Route de Fontaine Française, Fouchanges – 21310 ARCEAU, a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation et a été nommé Président.

Pour avis - La Présidence

AL210332353

DOMAINE GILLES BOUTON ET FILS

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 505 720 euros
Siège social
24 Rue de la Fontenotte
21190 SAINT-AUBIN
509 394 516 RCS DIJON

Suivant délibération du 31 décembre 2021, il résulte que la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 31 décembre 2021, sans création d'un être moral nouveau.

Le capital et la durée n'ont pas été modifiés.

NOUVELLES MENTIONS :

FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole

DENOMINATION : DOMAINE GILLES BOUTON ET FILS

SIEGE SOCIAL : 24 Rue de la Fontenotte – 21190 SAINT-AUBIN

OBJET SOCIAL :

L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire principalement « les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ». Elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

GERANCE : M. Julien BOUTON demeurant 24 Rue de la Fontenotte – 21190 SAINT-AUBIN et Mme Valérie BOUTON demeurant 3 Rue de la Fontaine – 21190 SAINT-AUBIN

CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis, le représentant légal.

AL210332364

BFCA FONCIERE

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 000 euros
Siège Social
14 Boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
RCS DIJON 889 299 491

CHANGEMENT DE PRESIDENCE

Le 07/01/2022, l'Associé unique, à :

- Constaté la fin des fonctions Mme Léna NGUYEN, Présidente démissionnaire au 31/12/2021,

- Décidé de nommer en replacement avec une prise d'effet au 01/01/2022 M. Guillaume CHAMBON, né le 17/06/1975 à LESQUIN domicilié 44 avenue de la Celle Saint Cloud (92420) VAUCRESSON à la fonction de Président non associé de la société pour une durée indéterminée.

Pour avis,

La Présidence

AL210332372

DS SMITH PACKAGING SYSTEMS

Société par actions simplifiée
au capital de 50.050 euros
Siège social
12 rue Gay Lussac – ZI Dijon Chenove
21300 Chenove
R.C.S. DIJON B 343 236 857

Suite à une décision en date du 29/10/2021, L'associé unique prend connaissance de l'erreur matérielle figurant dans la cinquième résolution du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 octobre 2017 relative aux mandats des Commissaires aux comptes qui mentionne le renouvellement et non la nomination de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

L'associé unique prend acte de cette erreur et décide de rectifier ains qu'il suit la cinquième résolution du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31 octobre 2017 : « L'associé unique décide de nommer la société Deloitte & Associés, domicilié au 6, Place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour la durée légale de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2023. »

En conséquence, l'associé unique décide de régulariser la mention du Commissaire aux Comptes titulaire de la Société dans le Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,

AL210332376

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP à DIJON, en date du 26/11/2021, enregistré le 10/12/2021 au SIE DIJON 1 - dossier 2021 00120063 / référence 2104P01 2021 A 05021

Madame Hélène PERAUDIN, demeurant 4 avenue de l'Ouche, 21000 Dijon n° 431 384 106 RCS DIJON.

A cédé à : PHARMACIE ARQUEBUSE SELARL au capital de 10000 euros, sise 4 avenue de l'Ouche, 21000 Dijon, n° 904 871 712 RCS DIJON

Au prix de 1 100 000 € son fonds de commerce de officine de pharmacie exploité 4 avenue de l'Ouche, 21000 Dijon.

Entrée en jouissance au 01/12/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la réception des oppositions et leur validité, domicile est élu chez SOULARD et FOURNOUX huissiers de justice ad item, sis au 2 rue Amiral Roussin - BP 67435 - 21074 DIJON Cedex.

Pour avis

AL210332349

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL JAVELLE

JAVELLE, EARL, capital de 148 210,93 €, siège social : 21 Rue du Four 21400 PUITS, AGE du 08/12/2021 : nomination M. Mathieu JAVELLE (9 Rue du Train d'Épinac Pont d'Ouche 21360 THOREY SUR OUCHE) cogérant au 08/01/2022. Pour avis

AL210332339

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CL CONSEILS ET PATRIMOINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 67, Avenue Victor Hugo
21000 DIJON
Siège de la liquidation :
19 ter cours Général de Gaulle
21000 DIJON
RCS DIJON 847 958 774
SIRET 84795877400014

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2021, l'associée unique a décidé de dissoudre par anticipation la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Charlotte LEGRET, associée unique, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 19 ter cours Général de Gaulle 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

POUR AVIS

Charlotte LEGRET

Liquidateur.

AL210332333

GAEC DU BEL AIR

société civile en liquidation
Siège social
Collonchèvres – 21210 SAULIEU
400 254 587 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateurs, Monsieur BILLARD Christophe et Madame BILLARD Marie-Germaine, demeurant tous deux à Collonchèvres – 21210 SAULIEU, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Collonchèvres – 21210 SAULIEU, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, Les liquidateurs

AL210332347

PHARMNATURO AMOUREUX

SASU au capital de 1000€
Siège social : 20 boulevard de l'université,
21000 DIJON
847 672 102 RCS de DIJON

AVIS DE LIQUIDIDATION

Le 30/11/2021, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société. Sébastien Amoureux a été nommé liquidateur et fixé le siège de liquidation à l'adresse 3 rue Fontaine Guidou 21600 FENAY . Mention en sera faite au RCS de DIJON

Le président

AL210332351

MERCURE SAS

Le 15/01/2022, l'associé unique de la société MERCURE SAS, capital de 1 000€, siège social et de liquidation Château Rue Haute, 21510 MINOT, 840 803 373 RCS DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation. RCS DIJON

AL210332354

SARL BOURGOGNE CAVE PASSION

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2021 les associés de la SARL BOURGOGNE CAVE PASSION au capital de 15 000 € et siège social situé au 22, rue Abbé Chevalier 21220 FIXIN RCS DIJON 480 021 609 ont décidé :

- d'approuver les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur

- de prononcer la clôture de la liquidation au 31 décembre 2021.

Les comptes de liquidation et les formalités de radiation seront déposés au greffe du tribunal de Commerce de Dijon

AL210332355

DR JACQUES LORENZO

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 23 200 euros
Siège social et de liquidation
4 rue du Grenier à Sel
21200 BEAUNE
451 316 897 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2021 a approuvé le compte définitif de quidation, déchargé Monsieur Jacques LORENZO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

AL210332358

SCI DU MOULIN

Suivant acte valant décision collective des associés en date du 10 janvier 2022, il résulte que les associés de la société SCI DU MOULIN, Société civile immobilière au capital de 152,45 €, dont le siège social est à PLOMBIERES LES DIJON (21370) - Rue du Moulin, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°326 648 870, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 13 janvier 2022 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mme Sandrine LADARRE, demeurant TALANT (21240) - 33 E, boulevard de la Chèvre Morte, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour Avis.

AL210332361

SCI DU MOULIN

Suivant acte valant décision collective des associés en date du 10 janvier 2022, il résulte que les associés de la société SCI DU MOULIN, Société civile immobilière en liquidation au capital de 152,45 €, dont le siège social est à PLOMBIERES LES DIJON (21370) - Rue du Moulin, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°326 648 870, ont décidé d'approuver les comptes de liquidation ; de donner quitus au Liquidateur : Mme Sandrine LADARRE, demeurant TALANT (21240) - 33 E, boulevard de la Chèvre Morte et de décharger cette dernière de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour Avis.

AL210332362

LS COIFFURE

SARL au capital de 10 000 euros
Siège Social
37 rue d'Alsace - 21200 BEAUNE
RCS DIJON 803 240 670

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L.237-1 à L.237-13 du Code de Commerce, pour cause de cessation d'activité.

Elle a nommé comme liquidateur Madame VALENTIN Virginie,

Demeurant : 32 rue des Rosées - 71150 DEMIGNY,

et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé 18 rue du Tilleul - 21200 MEURSANGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

LE LIQUIDATEUR.

AL210332363

CUMA DE LA PRUNIERE

Société en Liquidation
Siège social
Mairie, 21310 Noiron sur Bèze
Agréée : 21-85-511 /
RCS Dijon : 334 848 751

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 06/01/2022, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.

AL210332366

SCI DE L'AIGUE

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social
33 rue du Faubourg Saint-Martin
21200 BEAUNE
789 028 594 RCS DIJON

Par décisions prises par l'associée unique le 17 janvier 2022, l'Association Enfance Handicap en Côte d'Or (E.H.CO), Association régie par la loi du 1er juillet 1901, régulièrement déclarée à la sous-préfecture de Beaune, le 24 février 1958, publiée au Journal Officiel des 24 et 25 mars 1958, dont le siège social est fixé 8 rue Jacques Germain à SAVIGNY LES BEAUNE (21420), associée unique de la SCI DE L'AIGUE, a décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SCI DE L'AIGUE au profit de l'Association Enfance Handicap en Côte d'Or (E.H.CO), sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.

AL210332375

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SAS CEP

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social
18 route Nationale 74
21700 VOSNE ROMANEE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VOSNE ROMANEE (21700) du 04 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : SAS CEP Siège : 18 route Nationale 74 – 21700 VOSNE ROMANEE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 3 000 euros Objet : le conseil, l'audit, l'expertise et la formation en œnologie et viticulture ; l'accomplissement de toutes prestations d'accompagnement en matière viti-vinicole et agricole ; l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin ; l'achat et la vente de tous produits et matériels œnologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture ; l'organisation de dégustation de vins et d'alcools ; achat et vente de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine ; toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Jean-Pierre CONFURON, demeurant 18 route Nationale 74 – 21700 VOSNE ROMANEE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL210332331

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 20/12/2021:

Forme : EARL

Dénomination : DOMAINE MODOT-GUYON ET FILS ;

Siège : CHAMBOLLE MUSIGNY (21220), 25 Rue Caroline Aigle ;

Durée : 99 ans ;

Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

Capital : 10 000 €

Gérance : Mme Christelle GUYON (11 Rue Amont 21220 CLEMENCEY) et M. Adrien GUYON (25 Rue Caroline Aigle 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY)

Cession de parts : agrément en AGE et libres entre associés

Dépôt légal RCS DIJON

Pour avis

AL210332336

FIDAL

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société unipersonnelle à responsabilité limitée immatriculée au R.C.S de DIJON, dénommée DIJON STORES, au capital de 10 000 euros, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce se rapportant à la vente et pose de stores ; la participation directe ou indirecte de la société dans

toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou tout objet similaire ou connexe.

Son siège est à DIJON (21000) 14 E rue Pierre de Coubertin – Parc de Mirande. Le Gérant est Monsieur Sullivan GERARD, né le 15 décembre 2000 à DOLE (39100) et demeurant 7 Route de Lons à Tassenières (39120).

LE GERANT

AL210332345

SARL LOCATION BURGUNDY

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/01/2022 à SANTENAY, il a été institué une Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SARL LOCATION BURGUNDY Siège social : 11, rue du Paquier du Pont – 21590 SANTENAY Objet social : - La réalisation de prestations de services de conciergerie bnb, d'intendance, d'entretien, de gardiennage de résidences de tourisme : check-in, check-out, remise des clés, ménage, fourniture de services de résidence tels que notamment le petit déjeuner, organisation d'événements, décoration ; - La réalisation de prestations de service auprès de propriétaire immobiliers, notamment en matière de communication, administrative, financière, de gestion ou de diagnostics ; - La conception et le développement de logiciels et de solutions numériques en particulier en matière d'administration de biens immobiliers ; Annexes. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, Capital social : 5000 euros, constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire, Gérance : M. Stephen POWELL demeurant 11, rue du Paquier du Pont – 21590 SANTENAY. Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La Gérance

AL210332337

DEGRE 7 – Société d'Avocats
Immeuble Temis Center 1
17 F rue Alain Savary
25000 BESANCON
Tél. 03.81.40.13.14
Email : contact@degre7avocats.fr

DISTILLERIE MAGNENET

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 janvier 2022, à NUITS SAINT GEORGES.

Dénomination : DISTILLERIE MAGNENET.

Forme : EURL.

Objet : Production et distribution de boissons alcoolisées ou non, de toute nature, et notamment de boissons alcoolisées distillées.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 3000 euros

Siège social : 6 rue Henri Bahèzre, 21700 NUITS SAINT GEORGES.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Gérant : Monsieur Jean-Philippe MAGNENET, demeurant 6 rue Henri Bahèzre, 21700 Nuits St Georges

Pour avis.

AL210332338

ACTIGEST S.A.R.L

NG3P

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOLOY du 13/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : NG3P

Siège : 6 Chemin des Cimeraux, 21120 MOLOY

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : Pisciniste, confection de « piscine prêt à sauter », dallage, pavage, paysagiste, taille de haies et élagage.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Grégoire POULY, demeurant 6 Chemin des Cimeraux - 21120 MOLOY,

La Société sera immatriculée au RCS de Dijon

POUR AVIS Le Président

AL210332356

SCI DOCCE

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SCI immatriculée au RCS de DIJON, dénommée «SCI DOCCE», au capital de 1.000 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social est à DIJON (21000) – 226, rue d'Auxonne, ayant pour objet : la location, l'achat, la vente, la construction, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion de tous biens immobiliers ; l'acquisition et la gestion de titres de participation et de toutes valeurs mobilières ou immobilières ; dont les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés ; et dont le premier gérant est M. Nicolas RUFFINO, demeurant à DIJON (21000) – 226, rue d'Auxonne, désigné statutairement pour une durée illimitée.

AL210332357

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

SCI ALP LONGVIC

Suivant un acte sous seing privé en date à FENAY du 11 janvier 2022, il a été constitué une société civile :

- Dénomination sociale : SCI ALP LONGVIC

- Capital : 1.000 Euros

- Siège social : 4 Rue Saint Bénigne - 21600 FENAY

- Objet : l'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits immobiliers ou mobiliers.

- Durée : 99 années

- Co-Gérants : Monsieur Pierre BERTON, demeurant 4 Rue Saint Bénigne - 21600 FENAY,

Madame Alice BERTON, demeurant 4 Rue Saint Bénigne - 21600 FENAY

- Cession de parts : Toutes cessions à des tiers étrangers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

- R.C.S. : DIJON

LES GERANTS

AL210332360

GARAGE SERRIGNY-LAIR

EURL AU CAPITAL DE 5 000 €UROS
SIEGE SOCIAL
Rue des Cras – Cidex 6
21550 LADOIX SERRIGNY
RCS DIJON (en cours)

Dénomination sociale : GARAGE SERRIGNY-LAIR

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège Social : Rue des Cras – Cidex 6 – 21550 LADOIX SERRIGNY

Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'Etranger, l'activité de prestations de réparations automobiles, de carrosserie, de commerce de véhicules neufs et d'occasion, de vente de pièces détachées, de lubrifiants, de pneus et d'accessoires, de location de véhicules, ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du Commerce et des Sociétés.

Capital Social : 5 000 €uros, divisé en 500 parts de 10 €uros, entièrement souscrites et libérées.

Gérance : A été désigné gérant :

- Monsieur LAIR Guillaume,

demeurant 18 rue du Tilleul – 21200 MEURSANGES

Acte constitutif : Acte sous seing privé en date à LADOIX SERRIGNY du 14 janvier 2022

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour insertion,

LAIR Guillaume, Gérant ayant reçu pouvoir à cet effet.

AL210332365

FINANCIA EXPERT

ALPAJE

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 6 janvier 2022, à NEUILLY-LES-DIJON.

Dénomination : ALPAJE.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 4 rue des Roses, 21800 NEUILLY-LES-DIJON.

Objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1.000 euros

Montant des apports en numéraire : 1.000 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas. L' agrément est donné par la majorité des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales.

Gérant : Monsieur Patrice LAMBERT, demeurant 66 route de Dijon, 21600 LONGVIC

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis.

Le gérant

AL210332374

NIÈVRE

SUCCESSION

S.C.P. « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI » titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (Nièvre) 2 Place Docteur Bondoux

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 janvier 2008, Mme Marie-France Emilia SARRADO, demeurant à MONTSAUCHE-LES-SETTONS (58230) La Roche, née à SAULIEU

(21210) le 01/08/1954, veuve de Mr Bernard Jean GEOFFROY et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résidente au sens de la

réglementation fiscale, décédée à AUTUN (71400) (FRANCE) le 26/04/2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Stéphane SANDELLI,

Notaire associé de la SCP dénommée « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI », titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Dr Bondoux, le 13/01/2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120), 2 Place Dr Bondoux, référence CRPCEN : 58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Me Stéphane SANDELLI

AL580332357

NOMINATION

COMMAND-SMFI

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 30 000 euros,
Siège social : 5 rue des Guerins
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE,
880 515 994 RCS NEVERS.

Le 22/12/2021, l'associée unique a nommé, à compter du 1er janvier 2022, Jean-Pierre ALAUX, demeurant 3 rue Marcel Paul - 58000 NEVERS, en qualité de nouveau Directeur Général en remplacement de Philippe MACHECOURT, démissionnaire.

Pour avis.

AL580332278

MODIFICATION DE STATUTS

EURL ARTEM

Siège social : 11 rue Henri Barbusse
58600 FOURCHAMBAULT
Capital de 140 000 euros
RCS Nevers : 395 158 520

Par AGE en date du 15 janvier 2022 avec effet au 15 janvier 2022, il a été décidé :

- Démission de la co-gérance de Monsieur Christophe DENIZOT au 15/01/2022 pour raisons personnelles.

- Pas de modification des statuts puisque ceux-ci ont été modifiés lors de la cession de parts en date du 01/12/2021

- Formalités réalisés par Monsieur Loïc CHANEL, seul associé gérant.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL580332355

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr
A la requête de la SELARL JSA
mandataire judiciaire
dont le siège est fixé
20 avenue de l'Europe
78000 VERSAILLES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,

LE MARDI 1er MARS 2022 à 10h30
COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

Lot unique : Une maison d'habitation située commune de Cosne-Cours-Sur-Loire (58), 55 rue de Donzy, comprenant :

-deux cuisines,

-séjour, deux chambres, salle de bains, WC.

Grenier dessus. Terrain derrière. Deux garages

L'ensemble cadastré Section AL numéro 223 et 224 pour une contenance de 4 ares 46 centiares

Sur la mise à prix de :
VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000 €)

Sans possibilité de baisse de la mise à prix

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 14/01/2022. Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR au 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 14 février 2022 à 14h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL580332352

MODIFICATION DE STATUTS

JADE

SCI au capital de 500,00 euros
Siège social
105 allée des Genets 89110 SOMMECAISE
494 282 387 RCS SENS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 23 novembre 2021, il a été approuvé la nomination en qualité de gérant, à compter du 24 novembre

2021 et pour une durée illimitée, de Mr Chris LAFAILLE demeurant 1 rue de la vallée buée 89560 COURSON LES CARRIERES en remplacement de Mr Christian LAFAILLE, démissionnaire, ainsi que le transfert du siège social 1 rue de la vallée buée 89560 COURSON LES CARRIERES à compter du 24 novembre 2021

Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL580332339

GAEC DE BROIN

Société civile au capital social de 666 160 €
Broin – 58110 AUNAY-EN-BAZOIS
RCS NEVERS – N° 497 662 122

AVIS DE TRANSFORMATION

Par délibérations d'AGE en date du 31 décembre 2021, le GAEC DE BROIN a été transformé en une EARL disposant des caractéristiques suivantes :

FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE

OBJET : activités agricoles

DENOMINATION SOCIALE : EARL DE BROIN

SIEGE SOCIAL : 475 Chemin de Broin – 58110 AUNAY-EN-BAZOIS

ASSOCIE ET GERANT : M. Christophe BOURGEOIS, demeurant 475 Chemin de Broin – 58110 AUNAY-EN-BAZOIS

CAPITAL SOCIAL : 666 160 € divisé en 66 616 parts de 10 € représentatives de biens mobiliers et immobiliers

DUREE : 99 ans

CESSION DE PARTS : agrément pour toutes les cessions sauf entre associés

IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL580332343

MECANIQUE GAGNARD PRECISION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Ancien siège social
ZA La Copine – 58300 CHAMPVERT
Nouveau siège social
14, Route de la Copine – ZA La Copine
58300 CHAMPVERT
399 175 447 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 22/12/2021, les associés ont décidé :

- à compter du 22/12/2021 de transférer le siège social sis à CHAMPVERT de ZA La Copine à ZA La Copine - 14, Route de la Copine et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- à compter rétroactivement du 20/12/2021 d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Fabrication et commercialisation de chaudronnerie inoxydable, la construction métallique et de tous accessoires, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL580332346

EARL COUSIN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 307 641,64 euros
Siège social : Le Bailly
58340 MONTIGNY-SUR-CANNE
RCS NEVERS 321 225 351

Le 1/11/2021 l'assemblée générale ordinaire des associés a pris acte de la démission de Monsieur Bernard COUSIN de ses fonctions de co-gérant à compter de la même date.

Le 30/12/2021 l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de transformer la Société en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun sans création d'un être moral nouveau à compter du 1er janvier 2022. Sa dénomination devient « GAEC COUSIN ».

Les modifications seront faites au RCS de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL580332348

VENTE

VENTE

Suivant acte reçu par Me S KOWAL, notaire associé à CORBIGNY, le 11 janvier 2022, enregistré à Nevers le 13 janvier 2022 sous le n°2022N22,

L'EURL GARAGE MACADRE - siège social à LORMES (58140), 9, avenue du 8 Mai - SIREN n°502137755 - RCS NEVERS.

A vendu à :

La SARL GARAGE GIRAULT, SARL Unipersonnelle - siège social à LORMES (58140), 9, avenue du 8 Mai 1945 - SIREN n° 907620413 - RCS NEVERS.

Un fonds de commerce de mécanique automobile, achat, vente et réparations de véhicules neufs et d'occasion, exploité à LORMES (58140), 9 avenue du 8 mai 1945.

Moyennant le prix de : CENT DIX MILLE EUROS (110 000,00 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 79 000€ et éléments corporels pour 31 000€ (matériel 25 000€ + marchandises 6 000€).

Propriété – jouissance au 11 janvier 2022.

Oppositions en l'office notarial de Corbigny où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au BODACC.

Pour unique insertion.

AL580332354

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC GAUTHE

Groupement agricole d'exploitation en commun
au capital de 495 459,31 euros
Siège social : Les Denays - 58290 ISENAY
331 204 487 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/12/21, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur François GAUTHE de ses fonctions de gérant de la société à compter du 31/12/21 et ont décidé de nommer en remplacement Monsieur Corentin PANIER, demeurant Romenay – 58110 – BICHES, pour une durée illimitée.

Pour avis et mention

La Gérance

AL580332319

NON DISSOLUTION

LG DECOR

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 500 €
Siège social
50, Boulevard de la République
58000 NEVERS
820 928 786 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 05/11/2021, l'Associé Unique a décidé de ne pas dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL580332359

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE LA RISLE au capital:1524.49euros. RUE DES DAMES, 58460 TRUCY L'ORGUEILLEUX RCS: 330574575 de NEVERS. En date du 31/12/2021, l'unanimité des associés approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur et constate la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de NEVERS.

AL580332190

Société d'Avocats
MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AMENAGEMENTS ET VOIRIE TRAVAUX PARTICULIERS PAR ABRÉVIATION AEVTP

Société A Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 60.000 euros
Siège de liquidation
Le Pont Carreau - RD 976
58000 CHALLUY
422 925 107 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 28 décembre 2021 au 35 rue de la Verte Vallée – 58160 SAUVIGNY LES BOIS, a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Vincent VIALA, dt Impasse de la Garenne – 58160 IMPHY, de son mandat de liquidateur.

Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, V. VIALA

AL580332340

EARL DES PALUDS GUILLAUMAT EN LIQUIDATION

au capital de 72 870,63 €
Siège de liquidation
Domaine des Paluds – 58220 DONZY
RCS NEVERS – N° 330 011 172

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE réunie le 15 décembre 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 octobre 2021, déchargé Mme Martine GUILLAUMAT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL580332344

SCI MAYOGE

Société Civile Immobilière en liquidation
Capital Social : 25000€

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le 10/01/2022, le Tribunal judiciaire de Dijon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Par jugement en date du 10/01/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SARL STEEL JOB

2TER, R DE LA CHAUSSADE - 58000 NEVERS

RCS/RM 58 : 844 685 636

Le Greffier,

AL580332362

Par jugement en date du 10/01/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

TEODORESCU Constantin

7, R GEORGES MALVILLE - 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE

RCS/RM 58 : 793 043 308

Le Greffier,

AL580332363

Par jugement en date du 10/01/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SARL R.H.W.

- LES BROUSSAILLES - 58400 MESVES SUR LOIRE

RCS NEVERS : 411 737 836

Le Greffier,

AL580332364

Par jugement en date du 10/01/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SARL BOULANGERIE SAINT-PIERRE

2, PL SAINT-PIERRE - 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE

RCS NEVERS : 518 880 463

Le Greffier,

AL580332365

Par jugement en date du 10/01/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

ROUX LAURENT PIERRE

HAM LE CHANDELIER - 58800 EPIRY

RM 58 : 441.435.534

Le Greffier,

AL580332366

Par jugement en date du 10/01/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SNC LE RALLYE

29, R FRANCOIS MITTERRAND - 58000 NEVERS

RCS NEVERS : 498 806 827

Le Greffier,

AL580332367

Par jugement en date du 10/01/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SELARL PHARMADOCS (SELARL)

9, R DES DOCKS - 58000 NEVERS

RCS NEVERS : 533 019 246

Le Greffier,

AL580332368

Par jugement en date du 10/01/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SARL BACUET

2, R DE LA GARE - 58270 SAINT-BENIN-D'AZY

RCS NEVERS : 535 187 264

Le Greffier,

AL580332369

Par jugement en date du 10/01/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

GUERET FREDERIC

4, R D ARDY - 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE

RCS/RM 58 : 819 552 043

Le Greffier,

AL580332370

Par jugement en date du 10/01/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

BAT'ENERGIE (SARLU)

1, R HENRI ROBLIN - 58260 LA MACHINE

RCS NEVERS : 530 885 508

Le Greffier,

AL580332371

Par jugement en date du 10/01/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SOCIETE DE GESTION DE LA CLINIQUE DU NOHAIN (SAS)

8, R FRANC NOHAIN - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

RCS NEVERS : 651 880 494

Le Greffier,

AL580332372

L'assemblée des associés de la Société Civile Immobilière MAYOGE, SCI en liquidation au capital de 25000€, Siège social 10, Avenue du Champ du Seigneur 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, RCS n°524697778 , réunie le 03 Janvier 2022, à la diligence du liquidateur, Mr DELOMIER Gérard demeurant 10, Avenue du Champ du Seigneur 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, a approuvé le compte définitif de liquidation au 31 décembre 2021, décide la répartition du produit net de liquidation et prononce la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL580332347

PREFERENCE DE NOS TERROIRS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7622 €
Siège social
102 rue des rivières saint Agnan
58200 Cosne sur Loire
418 312 245 RCS NEVERS

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 28 décembre 2021, les associés ont décidé la dissolution de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Monsieur Christian Perreau demeurant 102 rue des rivières Saint Agnan – 58200 Cosne sur Loire, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 102 rue des rivières saint Agnan – 58200 Cosne sur Loire, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis

AL580332350

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2021 il a été constitué une SARL dénommée: ELEC RENO

Siège social: 7 bis bld de la république 58000 NEVERS

Capital: 10.000 €

Objet: Travaux d'installation électrique dans tous locaux et installation d'eau et de gaz en tout locaux avec installation de chauffage

Gérant: M. NTAMBA MBERI Eric 27 Av des Roses 77340 PONTAULT COMBAULT

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL580332341

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/01/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination :El international.Objet social : Achat vente, importation et exportation de toutes marchandises alimentaires ou non alimentaires. Conseil, commercialisation et distribution de ces marchandises, et toute activité connexe. Siège social :47 bis rue Henri bouquillard 58000 Nevers.Capital : 500 €.Durée : 99 ans. Gérance : M. El Idrissi Mohamed, demeurant 14b rue bois ardenet 58000 Nevers. Immatriculation au RCS de Nevers

AL580332342

Etude de Me CHERAMY
notaire à NEVERS (58000)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 11 janvier 2022 par Maître Marie CHERAMY, notaire associée de la Société d'exercice libéral par action simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse,

Il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : « FEELING GOOD ».

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL SOCIAL : CINQ CENTS EUROS (500,00 €), divisé en 50 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 50.

SIEGE SOCIAL : NEVERS (58000), 12 rue du 13ème de Ligne

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 50 années à compter de son immatriculation au RCS

RCS : NEVERS

ASSOCIES : Madame Catherine PERRIER, demeurant à FOURCHAMBAULT (58600) 3 rue de Commentry

GERANCE : Madame Catherine PERRIER

Cessions de parts sociales : Libres entre associés.

Pour avis

AL580332345

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 10/01/2022, il a été constitué une SASU

Dénomination : CDM TUBES

Siège social : 1 Avenue Du Huit Mai 1945 58660 COULANGES LES NEVERS

Capital : 1000 €

Activités principales : activité exclusive d'agent commercial

Durée : 99 ans

Président : M. GROS Philippe 1 Avenue Du Huit Mai 1945 58660 COULANGES LES NEVERS

Cession d'actions : libre

Exercice du droit de vote : une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : une action égale une voix

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL580332349

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/01/2022 il a été constitué une société civile d'exploitation agricole dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : DU PLATEAU

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Capital : 1 000 € en numéraire.

Siège : Beaumont 58230 ALLIGNY EN MORVAN

Objet : Toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle. Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur GUENOT Gérard demeurant Beaumont 58230 ALLIGNY EN MORVAN et Monsieur GUENOT Nicolas demeurant Beaumont 58230 ALLIGNY EN MORVAN.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément des associés quelle que soit la qualité du cessionnaire. Pour avis et mention,

AL580332353

SCI LOPEZ POUFFIER

Suivant acte SSP du 13/01/2022, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI LOPEZ POUFFIER

Siège Social : 11 Chemin du Lieu Cenon, 58440 LA CELLE-SUR-LOIRE

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Capital : 1 000 €

Gérant : Monsieur Franck LOPEZ et Madame Sarah POUFFIER demeurant ensemble 11 Chemin du Lieu Cenon, 58440 LA CELLE-SUR-LOIRE

Ladite société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL580332360

SCEA BOIS BOURBON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 17 Janvier 2022, il a été constitué une

société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole.

Dénomination : SCEA BOIS BOURBON

Siège social : Riousse - La Ribaine à 58240 LIVRY.

Objet : l'exercice d'activités agricoles au sens de l'article 1321-1 Code Rural.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 300.000 euros par apports en numéraire.

Co-Gérance : DEWULF Jeroen – Komenseweg 107 à 8902 IEPER (Belgique)

DEWULF Jeroen née LEIN – Komenseweg 107 à 8902 IEPER (Belgique)

Cession de parts : Soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au R.C.S. de NEVERS.

Pour avis.

AL580332361

ECCM Expertise Comptable Mimet
Expertise Comptable et Conseil Mimet
Centre Commercial des Fabres
13105 Mimet

SH ENVIRONNEMENT

Par acte SSP du 17/01/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination :SH ENVIRONNEMENT. Objet social : Entretien espaces verts, paysagiste, débroussaillage, abattage, élagage. Siège social :1 Rue du Rivage 58000 Nevers. Capital : 1000 €. Durée : 99 ans. Président : Mme BELHASSANE Sanaâ, demeurant 162 Av St Jean les 4 Saisons C27 83170 Brignoles. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire 1 actions 1 voix. Clause d'agrément : toutes cessions par agrément. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL580332373

YONNE

→ MODIFICATION DE STATUTS

SAS AUXERRE BARBELL CROSS

SAS au capital de 2 000,00 Euros
Siège social :
9 Rue Louise Weiss
89000 AUXERRE

R.C.S. Auxerre n° 848 281 788

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes des décisions de l'assemblé des actionnaires en date du 26 Novembre 2021, il a été décidé de :

- De nommer aux fonctions de Président Directeur Général, Mme. Marie-Charlotte DORANGE-CLOR, domicilié au 26 Avenue Victor Hugo – 89000 AUXERRE.

Il est également constaté la démission de M. Willy BAILLY de ses fonctions de Président Directeur Général.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Marie-Charlotte DORANGE-CLOR

AL890332159

GEOCHANVRE F

SAS au capital de 2.533.248 €
Route de Frangey 89160 LEZINNES
802 501 536 RCS AUXERRE

NOMINATION DIRECTEUR GENERAL

Le 27/11/2021, les associés ont décidé de nommer en qualité de Directeur Général M. Gérald BAYETTE demeurant 4 rue de la Place 55170 COUSANCES LES FORGES. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL890332414

BRETLIM - FORTUNY
Avocats en droit
des Sociétés et Fiscal
8 Rue de Signeulx
41000 BLOIS

KALLENKOOT HORTICULTEURS

Société par actions simplifiée
au capital de 175 000 euros
Siège social
34 Faubourg Saint Nicolas
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
428 610 604 RCS SENS

Le 14/01/2022, il a été décidé la nomination en qualité de Président de : la société LFS PARTICIPATIONS, SARL au capital de 150000€, dont le siège social est 34 Faubourg Saint Nicolas – 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, 908331978 RCS SENS, en remplacement de Mme Maryline PRIVE, divorcée KALLENKOOT, démissionnaire.

POUR AVIS

Le Président

AL890332432

→ TRANSFERT DE SIÈGE

SASU HOLDING JEANNE

SASU au capital de 1.370.000 euros
18 rue de Montessuy - 75007 PARIS
527 504 567 RCS PARIS

Suivant procès-verbal du 25/11/2021, l'Associé Unique a décidé du transfert du siège social au 17, route Nationale 77 – 89230 VILLENEUVE SAINT SALVES à compter du 25/11/2021.Président : Mme Micheline NEGRE, demeurant 17, route Nationale 77 – 89230 VILLENEUVE SAINT SALVES.Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La Société sera désormais immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL890332383

P.P.S.C.

Dénomination sociale : P.P.S.C.

Forme : Société PAR ACTIONS SIMPLIFIEES UNIPERSONNELLE

Siège social : 18 RUE DES GRAHUCHES – 89100 SENS

Capital social : 5 000 €

Numéro SIREN : 843 712 001 RCS SENS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, en date du 01 janvier 2022, ont décidé de transférer, à compter du 01 janvier 2022, le siège social de la société, qui était 18 rue des Grahuches à SENS 89100 à l'adresse suivante 25 rue des Grahuches à SENS 89100.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis et mention.

AL890332390

S.J.B.
Société d'Avocats

ALEXANDRA

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 700 euros
Siège social
4 Route de Venouse 89230 ROUVRAY
452 107 220 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 6 décembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 4 Route de Venouse 89230 ROUVRAY à l'Avenue Charles de Gaulle 89300 JOIGNY à compter du même jour. Pour avis La Gérance

AL890332409

RODELAG

Transfert de siège social

Dénomination : RODELAG. Forme : SASU. Capital social : 2000 euros. Siège social : 9 Rue DE LA CHAPELLE, 89116 LA CELLE-SAINT-CYR. 813602117 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 7 octobre 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 7 octobre 2021, de transférer le siège social à 2 Rue du Pignon Blanc - Le Petit Temple, 89110 Les Ormes. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL890332416

→ MODIFICATION DE CAPITAL

BOURGOGNE AVENTURE

SAS au capital de 5 000 €
Siège social
5 rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY
898 836 408 RCS SENS

Aux termes d'un procès-verbal du 20/12/2021, la Présidente a constaté que l'augmentation du capital de 3 000 € pour le porter à 8 000 €, préalablement décidée par AGE du 14/12/2021, était définitivement réalisée à compter du 17/12/2021, date du certificat du dépositaire. Le capital est ainsi dorénavant fixé à la somme de 8 000 € divisé en 8 000 actions de 1€ chacune. Dépôt des statuts mis à jour au RCS de Sens

AL890332389

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ELEXINN SAS

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELEXINN SAS Ancien capital : 352.000 € Nouveau capital : 422.400 € 5, rue Jules Rimet 89400 MIGENNES RCS SENS 788 601 268 En application des décisions prises et délégations de compétence consenties par l'AGE du 07/12/2021 dans ses 1ère à 2ème résolutions, le Président a constaté, par décisions du 29/12/2021, la réalisation définitive d'une augmentation du capital social de 70.400 € par apports en numéraire et par la création et émission de 704 actions nouvelles, chacune souscrite en numéraire au prix global de 568,18 € dont 100,00 € de valeur nominale et 468,18 € de prime d'émission. Le capital social de la société a ainsi été porté de 352.000,00 € à 422.400 € et est désormais composé de 4.224 actions. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis

AL890332384

S.J.B.
Société d'Avocats

LMG

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
porté à 501 000 euros,
Siège social
ZA Les Lys 89800 CHABLIS
908 131 816 RCS AUXERRE

Avis de modifications

Il résulte d'une décision unanime de la collectivité des associés du 05/01/2022 que le capital social a été augmenté de 500 000 € par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 €). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinq cent un mille euros (501 000 €).

AL890332386

OCEANIS

Société civile Au capital de 86 000,00 €
Siège social
19 rue Victorien Sardou
89210 BRIENON-SUR-ARMANCON
824 291 785 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2021 a constaté la réduction du capital social de 5 160,00 €, puis l'augmentation du capital social de 17 300 €, ce qui le porte à 98 140,00 €. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, le gérant.

AL890332429

→ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE CHAILLEY

Le public est averti qu'en exécution :

du code de l'environnement,

de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-566 du 14 décembre 2021,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'augmentation des activités d'abattage et de découpe de viande de volailles de la société DUC située à Chailley, sera ouverte du vendredi 21 janvier 2022 (9 h) au lundi 21 février 2022 (17 h) inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs à la mairie de Chailley.

M. Pierre GUION, chargé d'affaires à France Télécom en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 21 janvier 2022 au 21 février 2022, à la mairie de Chailley, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées.../enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 21 janvier 2022 au 21 février 2022 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Chailley, Boeurs-en-Othe, Champlost, Neuvy-Sautour, Sormery, Turny et Venizy sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/2837

- par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :

enquete-publique-2837@registre-dematerialise.fr (Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).

- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Chailley, siège de l'enquête.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au titre du cadre sanitaire lié à la COVID 19, les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le registre et le procès-verbal de celles-ci,

à la mairie de Chailley, les :

vendredi 21 janvier 2022 de 9 h à 12 h,

mardi 1er février 2022 de 14 h à 17,

mercredi 16 février 2022 de 9 h à 12 h,

lundi 21 février 2022 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Chailley, Boeurs-en-Othe, Champlost, Neuvy-Sautour, Sormery, Turny et Venizy. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Matthieu ALESSANDRI, en charge du dossier pour la société DUC,dont les coordonnées sont les suivantes : 2 Grande Rue - 89770 CHAILLEY - tel : 03.86.43.55.88.

AL890332174

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est averti qu'en exécution du Code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-009 du 12 janvier 2022, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau, pour la reconstruction du barrage du Batardeau sis à Auxerre, déposée par l'Établissement public Voies Navigables de France (VNF), sera ouverte du mercredi 9 février 2022 (9h) au vendredi 11 mars 2022 (17h) inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs à la mairie d'Auxerre.

Est désigné M. René MOREAU en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une notice d'incidence et non d'impact, justifiant ainsi l'absence d'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, du 9 février 2022 au 11 mars 2022 inclus à la mairie d'Auxerre, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / installations classées Loi sur l'eau / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 9 février 2022 au 11 mars 2022 inclus à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront également être consignées :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/2884

- par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :

enquete-publique-2884@registre-dematerialise.fr

(Les observations et propositions transmises par voie électronique à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).

- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie d'Auxerre, siège de l'enquête.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public, dans le respect des mesures sanitaires COVID-19qui

seront également consignées dans le procès-verbal à la mairie d'Auxerre :

- mercredi 9 février 2022 de 9 h à 12 h,
- lundi 14 février 2022 de 14 h à 17 h,
- jeudi 3 mars 2022 de 14 h à 17 h,
- vendredi 11 mars 2022 de 14 h à 17 h,

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), à la

mairie d'Auxerre, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition

du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de l'Etablissement public VNF - Direction de l'Ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage - 1 Chemin Jacques de Baerze - 21062 DIJON - Email : Dimoa-uo-dijon@vnf.fr - tél : 03.45.34.12.50.

AL890332407

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 11/01/2022, le Tribunal judiciaire de Dijon a prononcé la clôture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 11/01/2022 modifiant le plan de cession de la **SAS LA HALLE** - Les Petits Jumériaux 965 rue Georges Pompidou 89700 Tonnerre, 17-19 rue du Général Leclerc 89200 Avallon et ZAC des Clairions 14 rue des Fourneaux 89000 Auxerre - (achat vente textiles chaussures) RCS PARIS 413 151 739.

AL890332392

Préfet de l'Yonne

AVIS DE PROLONGATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYR-LES-COLONS

Sur décision du commissaire enquêteur en date du 11 janvier 2022, et conformément à l'article L123-9 du code de l'environnement, l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Entreprise G . CLOUTIER en vue d'exploiter une carrière de roches calcaires massives sur le territoire de la commune de

Saint-Cyr-les-Colons, ouverte du 3 janvier 2022 au 3 février 2022, est prolongée d'une durée de quinze jours, soit jusqu'au vendredi 18 février 2022 (17 h).

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier complet en mairie de Saint-Cyr-les-Colons, ainsi qu'en préfecture de l'Yonne (Bureau de l'environnement) aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations et propositions formulées devront être consignées ou annexées sur le registre ouvert à cet effet. Elles pourront également être adressées :

sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/2787

par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :

enquete-publique-2787@registre-dematerialise.fr

par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons, siège de l'enquête.

Outre les dates prévues par l'arrêté préfectoral initial d'ouverture d'enquête publique du 26 novembre 2021 et l'avis d'ouverture d'enquête publique précédent, le commissaire

enquêteur assurera deux permanences supplémentaires à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons dans le respect des règles sanitaires :

le jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h,

le vendredi 18 février 2022 de 14 h à 17 h.

Le présent avis sera également disponible sur le site Internet de la préfecture :

www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement.

AL890332420

→ RECTIFICATIF

DOMAINE DES HAUTS DE POILLY

Rectificatif

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée DOMAINE DES HAUTS DE POILLY, il faut lire la forme : Société à Responsabilité Limitée Pour avis et mention, la gérance.

AL890332391

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaires

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo
et 22, rue du Puits des Dames

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, le 2 décembre 2021, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant, par :

Monsieur Didier Hubert Joseph MORIN, retraité, né à MIGENNES (89400), le 25 septembre 1960 et Madame Nathalie Marie-Anne BOURGET, Travailleuse sociale, née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 29 novembre 1966, demeurant ensemble à BELLECHAUME (89210) 18 rue Paul Bert, mariés à la mairie de BELLECHAUME (89210) le 14 septembre 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

AL890332375

AVIS ADMINISTRATIF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

AVIS DE MISE EN LIGNE PARTICIPATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Opération susceptible d'affecter l'environnement.
Projet non soumis à enquête publique.

DEMANDE DE DEUX DÉFRICHEMENTS PRÉALABLES A LA MISE EN VALEUR VITICOLE DE PARCELLES SISES SUR LA COMMUNE DE BEINE.

PREMIER DÉFRICHEMENT, AU TITRE DU CODE FORESTIER : AU LIEU-DIT

« BOIS DE TALVAT»

SECOND DÉFRICHEMENT, AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : AU LIEU-DIT « VALLÉE JEAN GAUTHERON »

En l'application de l'article L 123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de deux défrichements déposé par la société SCEV POMMIER est en ligne sur le site des services de l'État de l'Yonne.

Le premier défrichement du projet au lieu-dit « Bois de Talvat » pour une superficie de 2HA2630, constitue une demande d'autorisation au titre du code forestier.

Le second défrichement du projet au lieu-dit « Vallée Jean Gautheron », pour une superficie 0HA7168 constitue une demande d'autorisation environnementale supplétive au titre du code de l'environnement.

Le dossier comprend les pièces suivantes :

1°en commun pour les deux défrichements

- l'arrêté portant décision de soumission à évaluation environnementale après un examen au cas par cas ;

- l'étude d'impact ;

- l'avis du conseil municipal de la commune de BEINE sur les projets de défrichement ;

- l'avis de l'autorité environnementale relatif à l'étude d'impact sur les défrichements

- le mémoire en réponse du pétitionnaire aux remarques de la MRAE

2° spécifiques à la demande d'autorisation de défrichement au lieu-dit « Bois de Talvat » au titre du code forestier :

- la demande d'autorisation de défrichement

- le procès-verbal de reconnaissance des bois à défricher

3° spécifiques à la demande d'autorisation environnementale supplétive au lieu-dit « Vallée Jean Gautheron » :

- la demande d'autorisation environnementale.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier :

du 2 février 2022 au 24 février 2022 par voie électronique sur le site des services de l'État

http://www onne.gouv.fr/Politiques-pub1i_ques/Environnement/Participation-du public-aux- decisions-en-matiere-d-environnement

Par ailleurs, et sur demande, il peut être mis à la disposition du public, sur support papier, en préfecture d'Auxerre et sous préfectures d'Avallon et de Sens. Pour ce faire, la demande doit être présentée sur place, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation (soit le 21 février 2022); Le dossier sera alors mis à la disposition du demandeur aux lieux et heure qui lui seront indiqués au moment de sa demande et, au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celle-ci.

par voie électronique à 1'adresse suivante : ddt-sefren@yonne.nouv.fr

ou par voie postale : DDT de l'Yonne — service forêt, risques, eau et nature — BP 79 — 3, rue Monge — 89011 AUXERRE Cedex.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à 1'issue de cette participation. Elle sera consultable pendant 3 mois à partir de la décision relative à la demande d'autorisation de défrichement sur le site internet des services de l'État de l'Yonne.

La décision sera prise par le préfet de l'Yonne, autorité compétente pour prendre la décision.

AL890332393

MODIFICATION DE STATUTS

SCEA DES BROUETS

Société civile au capital de 110 400 €
Siège social
9 Les Brouets - 89150 JOUY
818 859 449 RCS SENS

Lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2021, la collectivité des associés a : - Réduit le capital social de 36 700 € pour le ramener à 73 700 €. - Constaté la démission de Mme Marie-Thérèse BACHOT de ses fonctions de gérante.

Pour avis, la gérance.

AL890332433

JADE

SCI au capital de 500,00 euros
Siège social
05 allée des Genets 89110 SOMMECAISE
494 282 387 RCS SENS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 23 novembre 2021, il a été approuvé la nomination en qualité de gérant, à compter du 24 novembre 2021 et pour une durée illimitée, de Mr Chris LAFAILLE demeurant 1 rue de la vallée buée 89560 COURSON LES CARRIERES en remplacement de Mr Christian LAFAILLE, démissionnaire, ainsi que le transfert du siège social 1 rue de la vallée buée 89560 COURSON LES CARRIERES à compter du 24 novembre 2021

Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL890332373

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

GYM

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000,00 euros
Siège social
3 Rue de l'Europe - 89380 APPOIGNY
823 771 902 RCS AUXERRE

CHANGEMENT DE DIRECTION GENERALE

Le 25 novembre 2021, il a été pris acte de la démission ce jour de M. Crescent Marault de ses fonctions de Président et décidé de nommer en remplacement, pour une durée indéterminée Monsieur Frédéric Marcel Marius GAUX demeurant 16 rue des Brûleries - 89250 MONT-SAINT-SULPICE qui exerçait auparavant les fonctions de directeur général. Cette même assemblée générale a décidé de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Frédéric GAUX au titre de ses fonctions de Directeur Général.

AL890332379

SSITEK

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société SSITEK, SAS au capital de 25 000€, ayant son siège social 1 bis chemin de Halage 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. de AUXERRE sous le n°794 297 002, en date du 31/12/2021, il résulte que les mandats de la société XTREMUM AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, et de la société SOFRAC TROYES, Commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL890332381

GROUPE DAVEM

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société GROUPE DAVEM, SAS au capital de 50 000€, ayant son siège social 1 bis chemin de Halage 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. de AUXERRE sous le n°814086427, en date du 31/12/2021, il résulte que les mandats de la société XTREMUM AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, et de la société SOFRAC TROYES, Commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL890332382

IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 337 393,72 €
Siège social : Maligny (89800)
Zone Industrielle
450 114 798 RCS Auxerre
NUTRISENS WELLBEING
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 €
Siège social : Francheville
(69340) 3 chemin des Cytises
Leader'S Park, bâtiment A4
788 908 903 RCS Lyon

Le projet de traité de fusion du 20/10/2021 réglant l'absorption par IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT de NUTRISENS WELLBEING, a été déposé au nom d'IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre le 21/10/2021 et au nom de NUTRISENS WELLBEING au greffe du Tribunal de Commerce de Lyon le 21/10/2021, et a fait l'objet d'insertions au BODACC n°208

A en date du 23/10/2021.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux.

En conséquence, IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT a absorbé par voie de fusion NUTRISENS WELLBEING, au moyen de l'apport, par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 530 330 € contre la prise en charge de son passif

évalué à 2 049 557 €, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 30/09/2021 de NUTRISENS WELLBEING, soit une valeur nette des apports de –1 519 227 €.

La totalité du capital d'IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT et de NUTRISENS WELLBEING étant détenue par la même société depuis une date antérieure à celle du dépôt du

projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce, l'opération a été soumise au régime simplifié prévu par l'article L.236–11 et suivants du Code de Commerce, en sorte qu'il n'a pas été tenu d'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération et qu'il n'a pas été procédé à l'échange d'actions d'IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT contre des actions de NUTRISENS WELLBEING, la fusion ayant été réalisée sans augmentation de capital.

La fusion a pris effet, au plan juridique, au 30/11/2021 et a été réalisée avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 30/09/2021.

En conséquence, NUTRISENS WELLBEING a été dissoute le 30/11/2021 Il n'a été procédé à

aucune opération de liquidation de cette dernière, son passif ayant été entièrement pris en charge par IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT.

AL890332410

Société MAY AUDIT ET CONSEIL
Société d'Avocats
18 rue de la Pale Percée
28000 CHARTRES
02.37.18.05.50
/ 4 Rue Pothier 45000 ORLEANS
tél : 02 38 66 81 48

SARL HOLDING PINCON

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Siège social
12 Rue Roland Garros
89000 AUXERRE
790 253 215 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 2 septembre 2021, la collectivité des associés a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient SERGIO, à compter du 2 septembre 2021.

Aux termes de la même délibération, et à effet de la même date, la collectivité des associés a étendu l'objet social à l'achat, la vente, la franchise, la location gérance, l'exploitation de fonds de commerce de boulangerie pâtisserie, traiteur, vente à emporter et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet, et à modifié en conséquence l'article 2 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

ARTICLE 2 — Objet

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

L'achat, la vente, la franchise, la location gérance, l'exploitation de fonds de commerce de boulangerie pâtisserie, traiteur, vente à emporter et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet ;

Directement ou indirectement la prise de participation dans toutes sociétés.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Enfin, et suivant la même délibération, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 alinéa premier des statuts.

A compter du 2 septembre 2021, le siège social :

- qui était : 12 Rue Roland Garros 89000 AUXERRE

- est désormais à : 72 Rue Guynemer 89000 AUXERRE

LA GERANCE

AL890332411

BERTRAND

Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social
29 bis, route de Chamvres 89300 JOIGNY
507250223 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 28/12/2021, l'associée unique a pris acte de la fin des mandats de la société ERIC MAERTE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Daniel SIMONY, Commissaire aux Comptes suppléant, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'associée unique a décidé de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

POUR AVIS

Le Président

AL890332413

MILLOT REPROGRAPHIE

Société anonyme
au capital de 100.000 euros
Siège social
14 rue de Rome - ZA des Macherins
89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 383 307 071

1/ L'assemblée générale mixte du 22 12 2022 a :- pris acte de la démission de Mme Florence TROTTIN et de Messieurs Patrice AUDO et Jean-Louis BELTRAMINI de leurs fonctions d'administrateurs à compter du même jour- décidé de nommer en qualité de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires et ce pour la durée restant à courir de leur mandat :- M. Pierre-Éric BRENIER demeurant 3 Place Jean-Etienne Championnet - 26000 VALENCE,- La société KOESIO CENTRE EST - SAS ayant son siège social 514 Rue Jean Bertin - Pole 45 - 45770 SARAN - RCS ORLEANS 337 521 397- La société KOESIO GROUPE - SAS ayant son siège social 53 Avenue des Langories - 26000 VALENCE - RCS ROMANS 430 355 4952/ Le Conseil d'Administration du 22 12 2022, a :- pris acte de la démission de Mme Florence TROTTIN de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à compter du même jour- décidé de nommer en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration M. Pierre-Éric BRENIER demeurant 3 Place Jean-Etienne Championnet - 26000 VALENCE- décidé de nommer en qualité de Directeur Général à compter du 22 12 2021 et jusqu'au 31 03 2022 minuit : M. Philippe PREVOSTEAU demeurant 75 Route de Blois - 45130 SAINT AY- décidé de nommer en qualité de Directeur Général Délégué à compter du 22 12 2021 et ce jusqu'à l'issue des fonctions du Directeur Général : M. Christophe BARDON demeurant 29 Rue Charles Sanglier - 45000 ORLEANS

AL890332418

SCEV JEAN-HUGUES ET GUILHEM GOISOT

Société civile d'exploitation viticole
au capital de 501 750,00 €
Siège social
30 rue Bienvenu Martin
89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX
408 791 572 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021, les associés ont: - décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2022 avec comme nouvelle dénomination sociale «JEAN-HUGUES ET GUILHEM GOISOT».-constaté la fin des fonctions de gérant de M. Guilhem GOISOT. - nommé M. Guilhem GOISOT demeurant 30 rue Bienvenu Martin-89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX aux fonctions de président et Mme Marie GOISOT-BELLOT demeurant 30 rue Bienvenu Martin-89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX aux fonctions de Directeur Général. Tout associé peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Les actions de la société ne peuvent être cédées qu'après agrément préalable donné par décision collective. Pour avis, le président.

AL890332421

SCEA DES PLATEAUX

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 1 524,49 €
Siège social
1 les Moulins – 89560 MOUFFY
389 420 548 RCS AUXERRE

L'assemblée générale du 31 décembre 2021 a : - Pris acte de la démission de M. Jean DESNOYERS de ses fonctions de gérant, - Nommé M. Guilain DESNOYERS, demeurant à MOUFFY (Yonne), 1 les Moulins, aux fonctions de gérant. - Rectifié le libellé de l'adresse du siège social qui est : 1 les Moulins – 89560 MOUFFY.

Pour avis, la gérance.

AL890332422

EARL DESNOYERS

EARL au capital de 26 925 €
Siège social
1 les Moulins - 89560 MOUFFY
349 291 724 RCS AUXERRE

L'assemblée générale du 31 décembre 2021 a pris acte de la démission de M. Jean DESNOYERS de ses fonctions de gérant et a rectifié le libellé de l'adresse du siège social qui est : 1 les Moulins – 89560 MOUFFY.

Pour avis, la gérance.

AL890332423

S.J.B.
Société d'Avocats

SOCIETE CIVILE NICOLE LEROYER

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social
51 Rue de l'Yonne - MARSANGY
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
350 122 248 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 23 décembre 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Christophe CLEMENSAT, demeurant 1 rue de la Voyère – 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. L'Assemblée Générale a également décidé de transférer le siège social du 51 Rue de l'Yonne - MARSANGY, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE à la Rue Gutenberg - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL890332424

EARL GERARD PERSENOT

EARL au capital de 192 040,03 €
20 rue de Gouaix
89530 SAINT BRIS LE VINEUX
418 040 887 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 a : - pris acte de la démission de Mme Chantal GALIARD de ses fonctions de gérante et a nommé M. Anthony PELTIER, demeurant à SAINT BRIS LE VINEUX (Yonne), 2 rue des Pressoirs, auxdites fonctions ; - décidé de transférer le siège social au 8 route de Chitry – 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX, à compter de ce même jour. L'article 4 « siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance.

AL890332426

CESSION

Me Julien LAPIERRE
Notaire
32 rue Victor Hugo
10110 BAR SUR SEINE

CESSION

Suivant acte reçu par Maître Julien LAPIERRE,Notaire, titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à BAR SUR SEINE (Aube), 32 Rue Victor Hugo, le 6 janvier 2022, a été cédé un fonds de commerce par :La Société dénommée AUTOUR DU PRESSOIR, Société à responsabilité limitée au capital de 10100 €, dont le siège est à TONNERRE (89700), 1 place Marguerite de Bourgogne, identifiée au SIREN sous le numéro 531930410 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE. A : La Société dénommée AU VIEUX PRESSOIR, Société à responsabilité limitée au capital de 3000 €, dont le siège est à TONNERRE (89700), 1 place Marguerite de Bourgogne, identifiée au SIREN sous le numéro 908532005 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE. Désignation du fonds : fonds de commerce de restauration commerciale/commerce de détail de boissons en magasin spécialisé sis à TONNERRE (89700), 1 et 3 Place Marguerite de Bourgogne, lui appartenant, connu sous le nom commercial AUTOUR DU PRESSOIR, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 531 930 410. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a eu lieu le 31 décembre 2021.La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT DIXMILLE EUROS (110 000,00 EUR), s'appliquant :- aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90 000,00EUR),- au matériel pour VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître

COLOMBOAube, notaire à FLOGNY LA CHAPELLE (89360), 4 Av du prof Charles

Laubry où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

AL890332388

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DU CHÂTEAU

EARL au capital de 7 622,45 €
Siège social
Rue d'Argenteuil
89310 MOULINS-EN-TONNERROIS
418 299 541 RCS AUXERRE

L'assemblée générale du 1er juillet 2021 a pris acte de la démission de M. Christophe FÉTIVEAU de ses fonctions de gérant, et a nommé pour le remplacer M. Boris FÉTIVEAU, demeurant MOULINS-EN-TONNERROIS (Yonne), 12 rue d'Annay.

Pour avis, la gérance.

AL890332377

PAINS – AMOUR ET FANTAISIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
60 route Nationale 6 Route d'Auxerre
89380 APPOIGNY
412 551 988 RCS AUXERRE

L'AGE du 23/12/20, a décidé de nommer en qualité de gérant : M. Dan TAIEB, demeurant 56510 SAVYON (Israël) 19 rue Mevoot, pour une durée indéterminée à compter de ce jour en remplacement de de M. Serge TAIEB décédé le 22/12/20. Mention RCS d'AUXERRE Pour avis La Gérance

AL890332396

BA BEIT

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
42 Place du Grenier à Sel
89310 NOYERS SUR SEREIN
805 249 703 RCS AUXERRE

L'AGE du 23/12/20, a décidé de nommer en qualité de gérant : La société à responsabilité

limité PAINS AMOUR ET FANTAISIE au capital social de 7 622,45 euros ayant son siège social au 60 route Nationale 6 Route d'Auxerre 89380 APPOIGNY immatriculée au RCS Auxerre sous le n° 412 551 988 er représentée par son gérant M. Dan TAIEB, demeurant 56510 SAVYON (Israël) 19 rue Mevoot, pour une durée indéterminée à compter de ce jour en remplacement de M. Serge TAIEB décédé le 22/12/20. Mention RCS d'AUXERRE

Pour avis La Gérance

AL890332397

SCEA BOIS CHOPPARD

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 211 545 euros
Siège social
Ferme du Bois Choppard
89270 VERMENTON
331 878 488 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er novembre 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marie BOUNON de ses fonctions de gérant avec effet au 31 octobre 2021 et a nommé, en qualité de nouvelle gérante, Madame Brigitte BOUNON, demeurant Ferme du Bois Choppard - 89270 VERMENTON pour une durée indéterminée, et ce, à compter du 1er novembre 2021.

Pour avis.

AL890332412

SARL DU BUISSON

SARL au capital de 185 640 €
Siège social
Le Buisson - 89290 VENOY
322 307 091 RCS AUXERRE

Changement de la gérance

Le 21 décembre 2021 l'associé unique a pris acte de la démission de M. Philippe LAGRANGE de ses fonctions de gérant et a nommé en remplacement M. David LAGRANGE demeurant VENOY (Yonne), le Buisson.

Pour avis, la gérance.

AL890332372

NON DISSOLUTION

LYNX DOMOTICS

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 €
Siège social
2 bis rue Beurdelaine
89200 AVALLON
853 797 041 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une AGM en date du 30/06/2021, les associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS

Le Président

AL890332425

AGIBAT RENOV & PISCINES

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social
8 rue des Compagnons
89290 CHAMPS SUR YONNE
829 786 029 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 16

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

APPOIGNY - bois-taillis

2 ha 18 a 45 ca - Beaulieu: BP-346

zonage : zone N du PLU

BASSOU - bois-taillis

7 a 62 ca - Le dessus de fontenelle: C-29-30-31

zonage : zone N du PLU

BEAUMONT - bois-taillis

6 ha 40 a 11 ca - Buisson l abbe: C-118 - Fosses du chateau: A-353- 369- 371-398 - Guerchy: B-800 - Ile de beaumont amont: A-104-118 - La touplee: A-796[52] - Le bois coulon: B-934 - Le dessous de la garenne: A-179 - Les clouzeaux: A-618- 619- 633- 634- 640- 644- 645-646- 670- 673- 676- 693[667] - Les cotats de guerchy: B-734 - Les graviers: A-428-445- 446 - Les petits cailloux: B-304- 305-343- 344- 350 - Les pres eloi: A-320 - Pre champagne: A-303-305 - Pres de toussac: C-44-56 - Pres du crot aux moines: A-1-2-9-10-11-20-21-22-23-24 - Pres edmee: A-522-530-536 - Pres ragot: A-449-478

zonage : zone N du PLU

BONNARD - bois-taillis

9 ha 13 a 72 ca - La fontaine aux couturiere: C-9- 10- 23- 32 - La sabliere des beauces: Z-458- 462 - Le bas des plis: C-320- 321- 325- 326- 331- 332- 333-340- 341- 348- 349- 355- 360- 361- 374-384- 387- 390- 393- 395- 399 - Le chemin d hauterive: C-108 - Le haut du saucy: Z-502-504 - Les gauzys: C-182- 200- 201-202- 217- 233- 240- 246- 251- 252- 254-255- 256- 267- 271- 280- 282- 283- 286-287- 289- 294- 300- 309- 317- 473[295] - Les grands plis: C-37- 42- 44- 50- 51-52- 55- 61- 65- 70- 106 - Les ragondes: C-415- 425- 426- 430- 431- 435- 444- 448-452- 502[426]

zonage : zone N du PLU

CHABLIS - vigne AOC Chablis - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien de l'exploitant

66 a 35 ca - Les buttaux: ZM-85-86

zonage : zone A du PLU

ETAULE - Terre

37 a 37 ca - Loye: ZD-86(J)-86(K)

Zonage : zone A du PLUi

MALIGNY - bois-taillis en zone AOC Chablis

- 56 a 95 ca - Chemin de mere: ZI-184-185- 187- 188- 189- 190- 192 - Pierrettes: ZI-147- 148- 149 - présence d'un bâtiment (préfabriqué) isolé sans eau et ni électricité

- 2 a 40 ca - Chemin de mere: ZI-191

- 9 a 10 ca - Chemin de mere: ZI-181

- 4 a 60 ca - Chemin de mere: ZI-183

zonage : zone Av du PLU

SEIGNELAY - bois-taillis

18 a 87 ca - Champs gauthier: A-2

zonage : zone N du PLU

SOUGERES-EN-PUISAYE - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie

13 ha 60 a 22 ca - Buisson clair: ZR-86[94] - Buisson edme roche: AT-246-247 - Hameau de chauminet: AS-108-110-113 - La maisonnette: AP-4 ZS-1 - La sortie bourreau: ZR-47(J)-47(K) - La verauculiere: AR-64-65 - Le buisson pionnet ouest: AT-317[94]- 318[94]- 319[94] - Le champ de la truie: ZT-39 - Le goulot: ZR-159[286]- 160[287] - Les bois vergaux est: AO-173- 174- 196 - Les bois vergaux ouest: AP-36- 47- 48- 91- 124- 125- 126 - Les usages: AR-168- 171- 172- 173 - Les vallees du pre: AP-184- 186- 193- 206-208- 209- 232 - Les vignelles: AT-120- 121-129- 190 - Sur le tureau sud: AO-210 - Sur les roches: ZR-218[273]

Zonage : RNU

VALLERY – Terre et Taillis simple – fonds en partie occupé

1 ha 07 a 10 ca - Bois des mouroux: E-417 - Champs des boeufs: ZI-55 - Les javots: ZI-18

Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 7 février 2022** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex,

Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL890332428

décembre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS Le Président Fatah KERROUCHE

AL890332427

DISSOLUTION LIQUIDATION

ART ET BEAUTE

SARL au capital de 31 252,05 Euros
Siège social :
12 Rue Les Mourons
89240 DIGES
R.C.S. Auxerre n° 428 770 994

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Madame Marie-Jeanne BONTEMPS, demeurant à DIGES (89240) 12 Les Mourrons, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

L'adresse de la correspondance est à DIGES (89240) 12 Les Mourrons où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL890330572

ART ET BEAUTE

SARL au capital de 31 252,05 Euros
Siège social
12 Rue Les Mourons
89240 DIGES
R.C.S. Auxerre n° 428 770 994

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée des associés réunie en date du 1er Février 2021, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis : Le Liquidateur,

Madame Marie-Jeanne BONTEMPS

AL890330573

PAU CARRIBANE

SARL au capital de 100 000 €
Siège social
26 route Nationale 89450 Asquins
752 697 227 RCS Auxerre

L'AGE du 13/12/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2021, nommé en qualité de liquidateur M. Gambier Yves, demeurant 4 rue des Halles 89450 Vezelay et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL890332316

PACK ECO

SAS au capital de 40.000 Euros
Siège social :
13, rue Jules Ferry
89000 AUXERRE
892.274.572 RCS AUXERRE

Clôture de liquidation

Le 31 décembre 2021, l'AGE a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé SASU MAZAL26, 14, rue d'Orléans 92573 NEUILLY SUR SEINE CEDEX (RCS NANTERRE 841.065.642), de son mandat de liquidatrice, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation

Mention faite au RCS d'AUXERRE

AL890332378

MNRL BÂTIMENT

SARL en liquidation
au capital de 20 000 €
Siège social
54 rue Charles Mocquery 21000 DIJON
Siège de liquidation
54 Rue Charles Mocquery 21000 DIJON
819 799 115 RCS DIJON

Par décision du 30/09/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Luc MOLINARO, demeurant 54 rue Charles Mocquery 21000 DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 54 Rue Charles Mocquery 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL890332385

MANIKA

SCI au capital de 160€
Siège social
7 Les Grilots
89116 Saint Romain le Preux
451 304 364 RCS de SENS

Le 24/11/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Manuel MILLIEZ, 17 avenue Gambetta, 89300

JOIGNY et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance est à adresser au 17 avenue gambetta, 89300 JOIGNY. Modification au RCS de SENS

AL890332387

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89000

AUBERT MARTIN

Société par actions simplifiée
au capital de 7 774,90 euros
Siège social et de liquidation
6 allée du Fourneau 89240 LINDRY
RCS AUXERRE 333 513 521

Aux termes d'une délibération en date du 12 janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 12 janvier 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Carmen MARTIN, demeurant 6 allée du Fourneau 89240 LINDRY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social sis 6 allée du Fourneau 89240 LINDRY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL890332394

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89000

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CARNO

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social et de liquidation
6 allée du Fourneau,
89240 LINDRY
RCS AUXERRE 388 720 112

Aux termes d'une délibération en date du 12 janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 12 janvier 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Noël MARTIN, demeurant 6 allée du Fourneau 89240 LINDRY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social sis 6 allée du Fourneau 89240 LINDRY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL890332395

AUX SAVEURS DES PETITS PRODUCTEURS

Clôture de liquidation

Dénomination : AUX SAVEURS DES PETITS PRODUCTEURS. Forme : SAS société en liquidation. Capital social : 1000 euros. Siège social : 4 Rue DES BOULEAUX, 89100 PARON. 901113175 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Jacques TIREL demeurant 4 Rue DES BOULEAUX, 89100 PARON et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du de Sens.

Le liquidateur.

AL890332401

AAA MONTAGES

SARL au capital de 4000 €
Siège social
27 Rue Gabriel Cortel
89300 JOIGNY
848977062 RCS de SENS

Par AGE du 10/01/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. KHORBI MOKDAD, Rogba 9293 TATAOUINE TUNISIE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 10/01/2022

Radiation du RCS de SENS

AL890332402

AAA MONTAGES

SARL au capital de 4000 €
Siège social
27 Rue Gabriel Cortel
89300 JOIGNY
848977062 RCS de SENS

Par AGE du 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2021. M. KHORBI MOKDAD, Rogba 9293 TATAOUINE TUNISIE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de SENS

AL890332403

GAM UTILITAIRE

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Grande rue 89100 SENS
Siège de liquidation
6 Grande rue 89100 SENS
848 256 194 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Gamal HIMOUD, demeurant à PARON 89100 15 Rue du Stade, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 6 Grande rue 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL890332404

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS VANNE ET OTHE

Siège social: 15 Rue de la lampe
89320 Vaumort
842 466 799 RCS Sens

En date du 09 Décembre 2019, l'AGE a decidée la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Mr VAJOU Jean-Baptiste demeurant au 4 Rue du moulin 89 190 Foissy sur Vanne. Le lieu ou doit etre adressé la correspondance est fixé au domicile du liquidateur.

Mention au RCS de Sens

AL890332417

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 14/12/2021, il a été constitué une SASU dénommée VALENTE COSTA DAVID.

Siège social: 4 rue de charentenay 89560 Courson les carrieres.

Capital: 500€.

Objet: entreprise générale du bâtiment : construction et rénovation tout corps d'état.

Président: M. David VALENTE COSTA, 4 rue de charentenay 89560 Courson les carrieres.

Clauses d'agrément: les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL890332224

SCI CLOCHETTE

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 décembre 2021, à Auxerre. Dénomination : CLOCHETTE. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 18 rue de l'école normale, 89000 Auxerre. Objet : Acquisition, administration par bail, location meublée d'immeubles. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'après agrément des ¾ des associés.. Gérant : Madame Chloé JUPIN, demeurant 18 rue de l'école normale, 89000 Auxerre La société sera immatriculée au RCS Auxerre.

Pour avis.

Chloé JUPIN

AL890332374

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société Par Actions Simplifiées

DENOMINATION : Nod-I

SIEGE SOCIAL : ZA Les Vernoy – 89130 TOUCY

OBJET : Toutes activités de conception, développement et fabrication de produits électroniques pour le grand public

DUREE : 99 années

CAPITAL : 30 000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 30 000 euros

DIRECTION : - M. Maxime CHERY, sis 4 Rue des Potiers – 94150 RUNGIS (PDG)

CESSION DE PARTS

Agrément dans tous les cas.

IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL890332400

SCI AWAL

Par acte SSP du 04/01/2022, il a été constitué une SCI dénommée : AWAL Siège social : 1 RUE DES FOSSES, 89480 COULANGES-SUR-YONNE Capital : 1.000€ Objet : L'acquisition de tous immeubles et de tous terrains L'administration et l'exploitation, par location ou autrement, des biens sus désignés Gérance : M. ABDALLAH GOURMA, 1 RUE DES FOSSES, 89480 COULANGES-SUR-YONNE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL890332405

LA TOUR DU RENOUVEAU

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 décembre 2021, à MAILLOT.

Dénomination : LA TOUR DU RENOUVEAU.

Sigle : TDR.

Forme : Société civile de construction vente.

Objet : - L'acquisition de tous terrains à bâtir ou d'immeubles déjà bâtis destinés à être démolis ou non, en vue de l'édification d'immeubles et la revente desdits immeubles, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits terrains ; - La construction, la rénovation et l'aménagement sur ces terrains, d'un ou plusieurs immeubles et leurs aménagements nécessaires notamment aires de stationnement, services collectifs, espaces verts. - La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, achevés ou en l'état futur d'achèvement, en totalité ou par fractions ; - Accessoirement la location desdits immeubles dans l'attente de leur revente, - L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ; - Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L. 211-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 10000 euros

Montant des apports en numéraire : 10000 euros.

Cession de parts et agrément : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous seings privés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Toutefois, les cessions de parts sociales entre associés sont libres..

Siège social : 21 Rue de l'Europe, 89100 MAILLOT.

La société sera immatriculée au RCS SENS.

Gérant : Monsieur Michel BEAU, demeurant 21 rue de l'Europe, 89100 MAILLOT

Gérant : BROWNWAY PROPERTY LIMITED SARL, sise 71-75 Shelton Street – LONDON- Greater london- WC2H-9JQ-, UNITED KINGDOM

Pour avis.

La cogérance

AL890332406

S.J.B. Société d'Avocats

SCI NFD3

Constitution SCI

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONETEAU (Yonne), du 13 JANVIER 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI NFD3 Siège social : 125 Route des Conches - 89470 MONETEAU Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Madame Nicoleta OPREAN BESOIU, demeurant 125 Route des Conches – 89470 MONETEAU Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

AL890332415

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 14/12/2021, il a été constitué une SASU dénommée : BTCode.

Siège social : 18 Rue Paul HUILLARD 89130 VILLIERS-SAINT-BENOÎT.

Capital : 500 €.

Objet social : Développement, consulting et formation informatique

Président : M SAMUEL Kevin demeurant 18 Rue Paul HUILLARD 89130 VILLIERS-SAINT-BENOÎT

élu pour une durée illimitée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL890332430

MSVS SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
7 rue Arago 89400 MIGENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MIGENNES du 14 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : MSVS SERVICES Siège social : 7 rue Arago 89400 MIGENNES Objet social : Le service à la personne, à savoir : Entretien de la maison, entretien et création des extérieurs, achat et livraison de courses, gardiennage d'animaux et de biens, stockage et archivage, livraison de repas, conduite et déplacement, prestation de petit bricolage, maintenance, entretien et vigilance temporaire à domicile, nettoyage des véhicules intérieur extérieur, conciergerie, réalisation de petits travaux, évacuation de déchets, déménagement/désencombrement, travaux de jardinage. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Stéphane PREVOST, demeurant 7 Rue Arago 89400 MIGENNES Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis La Gérance

AL890332431

2007 L'ATELIER D'OLIVIER VIDAL

Par acte SSP du 06/01/2022 est constituée une Société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée 2007 L'ATELIER D'OLIVIER VIDAL, capital de 500 €, siège social 4 Avenue d'Auxerre 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, objet social ateliers pâtisserie chocolat, durée 99 ans, Président M.VIDAL Olivier demeurant 4 Avenue d'Auxerre 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. agrément : Les cessions d'actions, y compris entre associés, ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL890332435

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
pour 1 an 52 €
pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
Bovins viande
Grandes cultures
Lait élevage
Porcs
Vigne
Volailles
Fruits & légumes
Pâtre
Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

Chanvre

Le cannabis « bien-être », une opportunité pour les agriculteurs

Alors que les produits à base de cannabidiol (CBD, cannabis de bien-être) font de plus en plus d'adeptes, des producteurs se saisissent du flou juridique français en matière de production pour cultiver du chanvre afin d'en extraire la molécule de CBD tant convoitée.



Elles fleurissent un peu partout, y compris à Privas. Les boutiques qui vendent des tisanes, cosmétiques, e-cigarettes ou encore chocolats contenant du cannabidiol (CDB), molécule issue de la fleur de chanvre, font un carton. Aujourd'hui, plus de 400 sont recensées en France, selon le syndicat professionnel du chanvre (SPC). Mais parmi les produits à l'extrait de CBD, très peu sont Made in France et la grande majorité est importée…

Une réglementation floue et contraignante

Troisième producteur mondial de chanvre derrière la Chine et le Canada, premier en Europe, la France maintient toutefois un flou juridique quant à l'autorisation de cultiver la fleur du chanvre pour l'extraction du CBD. L'arrêté de 1990 sur les stupéfiants mentionne que *« sont autorisées la culture, l'importation, l'exportation et l'utilisation industrielle et commerciale (fibres et graines) des variétés de Cannabis sativa L »*, qui doivent contenir moins de 0,2 % de THC (la molécule psychotrope du cannabis). Cet arrêté a donné lieu à des interprétations restrictives quant à la fleur ; pourtant il n'est nulle part mentionnées l'interdiction d'exploiter la feuille et la fleur du chanvre.

Une victoire en justice pour cultiver la fleur de chanvre

C'est cette interprétation restrictive de la loi que Karine Denis et Thomas Gret ont contestée devant les tribunaux. Diplômés de l'École supérieure d'agronomie d'Aix-en-Provence, ils créent en 2017 leur entreprise *« Sativine »*, implantée au Teil (Ardèche), qui transforme et commercialise du chanvre cultivé en Drôme et Ardèche. *« Nous travaillons en contrat avec plusieurs producteurs locaux, notamment un agriculteur de Saint-Lager-Bressac ou un autre de Grignan*, indique Karine Denis. *Nous leur fournissons des semences certifiées par le Gnis, garanties - 0,2 % de THC, en variétés Carmagnola, Dioïca 88, ou encore Férimon. Chaque année, il faut racheter des semences pour ne pas voir grimper le taux de THC »*.

500 kg de chanvres saisis… puis rendus

Mais après leur première vente en 2017, Karine Denis et Thomas Gret sont interpellés par la brigade de gendarmerie du Teil, qui leur saisit 500 kg de *« têtes »* de chanvre. Après de multiples démarches, ils réussissent toutefois à prouver qu'ils n'ont pas enfreint la loi. *« Nous nous sommes, entre autres, notamment appuyés sur la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, ratifiée par la France en 1968, qui stipule clairement que seul le cannabis, à savoir le chanvre indien, est considéré comme un stupéfiant, et non pas les variétés qui sont produites en France. Dans la hiérarchie des normes juridiques, cette convention internationale prévaut sur la réglementation française qui, elle, reste floue »*, explique Thomas Gret. Au terme d'une bataille juridique de deux ans, la Justice donne raison aux deux entrepreneurs ardéchois et leur rend leurs 500 kg de chanvre… Un véritable cas d'école qui fait aujourd'hui jurisprudence. Sativine a donc pu reprendre le cours de ses activités, contrairement à certains producteurs qui ont pu être condamnés.

Des ventes qui explosent

Karine Denis et Thomas Gret accompagnent les agriculteurs dans leurs itinéraires techniques (irrigation, conduite de culture) pour obtenir la meilleure qualité possible. *« La récolte a lieu entre juin et octobre puis les plantes sont séchées dans des séchoirs à tabac durant environ 3 semaines*, précise Thomas Gret. *Nous les vendons en brut dans des sachets, pour diverses utilisations : tisanes, sirops, préparation de cosmétiques, chocolaterie, vapotage, aromathérapie… »* Sativine vend ses produits via son site Internet, des boutiques et bureaux de tabac (Montélimar) et des revendeurs à l'étranger. Cette année, les ventes ont explosé, et la demande devrait poursuivre son essor.

Une culture aux nombreux avantages

« La culture du chanvre en bio est assez simple, mais pour avoir une bonne qualité, il convient de privilégier les meilleures terres, avec une possibilité d'irrigation ponctuelle », souligne Karine Denis. Outre le prix (La Sativine rémunère les producteurs de 1000 à 2000 € l'hectare en fonction de la qualité), le chanvre est une excellente tête de rotation qui demande peu d'eau et aucun produit phytosanitaire. Seule difficulté : *« Certains producteurs ont été dénoncés auprès de la gendarmerie par des voisins : la fleur du chanvre, ressemble beaucoup au cannabis, et les gendarmes ne savent pas toujours faire la différence. Malheureusement, cela peut conduire à des accusations encourant des peines lourdes »*, insiste Thomas Gret. Certains producteurs connaissent des problèmes de vols, par des consommateurs peu scrupuleux qui croient trouver là du cannabis à fumer…

Vers une évolution de la réglementation française ?

La réglementation européenne autorise l'utilisation de la plante entière du chanvre (à moins de 0,2 % de THC) et sa commercialisation. Aujourd'hui, 21 pays de l'Union européenne autorisent le cannabis thérapeutique et de bien-être, mais la France reste à l'écart et entretient un flou juridique. Les choses pourraient cependant évoluer. Un rapport parlementaire, publié mercredi 10 février 2021, appelle à sortir d'une situation jugée *« quasiment ubuesque »* et plaide pour l'adoption d'une réglementation plus souple sur le cannabis *« bien-être »*. Selon ce rapport, le CBD est *« la victime collatérale de l'approche essentiellement sécuritaire du cannabis dans notre pays »* et souffre d'une confusion avec le cannabis *« stupéfiant »*. Les auteurs de ce rapport demandent *« l'autorisation de la culture, de l'importation, de l'exportation et de l'utilisation de toutes les parties de la plante de chanvre à des fins industrielles et commerciales, y compris la fleur »*.

MYLÈNE COSTE



Karine Denis et Thomas Gret ont créé en 2017 Sativine, au Teil en Ardèche, et visent à atteindre les 9 ha de chanvre en production en 2021.

CBD, THC, quèsaco ?

Le CBD (cannabidiol) est une molécule extraite de la fleur de chanvre qui aurait des vertus relaxantes. Elle diffère du THC (tétrahydrocannabinol), molécule psychotrope du cannabis, à l'effet *« planant »*. Dans le droit européen, le CBD n'est pas classé comme stupéfiant, et la fleur de chanvre peut être librement commercialisée à condition de ne pas dépasser 0,2 % de THC

Séniors

Le vélo relie aussi les souvenirs

Des résidents et résidentes de l'Ehpad de Lusignan, à une vingtaine de km de Poitiers (Vienne) prennent la route à bord d'un triporteur et d'un tricycle. Une façon de retrouver des souvenirs d'antan, là où ils ont vécu.


Michel, 80 ans, a parcouru de nombreux kilomètres aux côtés d'un enseignant en activité physique adaptée.

« *Mes parents étaient fermiers à Rouillé. J'y ai vécu toute ma vie. Et j'ai beaucoup marché et fait du vélo pour aller à l'école de Lusignan. On faisait les 119 coups à l'époque ! On est fou quand on est jeune !* » Les souvenirs d'Édith, 96 ans, désormais résidente de l'Ehpad de Lusignan, dans la Vienne, la remplissent d'émotion. Elle est d'ailleurs ravie de participer à la belle action mise en œuvre par l'animatrice Marie-Thé Tarian et l'enseignant en activité physique adaptée, Marco Paradiso, qui fait justement remonter tous ces souvenirs. Soutenu par Grand Poitiers dans le cadre de l'opération nationale mai à Vélo, « *l'arbre au bout de la pédale* », qui est le nom de leur projet, avait vocation à « *remettre les personnes âgées en selle* ». Début juin, chaque jour de la semaine, ils sont donc partis de Lusignan pour relier Rouillé, Celles-L'Evescault, Saint Sauvant ou encore Jazeneuil, à bord d'un triporteur et d'un tricycle. Michel, 80 ans, est lui aussi plein d'émotions avant de prendre place sur le triporteur. Il va pouvoir pédaler à côté de Marco Paradiso. « *J'ai fait beaucoup de vélo dans ma jeunesse, ça me fait bien plaisir de m'y remettre* ». Comme d'autres des pensionnaires de l'Ehpad de Lusignan, il a pu s'entraîner auparavant sur un vélo d'appartement. Car si le projet a vocation à faire « *voyager* » les résidents, la pratique de l'activité sportive est un point important aussi. « *C'est un projet où les résidents prennent ou reprennent conscience qu'ils sont vivants* », estime l'animatrice. « *Ils nous disent aussi qu'après cette longue année, où ils sont restés enfermés, cette sortie c'est une grande bouffée d'oxygène* » complète Marco Paradiso.

Un retour aux sources

« *On passe devant leur ancienne maison, leur école. Les souvenirs reviennent et le vélo y contribue parce que c'est un objet du quotidien de leur enfance. Nos résidents sont contents de sortir et ils nous ont dit combien ils étaient heureux, les cheveux au vent, même s'ils ont des casques ! Heureusement, même en juin, nous avons eu l'autorisation de faire Ces sorties sans porter de masque* », confie Marie-Thé Tarian. Arrivés à destination, les résidents offrent un arbuste à planter à la mairie, ou au foyer-logement de la commune, où certains retrouvent d'ailleurs d'anciens camarades. « *C'est pour nous le symbole de la vie. La période a été difficile pour tout le monde mais c'est la vie qui gagne et on voulait montrer qu'en Ehpad, il y a beaucoup de vie !* » assure Marie-Thé Tarian. L'animatrice a bon espoir de réitérer cette action, au-delà de l'opération nationale, mais aussi d'inspirer d'autres établissements. Le bonheur des animateurs et la joie observée dans les sourires et les regards sont eux forcément gravés.

Marine Nauleau



Un sourire qui parle de lui-même de l'intérêt de cette action pour les résidents de l'Ehpad.



Territoires

Loi pastorale : un demi-siècle d'avancées pour préserver les espaces montagnards

Cinquante ans après la promulgation de la loi pastorale du 3 janvier 1972, le pastoralisme bénéficie d'outils juridiques forts qui, au fil des années, ont amené une nouvelle gestion des espaces montagnards.


S. Munoz

Laurent Garde, directeur adjoint du centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (Cerpam).

« *La loi de 1972 est un socle visionnaire* », estime Laurent Garde, directeur adjoint du centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (Cerpam). « *Son application est contemporaine à l'apparition des parcs régionaux et vient prendre le contrepied d'un contexte historique où la production intensive postguerre ne trouvait pas sa place dans les zones de montagne où cette logique était perçue comme un non-sens. Nous sortions tout juste des Trente Glorieuses et d'une forte régression de l'activité pastorale* », présente-t-il. À cette époque, la modernisation de l'agriculture semble être totalement inapplicable en montagne ou dans d'autres espaces pastoraux sensibles : impossibilité d'agrandir les parcelles et les tailles des troupeaux, d'appliquer de nouvelles techniques d'intensification ou de mécanisation dans des milieux fragiles et peu accessibles… Conséquences : de nombreux exploitants quittent la montagne au profit de la plaine à la recherche de meilleurs rendements et d'un travail moins contraignant. « *Le pastoralisme est peu à peu déconsidéré, perçu comme passéiste, peu rentable, et ses spécificités ne sont pas prises en compte. On privilégie alors en montagne d'autres secteurs comme le tourisme et le développement des stations de ski…* », explique Quentin Charbonnier, auteur de l'ouvrage « *1972 : la loi pastorale française, résultat d'un travail de recherches* » pour le compte de l'Association française du pastoralisme (AFP) très impliquée sur le sujet. Dans les années 1960, le pastoralisme avait donc toutes les chances de disparaître mais grâce à l'investissement de quelques « *forestiers sociologues* », appelés ainsi à l'époque, et à la création de la Fédération française d'économie montagnarde (FFEM) qui mène ces années-là une véritable « *propagande pastorale* » auprès du ministère de l'Agriculture, les trois outils clé de la future loi pastorale commencent à émerger. Il faudra malgré tout attendre une bonne dizaine d'années avant que l'État français décentralise ses politiques en matière de pastoralisme.

Des outils juridiques novateurs

Votée à la quasi-unanimité, la loi pastorale a donc donné lieu en 1972 à « *un socle généralisé et unifié d'outils juridiques novateurs* », d'après Laurent Garde. Tout d'abord le groupement pastoral (GP), une structure qui permet à plusieurs éleveurs de s'engager dans un projet collectif à long terme pour l'aménagement et la gestion par les troupeaux des surfaces pastorales. Autre dispositif novateur : la convention pluriannuelle de pâturage (CPP), une forme de location de parcelle moins contraignante que le bail à la ferme. Un outil pratico-pratique, considéré par les acteurs de terrain, d'une souplesse extraordinaire. « *Auparavant, l'utilisation des parcelles se faisait de manière informelle, il y avait beaucoup d'accords passés à l'oral sans aucune sécurité pour l'éleveur. Ces conventions ont permis de sécuriser la pratique pastorale sur plusieurs années, permettant de créer des accords formels entre propriétaires et groupements pastoraux ou associations d'éleveurs. En dehors de l'alpage, cet outil a permis la reconquête de nouveaux territoires comme les garrigues, les collines ou là ou la forêt commençait à s'installer…* », reprend le directeur adjoint du Cerpam. Elle a aussi donné du souffle aux éleveurs, leur permettant d'investir à plusieurs et sur plusieurs années, notamment dans la construction de clôtures, de parcs de contention, de points d'abreuvement pour les animaux… Les associations foncières pastorales (AFP), elles aussi issues de la loi de 72, sont sans doute l'outil juridique le plus long à mettre en œuvre. Elles permettent de regrouper plusieurs propriétaires, publics comme privés, au sein d'une même structure favorisant l'exploitation d'un bien commun sur des zones souvent morcelées. « *Ce sont des structures qui impliquent un énorme travail de mise en place car il s'agit de convaincre éleveurs et propriétaires fonciers. Pour autant, lorsque tout le monde accepte de coopérer, elles donnent une vraie cohérence à la pratique pastorale collective* », ajoute-t-il.


©Département Haute-Savoie

La surface pastorale recensée par la dernière enquête pastorale (2012-2014) en Rhône-Alpes est de 525 000 ha. La surface pastorale recensée est composée à 43 % d'unités pastorales à fonction spécialisée d'estive et à 57 % de zones pastorales en plus basse altitude.

Quid du pastoralisme aujourd'hui ?

Ces trois outils encore très utilisés aujourd'hui ont incité les politiques publiques à soutenir le pastoralisme dans la région Aura. Des AFP continuent de se créer incitant les élus à mettre en place des plans pastoraux territoriaux (PPT) sur leur territoire, un dispositif initié en 2010 par la Région, faisant appel également à des fonds européens (Feader). « *Nous voyons aujourd'hui des AFP se créer non seulement en montagne mais aussi dans des zones intermédiaires soumises à l'enfrichement. C'est le cas dans l'Ain sur le territoire de Belmont-Luthézieu dans le Valmorey* », indique Flore Blondeau, chargée de mission pastoralisme à la Région Aura. À ce jour, 25 PPT sont en cours côté Rhône-Alpes. Le premier PPT du territoire auvergnat concernera prochainement le territoire des Volcans d'Auvergne. Un deuxième dossier devrait être déposé fin 2022 pour le territoire du Livradois-Forez. Malgré les avancées amenées par la loi de 72, il y a néanmoins un sujet qui était encore loin de cristalliser les esprits à l'époque mais qui fait partie intégrante de la vie des éleveurs et des bergers en 2022 : la prédation du loup (voir article ci-bas). « *C'était difficile de le prévoir. La loi de 1972 ne pouvait pas l'anticiper, ni même l'imaginer…* »

Alison Pelotier

COMITE D'AGRICULTURE DE SEMUR-EN-AUXOIS

SEMAINE COMMERCIALE REPRODUCTEURS CHAROLAIS

Du 24 Au 29 Janvier 2022

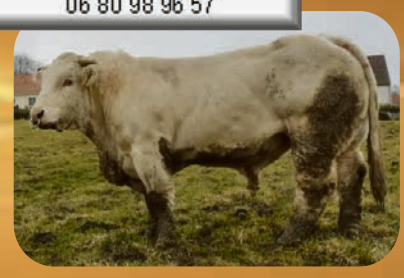
GAEC SAINT ROCH
2 vieux chemin de Chambain
21290 Recey sur Ource
06 85 33 82 34





GAEC BAULOT YANNICK ET XAVIER
4 chemin du Bois de Champeau
21140 Villars et Villenotte
06 70 12 20 09
06 75 41 60 65

SCEA LUCOTTE JEAN-MARC
La Lochère
28 Rue Sainte Baville
21320 CREANCEY
06 80 98 96 57





GAEC CHOUBLEY
Mercueil
21210 La Motte Ternant
06 76 65 35 98

GAEC FROIDUROT
7 rue Vorriots
21450 Jours les Baigneux
06 83 95 58 61





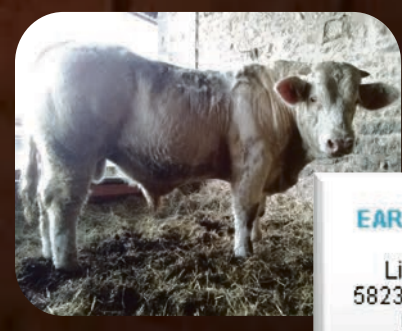
GAEC BAUDOT ELEVAGE
29 rue des Moulins
21140 Pont et Massène
06 07 75 59 74
06 67 58 18 03

GAEC DE LA FONTAINE
Route départementale 970
21320 Ste Sabine
06 77 00 86 27





LUCAND FRANCOIS
1 Route de l'Argentalet
21210 Molphey
06 76 52 81 85



EARL GABORY
26 rue des Tilleuls
21460 Jeux les Bard
06 87 43 40 33

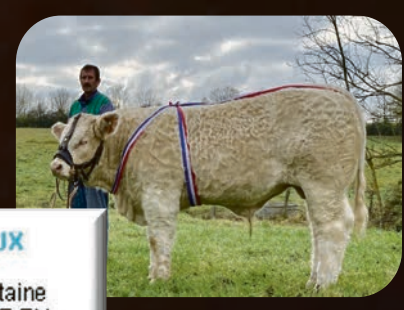




GAEC LECHENAULT FRERES
Champvantoux
21350 St Thibault
06 24 24 69 93

EARL LECHENAULT
1 Rue des Forges
21230 FOISSY
06 68 67 74 41





EARL DE BEAUMONT
Lieu dit Beaumont
58230 Alligny en Morvan
06 70 34 71 84

GAEC CADOUX
1 Rue de la Fontaine
89420 ST ANDRE EN TERRE PLAINE
06 89 18 05 87

MANIÈRE JACQUES & FRANCOISE
19 Chemin de Cernezot
21140 Courcelles les Semur
06 87 17 70 58





GAEC MENETRIER PARIZOT
Barain
21350 Avosnes
06 88 00 66 35

EARL VIRELY
20 Grande Rue
21360 ECUTIGNY
06 75 78 55 96





SCEA RIOTTE SCHRAPFER
15 rue des Soeurs
89440 Angely
06 08 06 61 66

Renseignements , liste des élevages et des animaux : Comité d'Agriculture de Semur en Auxois

Chambre d'Agriculture de Côte d'Or

Tel : 03 80 90 68 80 HB
ou 06 07 75 59 74 HR